

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

RAPPORT
DU COMITE INTERMINISTERIEL D'EXAMEN
DES PROGRAMMES

Session du 19 juillet au 08 août 2012

(Provisoire)

Août 2012

Sommaire

INTRODUCTION	7
1. SYNTHÈSE DES TRAVAUX.....	8
2. PROGRAMMES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES	14
2.1. Programmes de la Présidence de la République et des Services Rattachés à la Présidence de la République (PR & SRPR).....	15
2.1.1. <i>Programme de formulation et de coordination de l'action présidentielle</i>	15
2.1.2. <i>Programme de protection présidentielle et d'intégrité du territoire</i>	16
2.1.3. <i>Programme de gouvernance et de gestion interne de la Présidence de la République et des Services Rattachés</i>	17
2.2. Programmes de l'Assemblée Nationale (AN)	17
2.2.1. <i>Programme de dynamisation de la législation et de la coopération interparlementaire</i>	18
2.2.2. <i>Programme de renforcement du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale</i>	18
2.2.3. <i>Programme de gouvernance et de gestion interne de l'Assemblée Nationale</i>	19
2.3. Programmes des Services du Premier Ministre (SPM)	20
2.3.1. <i>Programme de direction et de coordination de l'action gouvernementale</i>	20
2.3.2. <i>Programme d'administration et de modernisation des services internes et rattachés à la Primature</i>	20
2.4. Programmes du Conseil Economique et Social (CES)	21
2.4.1. <i>Programme de pilotage et de développement des missions confiées au CES</i>	21
2.4.2. <i>Programme de renforcement des capacités fonctionnelles du Conseil Economique et Social</i>	22
2.5. Programmes du Ministère des Relations Extérieures (MINREX).....	22
2.5.1. <i>Programme de valorisation du potentiel de la coopération bilatérale, des camerounais de l'étranger et de la diaspora</i>	23
2.5.2. <i>Programme de dynamisation de la coopération multilatérale et de la coopération décentralisée</i>	24
2.5.3. <i>Programme de gouvernance de l'action diplomatique</i>	25
2.6. Programmes du Ministère de la Justice (MINJUSTICE)	25
2.6.1. <i>Programme de consolidation de l'Etat de droit</i>	26
2.6.2. <i>Programme d'amélioration de la politique pénale et pénitentiaire</i>	26
2.6.3. <i>Programme d'appui à la lutte contre la corruption</i>	27
2.6.4. <i>Programme de gouvernance et de gestion du sous-secteur justice</i>	27
2.7. Programmes de la Cour Suprême (CS)	28
2.7.1. <i>Programme de consolidation de l'Etat de droit</i>	28
2.7.2. <i>Programme de contrôle de la transparence financière, de la gestion budgétaire et de la qualité des comptes publics</i>	29

2.7.3. Programme d'amélioration et de gestion des services de la Cour Suprême.....	29
2.8. Programmes du Ministère chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat (MINCONSUPE)	30
2.8.1. Programme de renforcement de la lutte contre les atteintes à la fortune Publique.....	31
2.8.2. Programme d'amélioration du cadre institutionnel, juridique et méthodologique du contrôle administratif en vue de son arrimage aux standards internationaux.....	31
2.8.3. Programme de pilotage et de renforcement des capacités opérationnelles des services du MINCONSUPE	32
2.9. Programmes de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN).....	32
2.9.1. Programme de consolidation de la sécurité publique.....	33
2.9.2. Programme de renforcement de la surveillance des frontières.....	33
2.9.3. Programme d'amélioration des méthodes et techniques de recherche des renseignements.....	34
2.9.4. Programme de pilotage et renforcement des moyens d'accompagnement.....	34
2.10. Programmes du Ministère de la Défense (MINDEF).....	35
2.10.1. Programme de renforcement de la défense du territoire	35
2.10.2. Programme de participation à la protection des personnes et des biens	36
2.10.3. Programme de participation à l'action nationale de développement.....	37
2.10.4. Programme de coordination et pilotage de la politique de défense nationale.....	37
2.11. Programmes du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD)	38
2.11.1. Programme de modernisation de l'administration territoriale	39
2.11.2. Programme d'approfondissement du processus de décentralisation.....	40
2.11.3. Programme de renforcement des mesures de protection civile	40
2.11.4. Programme d'administration et de gouvernance de l'administration territoriale.....	41
2.12. Programmes du Ministère des Marchés Publics (MINMAP)	42
2.12.1. Programme de passation des marchés publics.....	42
2.12.2. Programme de contrôle des marchés publics	42
2.12.3. Programme de renforcement des moyens d'accompagnement et de gouvernance.....	43
2.13. Programmes du Ministère des Finances (MINFI)	44
2.13.1. Programme d'optimisation des recettes fiscales, d'amélioration du climat des affaires et de protection de l'espace économique national.....	44
2.13.2. Programme de modernisation de la gestion budgétaire de l'Etat	45
2.13.3. Programme de gestion de la trésorerie de l'Etat, de comptabilité publique et de financement de l'économie	46
2.13.4. Programme de coordination administrative, de modernisation des services, d'amélioration de la gouvernance et de réforme des entreprises publiques.....	47
2.14. Programmes du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)	48
2.14.1. Programme d'appui à la relance économique pour l'accélération de la croissance.....	48

2.14.2. Programme de renforcement de la planification du développement et d'intensification des actions d'aménagement du territoire	49
2.14.3. Programme de dynamisation de la coopération économique et technique	50
2.14.4. Programme d'administration générale et de gouvernance du MINEPAT	50
2.15. Programmes du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA)	51
2.15.1. Programme d'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat.....	51
2.15.2. Programme d'approfondissement de la réforme administrative.....	52
2.15.3. Programme d'administration et de pilotage du MINFOPRA.....	52
2.16. Programmes du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB).....	53
2.16.1. Programme d'universalisation du cycle primaire	54
2.16.2. Programme d'alphabétisation, d'éducation non formelle et de promotion des langues nationales	54
2.16.3. Programme d'appui au développement du préscolaire.....	55
2.16.4. Programme de gestion et de gouvernance éducative	56
2.17. Programmes du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC)	56
2.17.1. Programme de développement de l'enseignement secondaire général	57
2.17.2. Programme de développement de l'enseignement secondaire technique et professionnel	58
2.17.3. Programme de développement de l'enseignement secondaire normal	59
2.17.4. Programme de gouvernance et de partenariat du MINESEC	60
2.18. Programmes du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP)	60
2.18.1. Programme de développement de la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur	61
2.18.2. Programme de modernisation et de professionnalisation des établissements facultaires	62
2.18.3. Programme de valorisation et d'amélioration de la structuration de la recherche et de l'internationalisation de l'enseignement supérieur	62
2.18.4. Programme d'amélioration de la gouvernance du système de l'enseignement supérieur	63
2.19. Programmes du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)	64
2.19.1. Programme de promotion de l'emploi décent.....	64
2.19.2. Programme de développement de la formation professionnelle.....	65
2.19.3. Programme de renforcement de l'efficacité des moyens d'actions du MINEFOP.....	66
2.20. Programmes du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI)	66
2.20.1. Programme de recherche et de développement agricole.....	67
2.20.2. Programme de recherche et de développement technologique, géologique et minier	67
2.20.3. Programme de recherche et de développement social.....	68
2.20.4. Programme d'appui à la politique du sous secteur recherche et innovation.....	69
2.21. Programmes du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC).....	69
2.21.1. Programme de conservation de l'art et de la culture camerounaise.....	70

2.21.2. Programme de développement des actifs de la propriété littéraire et artistique.....	70
2.21.3. Programme de renforcement des moyens d'accompagnement du sous-secteur de l'art et de la culture	71
2.22. Programmes du Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOURL).....	72
2.22.1. Programme de développement de l'offre de tourisme et des loisirs	72
2.22.2. Programme de promotion du tourisme et des loisirs.....	73
2.22.3. Programme de renforcement du cadre institutionnel de développement du tourisme et de loisirs.	73
2.22.4. Programme d'administration et gouvernance du Ministère du Tourisme et des Loisirs	74
2.23. Programmes du Ministère de la Communication (MINCOM).....	74
2.23.1. Programme d'amélioration de l'offre et l'accès à l'information	75
2.23.2. Programme de pilotage et coordination du sous secteur de la communication	75
2.24. Programmes du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC).....	76
2.24.1. Programme d'éducation civique et d'insertion sociale des jeunes.....	76
2.24.2. Programme de promotion économique des jeunes.....	77
2.24.3. Programme de gouvernance et de développement institutionnel du sous-secteur jeunesse	78
2.25. Programmes du Ministère des Sports et de l'Education Physique.....	78
2.25.1. Programme d'encadrement du mouvement sportif.....	79
2.25.2. Programme de développement des infrastructures sportives.....	80
2.25.3. Programme d'administration et de pilotage des programmes du sous-secteur sport et éducation physique.....	80
2.26. Programmes du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)	81
2.26.1. Programme de santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent.....	81
2.26.2. Programme de lutte contre la maladie et la promotion de santé.....	82
2.26.3. Programme de viabilisation du district de santé.....	82
2.26.4. Programme de gouvernance et d'amélioration des conditions de travail dans le secteur santé	83
2.27. Programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS).....	84
2.27.1. Programme de promotion de la sécurité sociale pour le grand nombre.....	84
2.27.2. Programme d'amélioration de la protection du travail.....	85
2.27.3. Programme de gestion et de gouvernance du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale.....	85
2.28. Programmes du Ministère des Affaires Sociales (MINAS)	86
2.28.1. Programme de protection sociale et de prévention des déficiences, de l'inadaptation sociale, des risques et des fléaux sociaux	86
2.28.2. Programme de solidarité nationale et de justice sociale.....	87
2.28.3. Programme de gestion de la gouvernance sociale.....	87
2.29. Programmes du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF).....	88
2.29.1. Programme de promotion de la femme et du genre.....	89
2.29.2. Programme de développement de la famille.....	89

2.29.3. Programme de développement institutionnel et de gouvernance	90
2.30. Programmes du Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE)	91
2.30.1. Programme d'offre d'énergie	91
2.30.2. Programme d'accès à l'énergie	92
2.30.3. Programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide	93
2.30.4. Programme de renforcement des moyens d'accompagnement du sous-secteur Eau et Energie	93
2.31. Programmes du Ministère des Travaux Publics (MINTP)	94
2.31.1. Programme de construction du réseau routier	94
2.31.2. Programme de maintenance du réseau routier	95
2.31.3. Programme de renforcement de la performance et de l'ingénierie de la construction	95
2.31.4. Programme de renforcement institutionnel	96
2.32. Programmes du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)	96
2.32.1. Programme de développement de l'habitat	97
2.32.2. Programme d'amélioration de la gouvernance et de l'environnement urbains	97
2.32.3. Programme de développement des infrastructures de transport urbain	98
2.32.4. Programme de pilotage et d'administration de la politique du sous-secteur habitat et développement urbain	98
2.33. Programmes du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)	99
2.33.1. Programme de constitution des réserves foncières et lotissement des terrains domaniaux	100
2.33.2. Programme de modernisation du cadastre	100
2.33.3. Programme de protection et de développement du patrimoine de l'Etat	101
2.33.4. Programme d'amélioration de la gouvernance et des conditions de travail du sous-secteur domaines, cadastre et affaires foncières	101
2.34. Programmes du Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL)	102
2.34.1. Programme de densification du réseau et d'amélioration de la couverture nationale postale	102
2.34.2. Programme de développement et d'optimisation de l'utilisation des infrastructures des télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication	103
2.34.3. Programme de soutien à la politique du sous-secteur postes et télécommunications	104
2.35. Programmes du Ministère des Transports (MINT)	104
2.35.1. Programme de développement et de réhabilitation des infrastructures de base	105
2.35.2. Programme d'amélioration du système de sûreté et sécurité des différents modes de transport et de l'amélioration du système de collecte des données météorologiques	106
2.35.3. Programme d'amélioration des conditions, moyens de travail et de promotion de la bonne gouvernance	106
2.36. Programmes du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)	107
2.36.1. Programme de développement des exportations	107

2.37. Programmes du Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINIMIDT).....	109
2.37.1. <i>Programme de diversification du tissu industriel</i>	110
2.38. Programmes du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA).....	112
2.38.1. <i>Programme d'amélioration de la compétitivité des PME</i>	113
2.38.3. <i>Programme de Promotion de l'entrepreneuriat collectif et amélioration des performances des Très Petites Entreprises et de l'Artisanat</i>	114
2.39. Programmes du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).....	116
2.39.2. <i>Programme de modernisation des infrastructures du monde rural et de production</i>	117
2.39.3. <i>Programme de gestion durable des ressources naturelles</i>	118
2.39.4. <i>Programme de développement institutionnel et renforcement des capacités</i>	118
2.40. Programmes du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales (MINEPIA).....	119
2.40.1. <i>Programme de développement des productions et des industries animales</i>	119
2.40.3. <i>Programme de développement des productions halieutiques</i>	121
2.40.4. <i>Programme d'amélioration du cadre institutionnel</i>	121
2.41. Programmes du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED).....	122
2.41.1. <i>Programme de désertification et changements climatiques</i>	122
2.41.3. <i>Programme de Lutte contre les pollutions, nuisances et substances nocives et/ou dangereuses</i>	124
2.41.4. <i>Programme de Pilotage et Administration du MINEPDED</i>	124
2.42. Programmes du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).....	125
2.42.1. <i>Programme d'aménagement et renouvellement de la ressource forestière</i>	126
2.42.3. <i>Programme de valorisation des ressources forestières</i>	127
3. INTERCATIONS ET CHEVAUCEMENTS DANS LA FORMULATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES.....	128
3.1. Des interactions entre programmes.....	129
3.2. Des chevauchements entre programmes	131
4. LECONS ET RECOMMANDATIONS.....	133
CONCLUSION	137
ANNEXE : LISTE DES PROGRAMMES EXAMINES	i

INTRODUCTION

La Réforme budgétaire induite par la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat s'est traduite par des modifications importantes dans la déclinaison, la structuration et la présentation des budgets ministériels qui seront, dès l'exercice 2013, présentés selon le tritype Fonction-Programme-Action.

Un des éléments majeurs dans cette évaluation réside non seulement dans la présentation, au Parlement, des objectifs de politiques publiques, mais également dans la mise en place du Comité Interministériel d'Examen des Programmes (CIEP) créé par décret n° 2011/2414/PM du 17 août 2011, dont la première session s'est tenue du 19 juillet au 08 août 2012 au Palais des Congrès de Yaoundé.

Instance interministérielle placée sous l'autorité du Ministre des Finances (Président) et du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (Vice Président), et chargée de l'amélioration de la qualité de l'information transmise à l'appui des projets de lois de finances, le CIEP a pour objet de :

- Veiller à la cohérence des programmes avec les objectifs des politiques publiques et grands instruments stratégiques de l'Etat ;
- S'assurer de la conformité des programmes aux principes posés par le Régime Financier de l'Etat ;
- Veiller à la cohérence du périmètre des programmes des départements ministériels ;
- Veiller à la fiabilité des indicateurs des programmes, ainsi qu'à la formulation adéquate des objectifs assignés aux programmes au regard des actions qui les composent ;
- Enfin, veiller à la désignation des responsables opérationnels des programmes.

Au cours de cette première session, le CIEP s'est basée sur le « référentiel d'examen des programmes » retraçant la grille à utiliser au cours des travaux, de manière à garantir une unité d'analyse sur tous les domaines d'intervention.

A l'issue des travaux, le présent rapport a été dressé, avec pour objectif, d'une part, d'aider chaque ministère à situer son propre diagnostic dans une optique comparative lui permettant d'identifier aussi bien les points perfectibles que les points forts de son dispositif, démarche normale de pédagogie et de soutien pour des changements de l'ampleur du Régime Financier de l'Etat. D'autre part, il vise à mettre à la disposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, les éléments nécessaires à l'orientation éventuelle de la mise en œuvre des politiques publiques, et à la validation des programmes. Il comprend quatre parties : (1) la synthèse des travaux, (2) les programmes de ministères et organismes, (3) les interactions et chevauchements entre programmes et (4) les leçons et recommandations.

1. SYNTHESE DES TRAVAUX

Pour chaque administration, le Comité procédait par une intervention en quatre temps marqués par l'analyse de l'ancrage stratégique au DSCE, l'étude du périmètre du programme, la qualité des indicateurs et la vérification de la désignation formelle des Coordonnateurs de programme.

A l'issue des travaux, le Comité a examiné et approuvé 144 programmes, soit 102 programmes opérationnels et 42 programmes supports. Conformément à l'approche édictée par le Régime Financier de l'Etat, les programmes et leurs actions étaient assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance.

De manière générale, l'**ancrage stratégique** des programmes examinés a été jugé satisfaisant, parce que découlant pour l'essentiel du DSCE ou des différents discours-programmes du Chef de l'Etat.

S'agissant des **indicateurs** et partant de leurs cadres logiques respectifs, les administrations ont identifié 180 variables qualitatives et quantitatives permettant de mesurer les résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs des programmes. Tout en appréciant la batterie d'indicateurs développés, le Comité a instruit le Secrétariat Technique de continuer l'accompagnement des administrations, à l'effet d'affiner la construction de ces variables tant sur le plan de la qualité que sur le plan de la quantité.

Quant aux **Responsables de programme**, certaines administrations ont déposé auprès du Comité des actes de désignation formelle, et la même approche est attendue du reste.

En ce qui concerne enfin les **périmètres des programmes**, le Comité les a jugés conformes dans la plupart des cas, sous réserve des observations suivantes :

- **La Présidence de la République**, avec ses trois (3) programmes, devra de concert avec les Services du Premier Ministre, densifier ses activités législatives et réglementaires, afin de permettre aux départements ministériels dont les résultats en sont tributaires, de mettre en œuvre leurs activités. Elle veillera aussi à ce que le texte organique du gouvernement ne présente pas de chevauchements à cet égard ;

- **L'Assemblée Nationale**, à travers ses trois (3) programmes, a été conforté à travailler à faire du Parlement un lieu de plein exercice du pouvoir législatif, de propositions d'alternatives aux décisions de l'Exécutif, et de promotion de la gouvernance démocratique. Cette Institution a été appelée à utiliser la technique de programmation budgétaire à l'effet d'améliorer le cadre de travail des députés de la Nation ;

- **Les Services du Premier Ministre** pour leur part, devront, à travers leurs deux (2) programmes, vulgariser l'instruction générale du travail gouvernemental. La mise en œuvre

de leur programme opérationnel permettra de rendre plus optimal le fonctionnement des Commissions et Comités créés pour des arbitrages et pour la préparation de divers textes ;

- **Le Conseil Economique et Social**, qui a présenté deux (2) programmes, a été appelé à inscrire dans son programme opérationnel une action qui favorise le dialogue avec le gouvernement pour les projets de loi à caractère économique, financier, culturel et social ;

- **Le Ministère des Relations Extérieures** qui a trois (3) programmes, doit élaborer un chronogramme des conventions signées à soumettre à la ratification de l'Assemblée Nationale. En liaison avec le MINESUP, il devra s'accorder sur la gestion des attachés culturels affectés dans les représentations diplomatiques et revoir les textes sur le protocole d'Etat ;

- **Le Ministère de la Justice** qui compte quatre (4) programmes devra prendre prioritairement en compte l'extension des services, la mise en place du tribunal criminel spécial et l'amélioration des conditions de vie des prisonniers. Dans ce ministère, la mise en œuvre du programme d'amélioration de la politique pénale et pénitentiaire nécessite la mise à contribution du MINAS, du MINADER et du MINEFOP. Toutefois, cette administration est appelée à poursuivre la réflexion sur son cadre logique en vue de la prise en compte dans ses programmes opérationnels des préoccupations liées à la modernisation du système judiciaire ;

- **La Cour Suprême**, qui a élaboré trois (3) programmes, devra non seulement être déterminée à promouvoir l'Etat de droit, mais aussi veiller à la transparence de la gestion publique ;

- **Le Ministère chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat**, qui a présenté trois (3) programmes, a été consolidé dans son objectif de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance, d'améliorer le rendement, de parfaire la transparence, de lutter contre les atteintes à la fortune publique et de favoriser l'utilisation des ressources publiques de manière efficiente et effective au profit des populations ;

- **La Délégation Générale à la Sûreté Nationale**, qui a présenté quatre (4) programmes, a été appelée à étudier la faisabilité d'une action visant l'automatisation des post de contrôle dans les aéroports afin que de se conformer aux standards modernes ;

- **Le Ministère de la Défense**, qui a présenté quatre (4) programmes, devra bien circonscrire son périmètre sur la participation à la protection des personnes et des biens, afin de ne pas dédoubler l'action du MINATD en matière de protection civile ;

- **Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation** a développé quatre (4) programmes et, à l'issue de la présentation, le Comité a demandé un dégrossissement du programme support au profit des programmes opérationnels. Il a été demandé au MINATD d'enrichir ses programmes d'éléments organiques en prenant en

compte les activités menées dans le cadre de la décentralisation, d'adjoindre le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation et de déclencher effectivement le transfert des compétences ;

- **Le Ministère des Marchés Publics**, à travers ses trois (3) programmes, est appelé à assainir le système des marchés publics, en veillant à la célérité dans la passation des marchés publics, à leur bonne attribution, et à leur exécution dans le respect des dispositions contractuelles ;

- **Le Ministère des Finances**, qui a présenté quatre (4) programmes, a été encouragé à poursuivre la modernisation des services en charge de la mobilisation des recettes non pétrolières afin d'assurer un financement optimal de la mise en œuvre de la stratégie nationale. Le Comité a insisté sur la réduction du délai de paiement en vue du développement de l'activité économique, la poursuite de la modernisation de la gestion de la solde ;

- **Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire**, qui s'est doté de quatre (4) programmes, devra mettre l'accent sur la coopération décentralisée. Le Comité a relevé la nécessité pour ce ministère de mettre en relief les aspects de coordination interministérielle afin d'aider les autres départements ministériels à atteindre leurs objectifs globaux. De plus, il a été demandé à ce ministère de mettre en exergue les activités relatives au schéma national d'aménagement ;

- **Le Ministère de la Fonction Publique Publique et de la Réforme Administrative**, qui a présenté trois (3) programmes, a été amené à se pencher sur la question de délai de traitement de dossier et d'automatisation des procédures. Le Comité a demandé à ce département ministériel de rechercher les pistes de fidélisation du personnel de l'Etat au poste de travail dans les services déconcentrés. Toutefois, ce ministère a sollicité la contribution des gestionnaires des ressources humaines de toutes les administrations pour la remontée de l'information sur les agents publics, ainsi que la production effective du manuel de procédures dans tous les départements ministériels ;

- **Le Ministère de l'Education de Base**, à travers ses quatre (4) programmes, a été amené à se pencher sur l'enseignement fondamental. Ce ministère envisage d'élaborer la banque des tenues scolaires qui nécessite la collaboration active des autres administrations. Le Comité a relevé que la stratégie de ce sous-secteur devra évoluer avec la finalisation de la stratégie de l'éducation. L'abandon de poste par les enseignants du primaire est un fléau majeur observé dans ce département ministériel ;

- **Le Ministère des Enseignements Secondaires**, à travers ses quatre (4) programmes, a été appelé à contribuer efficacement au développement d'un capital humain solide, capable de soutenir la croissance par l'offre d'une formation adaptée aux besoins du marché de l'emploi et de l'environnement. Le Comité a rappelé avec insistance que le DSCE,

cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, accorde une place de choix au développement des Enseignements Secondaires, en tant que producteur du capital humain en vue de l'émergence du Cameroun. Ce ministère n'a pas manqué de relever l'abandon de postes de plus en plus criard par les enseignants ;

- **Le Ministère de l'Enseignement Supérieur**, à travers ses quatre (4) programmes, a été conforté dans sa quête de la professionnalisation des enseignements facultaires. Ce ministère devra se porter vers la cassure du système éducatif avec la donne actuelle qui est encore l'héritage colonial, pour migrer vers un enseignement qui a des dérivatifs dans le monde de l'emploi ;

- **Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**, qui a présenté trois (3) programmes, a été appelé à déployer tous les efforts pour assurer une formation professionnelle reposant sur un dispositif modernisé et considérablement renforcé pour pouvoir dispenser aux élèves sortant des cycles d'enseignement fondamental et secondaire un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois ; un enseignement universitaire professionnalisé ; une formation continue étendue et doublée ;

- **Le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation** qui a présenté quatre (4) programmes, a été appelé à densifier effectivement la recherche-développement et assurer l'innovation, dans un contexte d'émergence où la maîtrise de la science et de la technologie a un impact incontestable sur le développement économique. Par ailleurs, le Comité a apprécié la prise en compte et l'intégration effective des organismes sous tutelle dans la mise en œuvre de ses programmes ;

- **Le Ministère des Arts et de la Culture** qui a présenté trois (3) programmes a été appelé à approfondir la réflexion sur la mise en consommation effective, en direction des étrangers, des produits de la culture et de l'art camerounais ; Sa forte collaboration avec le MINTOURL est plus que jamais une nécessité ;

- **Le Ministère du Tourisme et des Loisirs** qui compte quatre (4) programmes devra collaborer avec le MINAC, le MINREX, le MINTP et le SED pour mieux assurer la conduite des politiques publiques qu'il met en œuvre ;

- **Le Ministère de la Communication**, qui a élaboré un programme opérationnel et un programme support, a été appelé à se donner plus que jamais le défi de l'augmentation du taux de couverture du territoire national ;

- **Le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique** a présenté trois (3) programmes contribuant à faire du Cameroun un pays uni dans sa diversité. Lesdits programmes sont sou tendus par l'idée du « Cameroon spirit » qui développe l'esprit d'entreprise et de conquête. Ce ministère a rassuré le Comité de sa synergie d'actions avec les CTD à travers le PAJER-U. Cette administration prépare les grandes échéances de

lancement de l'éducation civique de la jeunesse, et plaide pour la promotion des programmes gouvernementaux prenant en compte les jeunes. Par ailleurs, le MINJEC s'est engagé à mener une étude sur la révision à la baisse de l'âge de vote, et à s'imprégner des outils utilisés pour le diagnostic des PME afin de les adapter à leurs besoins si nécessaire. De plus, à la demande du Comité, ce ministère s'est proposé de mener une réflexion sur le retour au service civique qui consiste à commencer sa carrière dans les zones reculées sur une période d'au moins deux ans.

- **Le Ministère des Sports et de l'Education Physique**, qui dénombre trois (3) programmes, devra mettre sur pied une stratégie d'accompagnement des CTD dans la réalisation des infrastructures sportives et mettra aussi un accent sur la construction des infrastructures sportives modernes ;

- **Le Ministère de la Santé Publique**, à travers ses quatre (4) programmes, a proposé un trinôme de fidélisation du personnel de santé articulé autour du salaire, le logement d'astreinte et les éléments de motivation numéraires. Le Comité a demandé que le Ministre de la Santé encadre véritablement les activités des GICS santé et valorise la pratique de la médecine traditionnelle dans ses programmes. Ce ministère devra également se pencher sur la réglementation en matière de tabac au Cameroun. Par ailleurs, il lui a été demandé de conduire l'élaboration de la stratégie sectorielle intégrant l'assurance maladie ;

- **Le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale**, qui a présenté trois (3) programmes, a été conforté dans ses actions de protection continue et de la sécurité sociale des travailleurs ;

- **Le Ministère des Affaires Sociales**, qui a proposé trois (3) programmes, a été appelé à créer des espaces de concertation avec d'autres administrations dans le cadre de la prise en charge des handicapés en vue de leur autonomisation économique. Le Comité a demandé à ce ministère de recadrer son périmètre d'actions sur les enfants en difficulté ou vulnérables, les autres enfants relevant de la compétence du MINPROFF ;

- **Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille**, avec ses trois (3) programmes, a été conforté dans les actions en faveur de la promotion de la femme, du genre, et du développement de la famille. A son passage, il a été souligné la nécessité de prendre en compte l'approche genre dans la budgétisation, et la promotion des jeunes filles dans les séries scientifiques et professionnelles à l'effet de les arrimer aux besoins du marché de l'emploi dans un contexte de mise en œuvre des projets structurants ;

- **Le Ministère de l'Eau et de l'Energie**, avec ses quatre (4) programmes, devra prévoir les aménagements des barrages colinéaires consistant à créer des canalisations hydrauliques en vue du développement de l'agriculture et de l'élevage, surtout dans la partie septentrionale du pays ;

- **Le Ministère des Travaux Publics**, à travers ses quatre (4) programmes, devra prendre en compte les besoins des projets structurants ;

- **Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain** qui a présenté quatre (4) programmes, est appelé à intégrer les villes frontalières dans le Programme de développement des infrastructures de transport urbain, prendre en compte la promotion du secteur privé dans le programme d'offre de l'habitat. Par ailleurs, il devra impliquer les Communautés Territoriales Décentralisées dans le programme d'amélioration de la gouvernance et de l'environnement urbains, afin que les villes aient un plan d'urbanisation élaboré dans l'optique d'un développement plus harmonieux ;

- **Le Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières** qui compte piloter quatre (4) programmes, devra mettre en œuvre la constitution des réserves foncières et le lotissement des terrains domaniaux en tenant compte des besoins des administrations demandeuses des espaces dans le cadre de leurs projets. Par ailleurs, ce ministère devra insérer une action orientée vers la législation et la réglementation en vue d'actualiser les textes portant sur la gestion domaniale, foncière et cadastrale ;

- **Le Ministère des Postes et Télécommunications**, qui a envisagé la mise en place de trois (3) programmes, devra tenir compte de l'activité du secteur privé dans son domaine de compétence ;

- **Le Ministère des Transports**, qui a présenté trois (3) programmes, a été interpellé sur la nécessité à faire bâtir véritablement un réseau de transport intégré, performant, quadrillant tout l'espace national et ouvert vers les pays voisins. Le Comité a demandé que ce ministère envisage une véritable réforme du réseau ferroviaire, une modernisation du cadre d'accueil dans les aéroports et une meilleure rentabilisation des sites portuaires. Le Comité a par ailleurs insisté sur la nécessité d'assainir le secteur des auto-écoles. Toutefois, ce département ministériel a profité des échanges pour en appeler au patriotisme vis-à-vis de la compagnie nationale ;

- **Le Ministère du Commerce**, qui compte implémenter trois (3) programmes, a été appelé à impliquer les acteurs institutionnels ainsi que les autres acteurs tels que la CCIMA, le GICAM, le CICC, l'ONCC ;

- **Le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique** qui a élaboré quatre (4) programmes a été appelé à introduire des actions relatives à l'identification des corps de métier pouvant être implémentés au MINESEC et au MINESUP. Aussi, il a été demandé de mettre en évidence la transparence dans les industries extractives ;

- **Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat**, qui a déployé quatre (4) programmes, a été appelé à entrer en concertation avec

les administrations en vue d'une part de la régénération des essences servant de matière premières aux PME, et d'autre part, de la facilitation aux frontières de l'acquisition et de la vente des produits touristiques promus par le MINPMEESA ;

- **Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural** qui a élaboré quatre (4) programmes, a été conforté dans l'option de la mise en œuvre de l'agriculture de seconde génération sans abandonner l'agriculture de subsistance ;

- **Le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales**, à travers ses quatre (4) programmes, a été encouragé à mettre un accent sur la médecine vétérinaire ;

- **Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable** qui compte quatre (4) programmes, devra bien délimiter ses actions en ce qui concerne le reboisement et la pollution maritime ;

- **Le Ministère des Forêts et de la Faune** a montré, à travers ses quatre (4) programmes, qu'il prendra amplement en compte la question de valorisation des ressources forestières. Le Comité a insisté sur la vulgarisation des essences forestières et fauniques rares, à l'effet d'éviter leur utilisation pour la fabrication des produits artisanaux qui sont saisis lorsque les acheteurs, très souvent des touristes, veulent sortir du pays. Par ailleurs, il a été souligné la nécessité d'une bonne collaboration avec le MINEFOP dans le cadre du programme de valorisation des ressources forestières.

2. PROGRAMMES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

La méthodologie de travail durant tous les travaux a consisté en la présentation et l'examen des documents préfigurant l'Avant Projet de Performance des Administrations.

Pour examiner les programmes à inscrire dans le projet de loi de finances de l'exercice 2013, le Comité a étudié les documents sous quatre angles à savoir l'ancrage stratégique, le périmètre, les indicateurs et la coordination.

En ce qui concerne l'ancrage stratégique d'un programme, le Comité s'est intéressé à son arrimage au DSCE, et à la qualité de son objectif par rapport aux priorités nationales.

Parlant du périmètre du programme, il a été question de vérifier la cohérence des actions des programmes avec leurs objectifs et stratégies, la clarté des stratégies de mise en œuvre des programmes (stratégie programme), la prise en compte des effets induits des programmes sur d'autres programmes du Gouvernement et la prise en compte de la contribution des acteurs externes dans la réalisation de l'objectif du programme.

S'agissant des indicateurs, le Comité a mis l'accent sur leur cohérence avec les objectifs des programmes, la facilité de compréhension pour les différents publics concernés et leur pertinence pour mesurer les performances sur une périodicité annuelle.

Quant aux coordonnateurs des programmes, le Comité a vérifié l'existence d'un acte des Chefs de département ministériel, désignant formellement lesdits responsables.

La déclinaison de l'examen des programmes par ministère est donnée ci-dessous.

2.1. Programmes de la Présidence de la République et des Services Rattachés à la Présidence de la République (PR & SRPR)

La séance d'examen des programmes a permis à **Monsieur BISSIONGOL**, Attaché au Cabinet Civil de la Présidence de la République, d'exposer la contribution de cette auguste Institution.

L'objectif stratégique de la Présidence de la République et de ses services rattachés est d'accompagner le Chef de l'Etat dans la mise en œuvre du programme pour lequel il a été élu.

Dans l'optique de l'atteinte efficiente de cet objectif, trois programmes devront être institués, soit deux opérationnels et un support. Il s'agit de :

- La formulation et la coordination de l'action présidentielle
- La protection présidentielle et intégrité du territoire
- Gouvernance et gestion interne

2.1.1. Programme de formulation et de coordination de l'action présidentielle

L'objectif de ce programme est d'assurer la mise en œuvre du programme des grandes ambitions. Son évaluation se fera à travers le taux de réalisation du programme des grandes ambitions.

L'ancrage de ce programme au DSCE devrait logiquement se faire dans tous les domaines liés à la gouvernance notamment l'axe stratégique relatif à la modernisation de l'administration publique pour en faire un instrument au service du développement.

Le principal enjeu dans le cadre de ce programme est de veiller à la mise en œuvre dans les délais impartis du « programme des grandes réalisations » à travers les actions suivantes :

- Appui au Chef de l'Etat dans sa fonction de Chef des Armées ;

- Communication du Président de la République ;
- Suivi de la mise en œuvre de la politique de la nation ;
- Relation entre le pouvoir exécutif et les institutions républicaines ;
- Mise en œuvre de l'agenda du Président de la République ;
- Interventions spéciales du Président de la République relatives à la formulation et à la coordination de l'action Présidentielle ;
- Reconnaissance des services rendus à la nation.

2.1.2. Programme de protection présidentielle et d'intégrité du territoire

L'objectif de ce programme est de préserver l'intégrité du territoire national et la stabilité politique. Il a pour indicateur le pourcentage des mesures de sécurité atteignant le standard visé ou le score de sûreté du niveau de sécurité.

L'ancrage de ce programme au DSCE pourrait se faire dans tous les domaines liés à la gouvernance notamment l'axe stratégique relatif à la modernisation de l'administration publique pour en faire un instrument au service du développement.

Les actions mises en œuvre dans ce programme ont pour but de préserver l'intégrité du territoire national et la stabilité politique. Elles sont les suivantes :

- Modernisation des équipements techniques spéciaux ;
- Renforcement des capacités d'intervention rapide ;
- Préparation et emploi des forces ;
- Surveillance et recueil du renseignement ;
- Développement des infrastructures sanitaires des unités ;
- Interventions spéciales du Chef de l'Etat relatives à la mise en œuvre du programme protection présidentielle et intégrité du territoire.

2.1.3. Programme de gouvernance et de gestion interne de la Présidence de la République et des Services Rattachés

L'objectif de ce programme est d'accroître l'efficacité de la gestion et la productivité des structures de la Présidence de la République du Cameroun. L'indicateur qui y est associé est le taux global de réalisation des actions programmées.

Les actions de ce programme support sont de diverses natures :

- Développement des ressources humaines de la Présidence et ses services rattachés;
- Amélioration de la gestion des ressources financières et matérielles de la Présidence de la République et de ses services rattachés ;
- Modernisation des équipements pour assurer le fonctionnement régulier des services ;
- Amélioration des capacités d'accueil de la Présidence de la République et de ses services rattachés ;
- Fonctionnement régulier des services.

A l'issue de la présentation des programmes de la Présidence de la République et de ses Services Rattachés, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme. Toutefois, les Services de la Présidence de la République sont appelés, de concert avec ceux du Premier Ministre, à densifier ses activités législatives et réglementaires, afin de permettre aux départements ministériels dont les résultats en sont tributaires, de mettre en œuvre leurs activités. Ils devront aussi veiller à ce que le texte organique du gouvernement ne présente pas de chevauchements à cet égard ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République devra, sous l'autorité du Chef de l'Etat, procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par cette Institution.

2.2. Programmes de l'Assemblée Nationale (AN)

Les programmes de l'Assemblée Nationale ont été présentés par ...

L'objectif stratégique est de permettre au pouvoir législatif de jouer pleinement son rôle dans le système constitutionnel camerounais, dans le strict respect du principe de la

séparation des pouvoirs. Pour y parvenir, l'Assemblée Nationale devra mettre en œuvre² & é trois programmes dont deux opérationnels et un support.

2.2.1. Programme de dynamisation de la législation et de la coopération interparlementaire

L'objectif de ce programme est de renforcer le cadre législatif. Son évaluation se fera à l'aune de l'indicateur quantitatif qu'est le nombre de propositions de loi.

L'ancrage stratégique peut être rapporté à l'objectif du DSCE relatif à l'amélioration de la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat notamment à l'action visant à améliorer la participation des citoyens et de la société civile à la gestion des affaires.

L'opérationnalisation de l'objectif de ce programme se fera par la réalisation de manière synchronisée des actions ci-après :

- Amélioration de l'initiative parlementaire des lois.
- Développement de la coopération interparlementaire

2.2.2. Programme de renforcement du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale

L'objectif de ce programme est de contribuer à l'efficacité des politiques publiques. L'indicateur retenu est le taux de contrôle de l'exécution des politiques publiques. Les carences relevées à propos du premier objectif quant au caractère incomplet de la déclinaison du cadre de mesure de la performance sont valables pour ce deuxième programme.

L'ancrage de ce programme peut être rapporté à un des objectifs du DSCE relatifs à l'amélioration de la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat notamment à l'action visant à l'amélioration de l'information et du contrôle citoyen de la gestion des affaires publiques. A cet effet, le Comité l'a trouvé satisfaisant.

Ce programme qui vise à mettre en place un mécanisme de contrôle de l'action gouvernementale par l'amélioration de la qualité de l'exercice des questions orales au gouvernement et l'accroissement significatif du contrôle parlementaire de la gestion administrative, financière, et technique des administrations publiques et des projets financés par les partenaires au développement. Il sera exécuté à travers trois actions :

- Elaboration des instruments de contrôle de l'action gouvernementale ;
- Renforcement des capacités opérationnelles ;
- Réalisation des opérations de contrôle.

2.2.3. Programme de gouvernance et de gestion interne de l'Assemblée Nationale

L'objectif du programme est d'appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels. Son indicateur est le taux global de réalisation des actions programmées. Le cadre de mesure de la performance est une fois de plus peu exhaustif car ne renseignant pas sur la situation de référence et la cible projetée.

Ce programme support de l'Assemblée Nationale sera mis en œuvre à travers les actions ci-après :

- Restructuration de l'organisation et du fonctionnement du Parlement ;
- Prévention et répression de la corruption ;
- Amélioration de la gestion des ressources financières ;
- Modernisation du système d'information et de communication ;
- Construction et réhabilitation des infrastructures ;
- Acquisition des équipements ;
- Amélioration de la gestion des ressources humaines ;
- Appui au fonctionnement régulier des services.

Examinant les programmes de l'Assemblée de l'Assemblée Nationale, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme. Cette Institution est confortée à travailler à faire du Parlement un lieu de plein exercice du pouvoir législatif, de propositions d'alternatives aux décisions de l'Exécutif, et de promotion de la gouvernance démocratique. Elle est appelée à utiliser la technique de programmation budgétaire à l'effet d'améliorer le cadre de travail des députés de la Nation ;
- La déclinaison du cadre de mesure des indicateurs était incomplète, car ne présentant pas la situation de référence (baseline) et la cible projetée ;
- Le Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale devra, sous l'autorité du Président de l'Assemblée Nationale, procéder à la désignation formelle des Responsables des programmes pilotés par cette Institution.

2.3. Programmes des Services du Premier Ministre (SPM)

La séance d'examen des programmes a permis au **Pr. DONTSI**, Conseiller Technique du Premier Ministre, d'exposer la contribution de cette administration.

L'objectif stratégique retenu au sein de cette administration consiste à optimiser l'implémentation de la politique du Chef de l'Etat.

Dans cette optique, deux programmes ont été retenus, un programme opérationnel et un programme support.

2.3.1. Programme de direction et de coordination de l'action gouvernementale

L'objectif de ce programme est de veiller à la réalisation optimale des programmes gouvernementaux en vue de la mise en œuvre de la politique de la nation telle que définie par le Président de la République. L'indicateur retenu pour l'évaluation de la performance dans l'atteinte de cet objectif est le nombre de réunions de coordination tenues avec rapports adressés au Premier Ministre. La cible projetée étant de 100%. Il est à relever qu'au regard de la nature de cette dernière cible, la meilleure formulation de l'objectif aurait été « le taux ou le pourcentage de réunions de coordination tenues avec rapports adressés au Premier Ministre ».

L'ancrage de ce programme au DSCE devrait logiquement se faire dans tous les domaines liés à la gouvernance notamment l'axe stratégique relatif à la modernisation de l'administration publique pour en faire un instrument au service du développement.

Le programme se décline en trois actions :

- Amélioration de la gouvernance publique ;
- Pilotage et suivi de l'action économique ;
- Pilotage et suivi des activités liées à la santé publique, à l'éducation, au sport, à la culture et aux affaires sociales.

2.3.2. Programme d'administration et de modernisation des services internes et rattachés à la Primature

L'objectif de ce programme est d'améliorer le rendement des services et des structures rattachées aux SPM. L'indicateur qui y est rattaché porte sur les délais de traitement des dossiers.

Le programme se décline en sept actions :

- Modernisation des infrastructures ;

- Modernisation des équipements ;
- Fonctionnement des services ;
- Motivation du personnel ;
- Renforcement des capacités des ressources humaines ;
- Renforcement du système d'information et de communication des Services ;
- Dépenses de souveraineté des Services du Premier Ministre.

A l'issue de la présentation des programmes des Services du Premier Ministre, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme. Toutefois, le Comité a mis un accent sur l'optimisation du fonctionnement des Commissions et Comités créés pour des arbitrages et pour la préparation de divers textes ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre, Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, sous l'autorité du Chef du Gouvernement, procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par cette Institution.

2.4. Programmes du Conseil Economique et Social (CES)

La délégation du CES était conduite par M. BIEDI Robert, **Chef de Cellule**.

De la présentation des programmes de cette institution, il ressort qu'en se fondant sur le texte organisant cette structure, elle a pour objectif de renforcer la conception et d'améliorer la mise en œuvre des politiques publiques.

2.4.1. Programme de pilotage et de développement des missions confiées au CES

L'objectif de ce programme est de renforcer la conception et améliorer la mise en œuvre des politiques publiques. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est la proportion des demandes d'avis suivis d'une réponse du CES.

Des discussions des membres du Comité, il ressort que l'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre des actions ci après :

- Renouvellement de la chambre ;
- Mise en œuvre et suivi de la coopération internationale ;
- Consultation, avis et appui conseil ;
- Rénovation des structures d'accueil.

2.4.2. Programme de renforcement des capacités fonctionnelles du Conseil Economique et Social

L'objectif de ce programme est d'améliorer le fonctionnement des services du CES. L'indicateur pour la mesure de la performance liée à ce programme est le rapport d'exécution du budget du CES.

S'agissant du programme support, la performance liée à ce programme sera mesurée à travers les résultats des différentes actions suivantes :

- Construction, rénovation et aménagement des édifices ;
- Amélioration du fonctionnement des services ;
- Amélioration des rendements des ressources humaines ;
- Mobilisation et mise à disposition du budget.

A l'issue de la présentation des programmes du Conseil Economique et Social, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique st satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de l'inscription dans le programme opérationnel d'une action qui favorise le dialogue avec le Gouvernement pour les projets de loi à caractère économique, financier, culturel et social ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Président de cet organe devra procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par cette Institution.

2.5. Programmes du Ministère des Relations Extérieures (MINREX)

Monsieur MBAYU Félix, Secrétaire Général par intérim du Ministère des Relations Extérieures, a exposé sur les programmes de cette administration.

L'objectif stratégique de ce ministère est de consolider le rayonnement du Cameroun à travers sa diplomatie.

Le MINREX a identifié trois programmes dont deux opérationnels et un support.

2.5.1. Programme de valorisation du potentiel de la coopération bilatérale, des camerounais de l'étranger et de la diaspora

L'objectif recherché pour ce programme est de capitaliser au bénéfice du Cameroun le potentiel qu'offre la coopération bilatérale et les camerounais de l'étranger. L'évaluation de l'atteinte de cet objectif se fera d'après l'indicateur lié au nombre d'accords de coopération conclus et mis en œuvre avec pour cible, augmenter de façon significative le nombre d'accords et conventions.

Les principaux effets attendus du programme et qui sont susceptibles de contribuer aux objectifs du DSCE sont :

- L'accroissement et la diversification des échanges avec les partenaires traditionnels, les pays émergents et ceux à fort potentiel de développement ;
- La consolidation des positions du Cameroun dans les marchés traditionnels ;
- La pénétration des marchés porteurs des pays émergents ou à fort potentiel de développement par les entreprises camerounaises ;
- L'attraction des investissements directs étrangers et la mobilisation des ressources financières pour le financement des projets structurants et des projets socio-économiques ;
- L'accroissement du volume des transferts de fonds des Camerounais de l'étranger en direction du Cameroun ;
- La mobilisation des camerounais de l'Etranger à la mise en place des projets et programmes économiques, sociaux et culturels au Cameroun ;
- La mobilisation des camerounais de l'étranger en faveur de la promotion de l'image et de l'identité du Cameroun dans leur pays de résidence.

Ce programme comporte trois principales actions à savoir :

- L'optimisation de la représentation du Cameroun dans les pays étrangers ;
- La consolidation des amitiés traditionnelles et la réorientation de la coopération bilatérale en direction de nouveaux partenaires au développement, notamment des pays émergents, des pays de l'Europe du Nord et du Golfe persique ;

- La capitalisation des potentialités des camerounais de l'étranger et de la diaspora.

2.5.2. Programme de dynamisation de la coopération multilatérale et de la coopération décentralisée

Ce programme a pour objectif de capitaliser au bénéfice du Cameroun, les opportunités qu'offrent la coopération multilatérale et la coopération décentralisée. La réalisation de cet objectif permettra à notre pays de mobiliser en les diversifiant les concours extérieurs dont il a besoin pour atteindre ses objectifs de développement.

L'indicateur de ce programme est le nombre d'accords signés avec les partenaires multilatéraux.

L'objectif de ce programme est articulé sur un certain nombre d'objectifs du DSCE notamment :

- La consolidation de l'espace CEMAC par la mise en application effective des traités en matière de libre circulation des personnes et des biens. Le résultat attendu est que celle-ci soit effective en zone CEMAC à l'horizon 2015-2020 ;
- Le renforcement de l'intégration régionale compte tenu de la place à accorder aux pays à fort potentiel de croissance de la CEEAC (Angola, RCD) et au Nigéria ;
- La diversification des échanges par la consolidation des relations traditionnelles avec les partenaires européens; la mise en œuvre de toutes les stratégies nécessaires pour tirer avantage des dispositions de l'AGOA ; l'exploration des marchés sud-américains et asiatiques à fort potentiel de développement économique ;
- La mobilisation des ressources et des partenariats autour du DSCE à travers L'accroissement des efforts en vue d'une plus grande mobilisation de l'aide publique au développement et l'amélioration de son efficacité, en droite ligne des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Les trois actions ci-après ont vocation à contribuer à la réalisation de l'objectif du programme :

- La capitalisation des opportunités de la coopération multilatérale ;
- La promotion et la valorisation de la présence et du rayonnement du Cameroun sur le plan international ;
- La capitalisation des opportunités de la coopération décentralisée.

2.5.3. Programme de gouvernance de l'action diplomatique

Ce programme vise à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes. L'atteinte de cet objectif sera mesurée par le taux d'exécution des programmes.

Ce programme comprend six actions :

- Accroissement et modernisation des infrastructures d'accueil et de travail des services centraux ;
- Amélioration de la gestion des ressources humaines du Département ;
- Pilotage de l'action diplomatique ;
- Contrôle interne des services ;
- Mise en place d'une plateforme de convergence et d'harmonisation de l'action internationale ;
- Amélioration de la gestion des ressources financières.

Examinant les programmes présentés par le Ministère chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de l'élaboration d'un chronogramme des conventions signées à soumettre à la ratification de l'Assemblée Nationale. En liaison avec le MINESUP, il devra s'accorder sur la gestion des attachés culturels affectés dans les représentations diplomatiques et revoir les textes sur le protocole d'Etat ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre des Relations Extérieures devra procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par cette administration.

2.6. Programmes du Ministère de la Justice (MINJUSTICE)

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Laurent Esso, a présenté la quintessence des programmes budgétaires de son département ministériel.

Partant des objectifs du DSCE dans le cadre de la gouvernance et de l'Etat de droit, à savoir garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques et renforcer la gestion des affaires publiques, le Ministère de la Justice a élaboré 4 programmes dont 3 opérationnels et un support.

2.6.1. Programme de consolidation de l'Etat de droit

L'objectif de ce programme est d'améliorer l'accès et la qualité du service de la justice, et l'indicateur de performance retenu est le délai de traitement des affaires.

L'ancrage stratégique de ce programme découle du quatrième axe de la Vision du Cameroun à l'horizon 2035 qui interpelle la justice à consolider l'Etat, garant de l'intérêt général à travers la promotion de l'Etat de droit et la crédibilité du système judiciaire, ainsi que le renforcement de la sécurité des personnes et des biens.

Ce programme vise à réduire les lenteurs judiciaires et à améliorer l'exécution des décisions de justice. Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Renforcement institutionnel du pouvoir judiciaire ;
- Modernisation et harmonisation de la législation ;
- Promotion des droits de l'homme ;
- Accès à la justice ;
- Exécution des décisions de justice.

2.6.2. Programme d'amélioration de la politique pénale et pénitentiaire

Ce programme a pour objectif d'améliorer les conditions de détention et préparer à la réinsertion sociale des détenus. Pour mesurer les efforts réalisés, l'indicateur de performance le taux de surpopulation carcérale.

L'ancrage stratégique de ce programme se justifie par le fait que le DSCE a assigné au Ministère de la Justice l'objectif de disposer d'une justice plus accessible, efficace, performante et crédible qui garantit la sécurité juridique et judiciaire, à travers la modernisation du système judiciaire et la réforme du système pénitentiaire.

Sur le plan du périmètre du programme, pour améliorer les conditions de détention et mettre en œuvre une véritable politique de réinsertion sociale, le MINJUSTICE envisage de mettre en œuvre les actions ci-après :

- l'amélioration des conditions de détention ;
- la préparation à la réinsertion sociale des détenus ;
- la coordination et le pilotage du système pénitentiaire.

2.6.3. Programme d'appui à la lutte contre la corruption

Ce programme vise à intensifier les actions et mécanismes de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite. L'indicateur qui lui est associé est le taux de recouvrement des fonds détournés.

Sur le plan stratégique, pour réduire la corruption de manière significative, le Gouvernement s'est engagé à intensifier les actions visant à combattre le phénomène à travers le renforcement des mécanismes de lutte avec l'implication effective de l'exécutif, du législatif et du système judiciaire.

Sur le périmètre du programme, pour réduire considérablement la corruption au Cameroun, le MINJUSTICE a indiqué qu'il entend renforcer le dispositif légal anti-corruption. Après la promulgation de la loi n°2012/011 du 16 juillet 2012 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2011/028 du 14 décembre 2011 portant création d'un tribunal spécial et assainir les comportements, il sera question d'exécuter les actions suivantes :

- la prévention de la corruption ;
- la répression de la corruption ;
- le recouvrement des fonds détournés.

2.6.4. Programme de gouvernance et de gestion du sous-secteur justice

Ce programme de type support permet de garantir la bonne exécution de tous les programmes opérationnels, et particulièrement les activités des services centraux. L'indicateur à lui associé est le taux d'exécution des programmes.

Il est question dans ce programme d'améliorer la gouvernance dans le sous-secteur à travers le renforcement des ressources humaines et leurs capacités, la mobilisation de façon accrue des ressources matérielles et financières et la disposition d'un système d'informations performant et d'infrastructures de qualité. Plus concrètement, les actions à mener sont les suivantes :

- Renforcement des capacités des ressources humaines ;
- Modernisation des infrastructures et des équipements ;
- Amélioration de la gestion des ressources financières ;
- Développement du système d'information ;
- Recouvrement des recettes judiciaires ;
- Informatisation des services.

A l'issue de la présentation des programmes du Ministère de la Justice, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la priorisation de l'extension des services, la mise en place du tribunal criminel spécial et l'amélioration des conditions de vie des prisonniers. De plus, cette administration est appelée à poursuivre la réflexion sur son cadre logique en vue de la prise en compte dans ses programmes opérationnels des préoccupations liées à la modernisation du système judiciaire ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, devra désigner formellement les Responsables des programmes pilotés par son département ministériel.

2.7. Programmes de la Cour Suprême (CS)

La délégation de la Cour Suprême était conduite par le Secrétaire Général, Laurent NYA FINKE.

De la présentation des programmes faite, il ressort qu'en référence à la répartition du travail gouvernemental, de la Cour Suprême s'est fixée pour objectif stratégique, de doter le Cameroun d'un système judiciaire efficace et indépendant, proche des justiciables et rendant des décisions cohérentes et uniformes.

Cela fait suite aux orientations stratégiques du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi et à la vision à long terme, par laquelle le Cameroun ambitionne de devenir un pays industrialisé à travers une économie forte, diversifiée et compétitive. Tout cela repose sur le renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens, de l'amélioration de l'environnement des affaires, le renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds publics. La réalisation de cet objectif passe par la mise en œuvre. De trois programmes constitués de trois opérationnels et un support.

2.7.1. Programme de consolidation de l'Etat de droit

L'objectif de ce programme est de contribuer à la consolidation de l'Etat de droit et améliorer la gestion des contentieux, et l'indicateur est le pourcentage des décisions rendues en matière judiciaire, administrative, électorale et constitutionnelle.

Ce programme traitera de toutes les préoccupations relatives à la gestion du contentieux administratif et judiciaire ainsi que du fonctionnement des services de la Cour Suprême et des Greffes.

L'ancrage stratégique de ce programme dans la contribution à la consolidation de l'Etat de Droit a permis d'approuver la cohérence au DSCE.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- la gestion du contentieux administratif ;
- la gestion du contentieux judiciaire ;
- le fonctionnement des services de la Cour Suprême ;
- le fonctionnement des services des Greffes.

2.7.2. Programme de contrôle de la transparence financière, de la gestion budgétaire et de la qualité des comptes publics

Ce programme a pour objectif d'assister le pouvoir exécutif et le parlement en matière de tenue des comptes et de contrôle de l'exécution budgétaire au Cameroun.

Les avancées dans la mise en œuvre de ce programme seront mesurées par le pourcentage du nombre de compte contrôlé par rapport au nombre de compte programmé.

Concernant le périmètre du programme, il s'agira ici de façon spécifique, de :

- contrôle des comptes ;
- l'assistance à l'exécutif et au parlement ;
- fonctionnement des services de la Chambre des Comptes ;
- la gestion des greffes

2.7.3. Programme d'amélioration et de gestion des services de la Cour Suprême

Le programme est ancré essentiellement sur l'amélioration de la gestion et de la gouvernance de la Cour Suprême. Son objectif est d'appuyer la mise en œuvre des programmes.

L'indicateur de mesure des avancés dans la mise en œuvre de ce programme est le taux d'exécution du budget.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Le renforcement des capacités des ressources humaines ;
- La modernisation de la gestion des ressources financières ;
- Les dépenses communes de la cour suprême
- Le fonctionnement des services de la Cour Suprême.

A l'issue de la présentation des programmes de la Cour Suprême, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Président de la Cour Suprême devra désigner formellement les Responsables des programmes pilotés par cette administration.

2.8. Programmes du Ministère chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat (MINCONSUE)

La délégation du MINCONSUE était conduite par le Secrétaire Général de ce département, Paul TONYE.

De la présentation des programmes faite, il ressort qu'en référence à la répartition du travail gouvernemental, le CONSUE s'est fixé pour objectif stratégique, de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance se mettant en mesure d'aider le gouvernement à améliorer le rendement, parfaire la transparence, veiller à la reddition des comptes, maintenir la crédibilité, lutter contre les atteintes à la fortune publique et favoriser l'utilisation des ressources publiques de manière rentable et effective au profit des populations.

Cet objectif est issu de la vision à long terme, par laquelle le Cameroun ambitionne à l'horizon 2035, de mettre en œuvre entre autres, une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion de l'Etat. L'atteinte de cet objectif induit la promotion de la transparence, la lutte énergique contre la corruption, les détournements de deniers publics, l'amélioration de la cohérence du dispositif du contrôle administratif, la surveillance et la vérification des finances publiques, la contribution au renforcement des capacités des ordonnateurs et gestionnaires publics, la poursuite de la promotion de l'application des normes internationales en matière de contrôle administratif, le renforcement des moyens d'action du CONSUE et la promotion de la Communication. Ces activités vont être mise en œuvre à travers deux programmes opérationnels et un programme support.

2.8.1. Programme de renforcement de la lutte contre les atteintes à la fortune Publique

L'objectif de ce programme est d'augmenter le nombre et la qualité des missions d'audit et de contrôle effectuées dans l'année en sanctionnant systématiquement les auteurs des atteintes à la fortune publique, avec comme indicateur : la proportion du budget de l'Etat contrôlé par année.

L'ancrage de ce programme est lié au renforcement de la gestion des affaires publiques à travers l'amélioration de l'information et du contrôle citoyen de la gestion des affaires publiques.

Les actions ci-après permettront à ce programme d'atteindre son objectif. Il s'agit de :

- Redynamisation des contrôles et vérifications ;
- Renforcement des capacités du CDBF de manière à assurer la mise en œuvre des décisions rendues.

Le Responsable de ce programme est Monsieur EYEBE AYISSI Henri, Ministre Délégué à la Présidence chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat.

2.8.2. Programme d'amélioration du cadre institutionnel, juridique et méthodologique du contrôle administratif en vue de son arrimage aux standards internationaux

Les objectifs de ce programme sont au nombre de deux à savoir : Normaliser le cadre institutionnel, juridique et méthodologique du contrôle administratif ; et Amélioration du cadre institutionnel, juridique et méthodologique du contrôle administratif en vue de son arrimage aux standards internationaux, avec comme indicateur, le pourcentage de rapports d'audit interne transmis.

Ce programme vise à renforcer la gestion des affaires publiques à travers l'amélioration de l'information et du contrôle citoyen de la gestion des affaires publiques, en y associant la Société Civile, le secteur privé lorsque des compétences spécifiques font défaut au personnel de contrôle et les institutions internationales avec l'appropriation et l'application par le CONSUPE des normes de l'INTOSAI, mais aussi la prise en compte de la Déclaration de LIMA qui encourage les échanges internationaux des idées et des expériences dans le cadre de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Harmonisation et optimisation du système de contrôle administratif ;
- Capitalisation des apports de la coopération nationale et internationale.

Le Responsable de ce programme est Monsieur TONYE Paul Emmanuel, Secrétaire Général du Ministère chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat.

2.8.3. Programme de pilotage et de renforcement des capacités opérationnelles des services du MINCONSUPE

L'objectif de ce programme est d'appuyer la mise en œuvre des programmes du Ministère.

Ce programme vise l'amélioration de la qualité et quantité de l'information et de la communication interne et externe, améliorer le rendement des personnels, leurs conditions et cadre de travail et à assurer la gouvernance des services, le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie du CONSUPE.

La mise en œuvre de ce programme se fera à travers quatre actions majeures que sont :

- Mise en place d'un système d'information et de communication moderne ;
- Gouvernance et management des ressources humaines ;
- Mobilisation et gestion des ressources matérielles et infrastructurelles ;
- Pilotage et Coordination des services.

Le Responsable de ce programme est Monsieur MBIDA AMOUGOU Roger, Directeur des Affaires Générales du Ministère chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat.

Après les échanges sur le document programme du Ministère chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat, le Comité a jugé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme ;
- Les indicateurs sont à améliorer.

2.9. Programmes de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN)

La délégation de la DGSN est conduite par le Secrétaire Général, Victor NDOCKI.

De la présentation des programmes de la DGSN, il ressort que cette institution, en se fondant sur les dispositions du décret n°96/034 du 01 mars 1996 qui l'a créée, s'est fixée pour objectif stratégique de préserver la paix sociale par le renforcement de la sécurité des personnes et des biens à travers notamment la police de proximité.

Le Cameroun ambitionne de devenir à l'horizon 2035, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. L'atteinte de cet objectif passe par la consolidation de la paix sociale et le développement comme facteurs de stabilité politique et comme préalable indispensable à l'œuvre de construction nationale.

Dans cette perspective, la DGSN souhaite implémenter quatre programmes (trois opérationnels et un support) au courant de la période de programmation.

2.9.1. Programme de consolidation de la sécurité publique

L'objectif de ce programme est de préserver la paix sociale à travers la protection des institutions, des libertés publiques, des personnes et des biens. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance est le nombre d'actes infractionnels maîtrisés.

De cette analyse il apparaît que ce programme contribuera à l'atteinte des objectifs du DSCE.

Sur le périmètre, la stratégie programme préconise la sécurité de tous, par tous et pour tous dans le cadre d'un partenariat stratégique interne à l'échelle internationale, régionale et sous-régionale ainsi qu'une coopération multilatérale. Pour ce faire ce programme sera mis en œuvre à travers les actions suivantes :

- Opération de la police préventive ;
- Opération de la police répressive ;
- Lutte contre la criminalité.

Le Responsable de ce programme est M. EWU NGUEME, Directeur de la Sécurité Publique.

2.9.2. Programme de renforcement de la surveillance des frontières

Ce programme a pour objectif de maîtriser les flux migratoires et la criminalité transfrontalière. L'indicateur retenu est le nombre de clandestins.

La surveillance des frontières contribuera à la protection de la nationalité et l'espace économique. Par ce fait, le programme permettra de réduire les risques de criminalité quelques fois imputables aux mercenaires et autres sans papiers. Ainsi ce programme joue un rôle important pour la stabilité sociopolitique indispensable pour la mise en œuvre du DSCE.

S'agissant du périmètre, la présentation du chef de délégation permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, les actions suivantes seront menées :

- Redynamisation du processus de production des documents de voyage ;

- Renforcement des opérations d'émi-immigration

Le Responsable de ce programme. M. DJOM Beaulys, Directeur de la Police des Frontières.

2.9.3. Programme d'amélioration des méthodes et techniques de recherche des renseignements

L'objectif est d'assurer la fiabilité des renseignements et l'indicateur associé est le nombre de notes de renseignements fiables produites.

La disponibilité d'un renseignement fiable permet à l'exécutif de prendre les mesures nécessaires pour endiguer les éventuelles atteintes à l'ordre public et la sécurité de l'Etat. Ainsi en contribuant à la gestion stratégique de l'Etat prônée par le DSCE, ce programme permettra par ailleurs de donner de l'assurance aux différents agents économiques.

Concernant le périmètre, la stratégie de ce programme mettra en œuvre les actions suivantes :

- Renforcement de la recherche du renseignement général ;
- Amélioration des méthodes d'enquêtes administratives ;
- Renforcement des capacités dans la recherche du renseignement spécialisé.

Le Comité a jugé satisfaisant le périmètre de ce programme.

Le Responsable de ce programme est M. MESSING Jean Louis, Directeur des Renseignements Généraux.

2.9.4. Programme de pilotage et renforcement des moyens d'accompagnement

L'objectif de ce programme est de renforcer l'action de la police dans l'accomplissement de ses missions régaliennes. L'indicateur retenu est le nombre d'unités créées et opérationnelles.

Dans le souci d'adapter l'action de la police au contexte socio-politique de l'heure, tout en prônant la gouvernance mise en exergue dans le DSCE, la sûreté nationale a adopté une politique de modernisation allant dans le sens de l'amélioration des conditions de travail. Pour ce faire, les actions ci-dessus permettront d'aboutir à un meilleur rendement. Il s'agit de :

- Renforcement des capacités humaines ;
- Appui au processus d'administration générale ;
- Renforcement des capacités infrastructurelles ;

- Renforcement du système d'informatisation de la DGSN.

Le Responsable de ce programme est M. NDOCKI Victor, Secrétaire Général de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.

Après les discussions sur les programmes de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, le Comité a jugé que :

- Le DSCE n'a pas suffisamment pris en compte les préoccupations dans le sous-secteur sûreté nationale. L'effort d'ancrage stratégique de ce ministère, satisfaisant à ce stade, devra être complété par les informations issues de travaux ultérieures ;
- Le périmètre des programmes est conforme. Toutefois, une action s'impose en vue de l'automatisation des procédures de contrôle des usagers dans les aéroports ;
- Les indicateurs sont à améliorer.

2.10. Programmes du Ministère de la Défense (MINDEF)

La délégation du MINDEF était conduite le Secrétaire Général, Amadou VENDJEDOU.

De la présentation des programmes, il ressort que l'intervention du MINDEF dans le cadre de la mise en œuvre des prescriptions gouvernementales retenues en matière de développement socio-économique tire son essence d'une part sur la vision 2035 et le DSCE, et d'autre part sur les 21 décrets de 2001 portant réorganisation des forces de défense et le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement.

Le MINDEF s'est fixé pour objectif stratégique de défendre l'intégrité territoriale et améliorer les conditions de paix et de sécurité favorable au développement économique et social.

Dans cette perspective, le MINDEF souhaite implémenter quatre programmes (trois opérationnels et un support) au courant de la période de programmation.

2.10.1. Programme de renforcement de la défense du territoire

L'objectif de ce programme est de renforcer le dispositif de défense du territoire, avec pour indicateurs le taux de réalisation des tableaux des effectifs et de dotations, et le nombre d'opérations réalisées.

S'agissant de l'ancrage stratégique, conformément à la matrice d'actions prioritaires du DSCE pour le secteur de la souveraineté, le MINDEF a pu relever la mesure de lutte contre le grand banditisme de la composante du renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens.

Quant au périmètre de ce programme, un ensemble d'actions visant à assurer efficacement la défense du territoire camerounais dans ses composantes essentielles que constituent les espaces terrestre, maritime et aérien sera mené.

La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre coordonnée des actions ci-après :

- Le renforcement des moyens de Défense Terrestre ;
- Le renforcement des moyens de Défense Aérienne ;
- Le renforcement des moyens de Défense Maritime ;
- Le soutien aux unités opérationnelles ;
- L'intensification de la recherche du renseignement opérationnel ;
- L'appui à la formation initiale et continue des forces de défense ;
- Le commandement et la coordination des unités opérationnelles des armées
- Le commandement et la coordination des unités opérationnelles de santé militaire.

2.10.2. Programme de participation à la protection des personnes et des biens

L'objectif de ce programme est de garantir les conditions de sécurité et de paix favorables au développement. Comme indicateurs permettant de l'évaluer sur ce programme, le Comité a retenu le taux de criminalité et le délai d'intervention des unités de sapeurs-pompiers.

Sur le plan de l'ancrage stratégique, conformément à la matrice d'actions prioritaires du DSCE pour le secteur de la souveraineté, le MINDEF a pu relever la mesure visant la lutte contre le grand banditisme de la composante relative au renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens.

Quant au périmètre du programme un ensemble d'actions tendant à renforcer la sécurité des personnes et des biens à travers les structures opérationnelle des forces de défense, principalement la Gendarmerie Nationale et le corps des Sapeurs-Pompiers seront menées.

Ce programme est mis en œuvre en vue de la consolidation de la sécurité et de la paix à travers les actions suivantes :

- Renforcement des moyens de protection civile ;
- Amélioration de l'administration de la justice militaire et des conditions de détention ;
- Amélioration des capacités des ressources humaines ;

- Renforcement des transmissions et de la coordination des opérations des unités et formation concourant à la protection des personnes et des biens ;
- Renforcement des capacités des unités de la Gendarmerie Nationale en maintien de l'ordre ;
- Intensification de la lutte contre la criminalité ;
- Intensification de la lutte contre l'insécurité routière ;
- Commandement et soutien des formations concourant à la protection des personnes et des biens.

2.10.3. Programme de participation à l'action nationale de développement

L'objectif de ce programme est d'apporter un appui dans les domaines spécifiques contribuant au développement socio-économique du Cameroun. L'indicateur est le montant des actions civilo-militaires conduites par le MINDEF.

Expliquant l'ancrage stratégique, le MINDEF a montré la conformité à la matrice d'actions prioritaires du DSCE pour le secteur de la souveraineté, notamment la lutte contre le grand banditisme.

Quant au périmètre du programme, les forces de défense disposent des ressources humaines, matérielles et infrastructurelles leur permettant, non seulement d'accomplir les missions traditionnelles qui leur sont assignées, mais aussi d'apporter un concours actif et significatif au programme de développement socio-économique du pays.

La réussite de ce programme nécessite la mise en œuvre coordonnée des actions ci-après :

- Relance des activités du génie militaire ;
- Amélioration de l'offre sanitaire des hôpitaux et centres médicaux militaires ;
- Participation aux missions d'éducation nationale.

2.10.4. Programme de coordination et pilotage de la politique de défense nationale

Ce programme, de type support, vise à assurer avec efficacité la coordination et le soutien des unités opérationnelles des Armées et de la Gendarmerie. Pour mesurer la performance y relative, les indicateurs sont le nombre de structures du Ministère de la Défense inspectées et contrôlées, le nombre de réunions de pilotage organisées et le délai de traitement des dossiers.

Les actions envisagées dans le cadre de ce programme support sont :

- La coordination des affaires administratives du MINDEF ;
- La satisfaction des charges communes du MINDEF ;
- La coopération militaire internationale ;
- L'appui institutionnel au suivi et à l'élaboration de la politique de la défense nationale ;
- L'appui institutionnel aux unités de la gendarmerie nationale.

Les échanges qui ont suivi la présentation des programmes du MINDEF ont amené le Comité à relever que :

- Le DSCE n'a pas suffisamment pris en compte les préoccupations dans le sous-secteur défense. L'effort d'ancrage stratégique de ce ministère, satisfaisant à ce stade, devra être complété par les informations issues de travaux ultérieures ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la bonne circonscription de l'intervention en matière de protection civile.
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre Délégué à La Présidence, chargé de la Défense, devra désigner formellement les Responsables des programmes pilotés par ce département ministériel.

2.11. Programmes du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD)

La délégation du MINATD est conduite par le Secrétaire Général, Pierre ESSOMBA.

De la présentation des programmes du MINATD, il ressort que ce département ministériel, en se fondant sur les dispositions du décret du 09 décembre portant organisation du gouvernement, s'est fixé pour objectif stratégique de mettre en place une administration territoriale moderne, à même de renforcer la participation des citoyen et de la société civile à la gestion des affaires publiques en vue du développement économique et social du Cameroun.

L'ambition du Cameroun de devenir à l'horizon 2035, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité emporte un certain nombre de priorités nationales, retracées dans le DSCE, rentrant dans le domaine d'activité du MINATD, en ce qui concerne la décentralisation, le renforcement de l'Etat de droit, le maintien de l'ordre public, la sécurisation des frontières, la protection civile, la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat.

Dans cette perspective, le MINATD souhaite implémenter quatre programmes (trois opérationnels et un support) au courant de la période de programmation 2013-2015.

2.11.1. Programme de modernisation de l'administration territoriale

L'objectif de ce programme est d'améliorer l'efficacité des personnels des services centraux, autorités administratives et traditionnelles sur l'ensemble du territoire national. il peut être apprécié à travers deux indicateurs :

- Pourcentage des dossiers dont le traitement a respecté les délais légaux ;
- Pourcentage des autorités administratives qui respectent les délais légaux de traitement des dossiers ainsi que les lois et règlements de la république

La modernisation recherchée par ce programme contribuera au renforcement des mécanismes, des instruments et des capacités opérationnelles de l'Etat. Ainsi qu'à l'amélioration du système électoral, la lutte contre le grand banditisme favorisant l'assainissement du climat des affaires. De ce fait, les résultats de ce programme pourront rassurer les investisseurs privés qui pour certains envisageront l'augmentation de l'offre de production par des investissements nouveaux ou complémentaires. Sous ce prisme il se dégagera les emplois nouveaux.

De cette analyse il apparait que ce programme contribuera à l'atteinte des objectifs du DSCE.

Sur le périmètre, ce programme sera mis en œuvre à travers les actions suivantes :

- Gestion du territoire et maintien de l'ordre public ;
- Amélioration de l'organisation administrative et modernisation de la fonction préfectorale ;
- Renforcement de la culture démocratique ;
- Amélioration de l'efficacité des chefferies traditionnelles ;
- Modernisation de l'Etat civil ;
- Développement et sécurisation des zones frontalières.

2.11.2. Programme d'approfondissement du processus de décentralisation

Ce programme a pour objectif d'accélérer le développement local. L'indicateur qui lui est associé est le pourcentage des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) qui gèrent de façon effective et efficace les compétences et les ressources à elles transférées.

Le développement local contribuera à renforcer les capacités des CTD des élus et techniciens locaux permettant ainsi ces derniers à formaliser avec l'Etat le partenariat pour la croissance et l'emploi à travers les contrats plans et les contrats villes, instruments grâce auxquels les ceux-ci bénéficieront des financements internes et externes. Ainsi ce programme joue un rôle important dans l'identification des populations pauvres et la mise en œuvre à leur profit des mesures et actions de réduction de la pauvreté tant au niveau local que national.

S'agissant du périmètre, la présentation du chef de délégation permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, les actions suivantes seront menées :

- Accompagnement des CTD ;
- Organisation des activités de contrôle des CTD.

2.11.3. Programme de renforcement des mesures de protection civile

L'objectif est de sécuriser les populations, les biens et l'environnement face aux risques, catastrophes et leurs effets. Les indicateurs retenus sont :

- Pourcentage des zones à risque sécurisées ;
- Le pourcentage des victimes ayant bénéficié d'une assistance suite à une catastrophe.

La promotion de la prévention par l'information du public, la sensibilisation et l'éducation de masse, la confection et la mise en œuvre d'un plan de contingence destiné à assurer la couverture efficace des risques, l'adoption et l'exécution des mesures de réhabilitation et de prise en charge des victimes, sont quelques axes d'orientation du DSCE en matière de protection civile.

Concernant le périmètre, la stratégie de ce programme mettra en œuvre les actions suivantes :

- Prévention des risques ;
- Préparation de la réponse face aux catastrophes et aux urgences ;
- Organisation des interventions ;
- Réhabilitation des populations et des zones sinistrées.

2.11.4. Programme d'administration et de gouvernance de l'administration territoriale

L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités opérationnelles des services et améliorer la gouvernance. L'indicateur retenu est délais moyens de réponse à une requête ou une demande de service public.

Dans le souci d'améliorer l'accès du citoyen à l'information pour le contrôle de la gestion des affaires publiques à travers le renforcement du suivi participatif, la gestion des affaires publiques, la diffusion systématique des informations sur les actes publics, notamment les projets de développement et les rapports de suivi-évaluation et d'audit. De même, la société civile sera largement associée, par les mécanismes appropriés, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de lutte contre la pauvreté à la base. Pour ce faire, les actions ci-dessus permettront d'aboutir à un meilleur rendement. Il s'agit :

- Renforcement des capacités humaines, matérielles et infrastructurelles ;
- Amélioration du suivi-évaluation du fonctionnement des services et lutte contre la corruption ;
- Renforcement du système d'information et la fonction statistique ;
- Promotion de l'activité normative et défense des intérêts de l'état en justice.

A l'issue de la présentation des programmes du MINATD, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve du renvoi du contenu de la revalorisation des conditions de travail du personnel de la préfectorale du programme support à l'action de modernisation de la fonction préfectorale. Le Comité a également demandé l'enrichissement du programme relatif à la décentralisation d'éléments organiques en prenant, tenant compte des activités menées dans le cadre de la décentralisation hors comités, en prévoyant le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation et en ressortant le transfert effectif des ressources de compétences ;
- La formulation des indicateurs est à améliorer ;
- Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation devra procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par cette administration.

2.12. Programmes du Ministère des Marchés Publics (MINMAP)

Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics, Sadou ABBA, a présenté les programmes de son département ministériel.

De la présentation des programmes de ce département ministériel, il ressort qu'en se fondant sur les dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun, le MINMAP s'est fixé pour objectif stratégique d'améliorer le système des Marchés Publics. Pour y parvenir, trois programmes ont été développés, soit deux opérationnels et un support.

2.12.1. Programme de passation des marchés publics

Ce programme a pour objectifs de veiller au respect du chronogramme de passation des marchés, finaliser et attribuer les DAO dans les délais et améliorer la qualité des marchés passés par les MO et les MOD. Trois indicateurs ont été retenus pour la mesure de la performance liée à ce programme à savoir le taux de projets planifiés et programmés, le taux des appels d'offres lancés et des marchés attribués dans les délais et le taux des rejets dans la passation des marchés.

En se basant sur l'objectif de ce programme, s'agissant d'un ministère nouvellement créé, le Comité a marqué sa satisfaction sur le plan de l'ancrage stratégique.

Sur le périmètre du programme, la présentation du chef de délégation du MINMAP permet de comprendre que ce programme répond aux exigences du contexte national marqué par la circulaire présidentielle de 2012 relative aux procédures de passation des marchés. Ce programme s'articule autour des actions ci-après :

- Planification et programmation des appels d'offres ;
- Lancement et suivi des appels d'offres ;
- Renforcement de la qualité de la passation des marchés publics.

Le Responsable de ce programme est Monsieur NDONGO ZINGA Bruno, Directeur Général des Marchés des Infrastructures.

2.12.2. Programme de contrôle des marchés publics

Les objectifs de ce programme visent à assurer d'une part, la bonne attribution des marchés publics conformément aux prescriptions réglementaires, et d'autre part, assurer la bonne exécution des marchés publics dans le respect des dispositions contractuelles. Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance relative à ce programme à savoir le taux des marchés attribués conformément aux prescriptions réglementaires et le taux des marchés exécutés dans le respect des dispositions contractuelles.

Ce programme préconise la mise en œuvre des actions suivantes :

- contrôle de la passation des marchés publics ;
- contrôle de l'exécution des marchés publics.

Ce programme est mis sous la responsabilité de Monsieur BELLO, Directeur Général du Contrôle des Marchés Publics.

2.12.3. Programme de renforcement des moyens d'accompagnement et de gouvernance

Les objectifs de ce programme visent à renforcer la cohésion des actions dans la mise en œuvre des missions du MINMAP, renforcer le rendement des acteurs de la chaîne PPBS dans l'élaboration des documents de la chaîne PPBS, améliorer les conditions de travail et renforcer l'efficacité du personnel, vulgariser les textes réglementaires dans le domaine des marchés publics, mettre à la disposition des décideurs des outils de prise de décision et d'évaluation des performances, optimiser les performances des services à travers le traitement rapide des flux de données du système d'information par la collecte, le traitement et la vulgarisation en temps réel avec un système d'archivage sécurisé.

Six indicateurs ont été mentionnés pour l'appréciation de la performance à savoir l'état mensuel de mise en œuvre des recommandations de la hiérarchie et des recommandations de coordination fréquente des réunions de coordination, les délais de production des rapports, le taux de satisfaction du personnel et des usagers, le nombre de contentieux recensés, la banque de données et annuaires élaborés, le nombre de domaines automatisés et/ou dématérialisés.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- amélioration du suivi et évaluation du fonctionnement des services et de la lutte contre la corruption ;
- renforcement de la chaîne PPBS ;
- renforcement des capacités humaines, matérielles, et infrastructurelles ;
- promotion de l'activité normative et défense des intérêts de l'Etat en justice ;
- production et analyse des données statistiques ;
- développement du système d'information.

Ce programme a pour Responsable Monsieur FRU Jonathan, Inspecteur Général de l'Evaluation des Performances.

A l'issue de la présentation des programmes du MINMAP, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre Délégué à la Présidence, chargé des Marchés Publics, devra désigner formellement le Responsable des programmes pilotés par ce département ministériel.

2.13. Programmes du Ministère des Finances (MINFI)

Au cours de cette session, le Ministre des Finances a présenté les programmes de son département ministériel.

L'objectif stratégique est d'assurer un financement optimal de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement.

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), en vigueur depuis 2010, ambitionne de : (i) porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle sur la période 2010 - 2020 ; (ii) ramener le sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 ; et (iii) ramener la pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020.

Dans cette perspective, le MINFI souhaite implémenter quatre programmes (trois opérationnels et un support).

2.13.1. Programme d'optimisation des recettes fiscales, d'amélioration du climat des affaires et de protection de l'espace économique national

L'objectif de ce programme est d'améliorer le niveau de recouvrement des recettes non pétrolières et le cadre fiscal des affaires. L'indicateur de performance est le taux d'accroissement des recettes non pétrolières.

S'agissant du financement de la mise en œuvre du DSCE, l'action du MINFI consiste à assurer la disponibilité des ressources financières en quantité suffisante pour l'exécution de toutes les actions de développement conduites par le gouvernement.

L'amélioration de l'environnement des affaires se positionne comme un pré requis pour la réalisation des objectifs du DSCE, lesquels reposent sur le développement d'un secteur productif national et le développement d'un secteur privé compétitif.

S'agissant de la protection de l'espace économique national, il incombe au Ministère en charge des Finances de lutter énergiquement contre la fraude, la contrebande, la contrefaçon, le commerce et le trafic illicite à l'intérieur et aux frontières du territoire national.

Sur le périmètre, La mise en œuvre des grands projets structurants, le développement des infrastructures sociales et la couverture des divers engagements de l'Etat nécessitent une mobilisation accrue des ressources internes. Les administrations fiscales et douanières constituent à cet égard des leviers importants pour l'atteinte de cet objectif. Le programme y relatif s'articule autour des actions ci- après:

- Elargissement de l'assiette fiscale ;
- Amélioration de la qualité des services rendus aux contribuables ;
- Sécurisation des recettes fiscales par la mise en place d'un système d'information ;
- Pilotage et coordination des services fiscaux ;
- Accroissement de la mobilisation des recettes douanières ;
- Accroître de la mobilisation des recettes de services ;
- Renforcement de la protection de l'espace économique national ;
- Amélioration du management et la gouvernance de l'administration douanière

2.13.2. Programme de modernisation de la gestion budgétaire de l'Etat

L'objectif de ce programme est de coordonner la mise en œuvre adéquate de la réforme budgétaire de l'Etat. L'indicateur associé est la loi de finances adoptée et exécutée conformément au Régime Financier de l'Etat.

Ce programme met en relief le financement de la mise en œuvre du DSCE, la consolidation du processus de décentralisation et la modernisation de l'administration par la promotion de la GAR et des TIC. Le Ministère des Finances devra poursuivre la modernisation des finances publiques en vue de l'amélioration des performances dans l'administration publique.

S'agissant du périmètre, La modernisation de la gestion budgétaire de l'Etat était rendu nécessaire du fait de l'obsolescence de l'ordonnance de 1962. Elle suppose une réforme du cadre de la gestion publique, afin de l'orienter vers les résultats et la recherche de l'efficacité. Huit actions seront par conséquent mis en œuvre conformément au DSCE et au régime financier de l'Etat suivant les actions suivantes :

- Maîtrise des agrégats macro économiques et budgétaires et évaluation de l'impact des politiques budgétaire;
- Rationalisation de la tenue de la comptabilité-matières de l'Etat ;
- Préparation du Budget de l'Etat;

- Amélioration du contrôle de l'exécution budgétaire;
- Suivi-Evaluation des subventions et contributions de l'Etat ;
- Modernisation de la gestion de la solde et des pensions;
- Conduite de la Réforme budgétaire ;
- Pilotage et coordination des services

2.13.3. Programme de gestion de la trésorerie de l'Etat, de comptabilité publique de et financement de l'économie

L'objectif de ce programme est d'améliorer l'efficacité du Trésor Public et optimiser l'utilisation des ressources mobilisées pour le financement de l'économie. L'indicateur qui lui est associé est le délai de paiement.

L'amélioration de l'environnement des affaires se positionne comme un pré requis pour la réalisation des objectifs du DSCE, lesquels reposent sur le développement d'un secteur productif national et le développement d'un secteur privé compétitif.

Concernant le périmètre, la mise en œuvre efficiente du DSCE et du RFE interpelle l'Administration en charge du Trésor, appelée à jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation et l'utilisation des ressources destinées au développement économique, social et culturel du pays. Ainsi, les actions ci-après énumérées devront concourir à l'atteinte des résultats escomptés :

- Modernisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat et diversification des sources de financement ;
- Amélioration du reporting financier ;
- Assainissement et dynamisation du secteur financier;
- Pilotage et coordination des services de la DGTCFM ;
- Amélioration de la gestion de la dette ;
- Maitrise des risques.

2.13.4. Programme de coordination administrative, de modernisation des services, d'amélioration de la gouvernance et de réforme des entreprises publiques

L'objectif de ce programme est d'améliorer la coordination et optimiser le rendement des services du Ministère des Finances. L'indicateur est le taux de réalisation des activités du MINFI.

Ce programme, de type support, sera décliné en neuf actions à savoir :

- Renforcement des capacités infrastructurelles et logistiques qui a pour objectif de doter les différents services du ministère des finances en infrastructures et équipements adéquats pour l'accomplissement efficace et efficient de leurs missions ;
- Développement des ressources humaines dont la finalité est de permettre aux structures de disposer de ressources humaines en qualité et en quantité suffisante;
- Construction d'une informatique intégrée qui permettra de doter le Ministère des finances d'un système informatique répondant aux exigences de la modernisation de la gestion des finances publiques couplé à un système de pilotage et de remontée de l'information, d'outils web et un système de messagerie interne ;
- Pilotage et Coordination des programmes qui aura pour but de veiller à la mise en œuvre harmonieuse des différents programmes ;
- Conseil juridique, le but ici est de promouvoir l'état de droit au sein du ministère ;
- Communication, cette action doit permettre la mise en œuvre de la stratégie de communication du gouvernement au sein du ministère ;
- Contrôle et audit interne ;
- Réhabilitation des établissements et entreprises du secteur public et parapublic ;
- Privatisation et liquidation des entreprises du secteur public et parapublic.

Les échanges qui ont suivi la présentation des programmes du MINFI ont permis au Comité de relever que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme. Toutefois, le Comité a insisté sur la priorisation de l'action visant la réduction du délai de paiement en vue du développement de l'activité économique ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;

- Le Ministre des Finances devra procéder à la désignation formelle des programmes pilotés par ce département ministériel.

2.14. Programmes du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

La délégation du MINEPAT était conduite par Monsieur NGANOU DJOUMESSI Emmanuel, Chef de ce département ministériel.

De la présentation des programmes, il ressort que, conformément aux dispositions du décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le MINEPAT est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique économique de la nation ainsi que de l'aménagement du territoire. Ainsi, en vue d'atteindre les objectifs du DSCE, le MINEPAT se fixe l'objectif stratégique suivant: Contribuer à la réalisation d'une croissance économique soutenue et promouvoir un développement équilibré du territoire national.

La mise en œuvre de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi implique pour le MINEPAT une intervention multiforme qui s'inscrit dans les trois piliers stratégiques du DSCE, à savoir : la stratégie de croissance, la stratégie de l'emploi, la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat.

Par ailleurs, le MINEPAT est appelé à assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi.

Pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés, le MINEPAT a présenté quatre programmes dont trois opérationnels et un support.

2.14.1. Programme d'appui à la relance économique pour l'accélération de la croissance

La performance de ce programme qui vise à consolider la croissance économique sera appréciée à travers les deux indicateurs suivants :

- le taux d'exécution du budget d'Investissement Public (BIP) qui devra passer de 75% à en 2011 à 95% en 2015 ;
- la part du BIP affecté aux projets matures reflétant les priorités des politiques publiques qui devra passer de 40% en 2011 à 75% en 2015.

De la présentation détaillée des programmes faite par le Secrétaire Général du MINEPAT, il apparaît que, ce programme prend appui la stratégie de croissance et de l'emploi contenues dans le DSCE.

Sur le périmètre du programme d'appui à la relance économique, il a été signalé que l'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Renforcement de la surveillance économique ;
- Appui à la modernisation de l'appareil de production et au développement des filières ;
- Préparation du budget d'investissement public ;
- Promotion des approches à hautes intensités de main d'œuvre (HIMO) dans les investissements publics ;
- Suivi, évaluation et contrôle de l'exécution du budget ;
- Développement des partenariats publics-privés.

2.14.2. Programme de renforcement de la planification du développement et d'intensification des actions d'aménagement du territoire

Il s'agit pour ce programme d'arrimer les interventions du Gouvernement aux objectifs de développement de la Nation.

La performance de ce programme est la proportion de stratégies arrimées au DSCE et mises en œuvre suivant les planifications spéciales et des ressources humaines. Il devra être porté de 10% en 2011 à 90% en 2015.

De la présentation détaillée des programmes faite par le Secrétaire Général du MINEPAT, il apparaît que, ce programme prend appui au DSCE.

Sur le périmètre du programme de Renforcement de la planification du développement et d'intensification des actions d'aménagement du territoire, il a été signalé que l'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Renforcement du processus de planification stratégique ;
- Prospective et veille stratégique pour le développement ;
- Planification des ressources humaines de la Nation et suivi des politiques de population ;
- Maitrise et mise en valeur des potentialités du territoire et de ses frontières ;
- Planification et appui à la mise en place des infrastructures d'aménagement du territoire ;
- Au développement régional et local ;

2.14.3. Programme de dynamisation de la coopération économique et technique

L'objectif de ce programme est d'améliorer aux plans qualitatif et quantitatif l'apport des partenariats économiques à la réalisation des objectifs de développement de la Nation.

La performance de ce programme sera mesurée par le volume de flux financiers mobilisé. Sur cette question il a été suggéré au MINEPAT d'envisager la mesure de la performance de ce programme par le taux d'Investissement Direct Etranger (IDE).

De la présentation détaillée des programmes faite par le Secrétaire Général du MINEPAT, il apparaît que, ce programme prend également appui au DSCE.

Sur le périmètre du programme de Dynamisation de la coopération économique et technique, il a été signalé que l'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Densification et diversification du porte feuille de coopération ;
- Promotion de la coopération décentralisée et des financements innovants ;
- Consolidation de l'intégration régionale et sous régionale.

2.14.4. Programme d'administration générale et de gouvernance du MINEPAT

Ce programme vise à améliorer les moyens de mise en œuvre des politiques du MINEPAT. S'agissant d'un programme support, sa performance sera mesurée d'une part à travers les résultats des différentes actions, et d'autres parts à travers le taux moyen d'exécution des programmes opérationnels.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Coordination des services ;
- Communication et promotion économique du Cameroun ;
- Gestion des ressources et appui juridique ;
- Contrôle du fonctionnement des services et évaluation de la performance.

Au terme des échanges avec le MINEPAT, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique des programme est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la priorisation de la coopération décentralisée, de la mise en relief des aspects de coordination

interministérielle, et de la bonne prise en compte des activités relatives au schéma national d'aménagement ;

- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire devra procéder à la désignation formelle des Responsables des programmes pilotés par ce département ministériel.

2.15. Programmes du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (MINFOPRA)

La délégation du MINFOPRA était conduite par le Chef de département ministériel, Michel Ange ANGOUIN.

De la présentation de leurs programmes, il ressort que ce département ministériel, en se fondant sur les dispositions du décret n°2005/086 du 29 mars 2005 qui en organise le fonctionnement, s'est fixé pur objectif stratégique d'améliorer la qualité du service public.

Le Cameroun ambitionne de devenir à l'horizon 2035, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité. Pour opérationnaliser cet objectif, l'Etat s'est doté d'un instrument de référence, le DSCE qui énonce un ensemble de d'objectifs de politiques économique, sociale et culturelle pour le Cameroun aux cours des dix prochaines années. Le MINFOPRA, fortement interpellé par l'axe 3 dudit document « gouvernance et gestion stratégique de l'Etat », entend contribuer de manière significative à la réalisation de cette vision, à travers, une gestion de proximité des ressources humaines de l'Etat et la poursuite de la modernisation de l'administration publique.

Il se dégage de ce qui précède, l'importance du rôle que doit jouer le MINFOPRA pour permettre à notre pays d'atteindre les objectifs de croissance et d'emploi prônés dans le DSCE.

Dans cette perspective, ce département ministériel souhaite implémenter trois programmes (deux opérationnels et un support) au courant de la période de programmation.

2.15.1. Programme d'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat

L'objectif de ce programme est d'optimiser la gestion des ressources humaines de l'Etat. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance est le nombre des administrations disposant de tous les outils de gestion des ressources humaines (GRH).

La gestion de proximité des ressources de l'état recherchée par ce programme contribuera à doter l'administration publique des ressources humaines compétentes, motivées et judicieusement employées grâce à une planification et une gestion transparente et fondée sur

les valeurs de résultats, en vue de la valorisation de cette ressource capitale, de l'amélioration de la performance et de la réduction des coûts dans le secteur public, la maîtrise des effectifs et de la masse salariale de la fonction publique.

De cette analyse il apparaît que ce programme contribuera à l'atteinte des objectifs du DSCE.

Sur le périmètre, la stratégie du programme préconise la mise en œuvre des actions suivantes :

- La maîtrise des effectifs de l'Etat ;
- Le renforcement des capacités des personnels de l'Etat ;
- La modernisation de la gestion des carrières et des pensions des personnels de l'Etat ;
- L'amélioration de la gestion des dossiers disciplinaires et contentieux.

2.15.2. Programme d'approfondissement de la réforme administrative

L'objectif de ce programme est d'accroître la performance des services publics. L'indicateur retenu est le nombre d'administration disposant d'outils pour la mise en des réformes.

L'administration publique camerounaise est un instrument au service du développement ; un cadre institutionnel amélioré, les bonnes pratiques de gestion administrative et de gouvernance appliquées contribueront à la poursuite de la modernisation de l'administration publique.

S'agissant du périmètre, la présentation du chef de délégation permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, les actions suivantes seront menées :

- La conception et l'élaboration des outils d'accompagnement de la réforme administrative ;
- La conduite et le suivi de la mise en œuvre des réformes administratives.

2.15.3. Programme d'administration et de pilotage du MINFOPRA

L'objectif de ce programme est d'accompagner les structures du MINFOPRA dans l'atteinte de leurs résultats et l'indicateur retenu est le niveau de réalisation des activités programmées.

Ce programme sera mis en œuvre à travers les actions suivantes :

- L'acquisition et la gestion des immobilisations ;

- L'administration des ressources mobilisables ;
- L'amélioration de la gouvernance interne ;
- L'exécution des activités de la chaîne PPBS.

A l'issue de la présentation des programmes du MINFOPRA, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la promotion par le MINFOPRA, des corps de métier qui accompagnent les projets structurants, et de la priorisation de l'automatisation des procédures ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative devra procéder à la désignation formelle des Responsables des programmes pilotés par ce département ministériel.

2.16. Programmes du Ministère de l'Education de Base (MINEDUB)

La délégation du MINEDUB était conduite par Madame YOUSOUF née ADIDJA ALIM, Chef de ce département ministériel.

De la présentation des programmes de ce département ministériel, il ressort que celui-ci s'est fixé pour objectif stratégique d'assurer une éducation de base de qualité à tous les enfants en âges scolaires, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés et aux adultes analphabètes.

Le Gouvernement camerounais s'est engagé à travers sa stratégie pour la croissance et l'Emploi (DSCE) à construire un capital humain solide et capable de soutenir la croissance économique, afin de doter les ressources humaines de la Nation des capacités nécessaires pour bâtir une économie camerounaise émergente à l'horizon 2035.

Il se dégage de ce qui précède, l'importance du rôle que doit jouer le MINEDUB pour permettre à notre pays d'atteindre les objectifs de croissance et d'emploi prônés dans le DSCE. Dans cette perspective, le MINEDUB a présenté quatre programmes (trois opérationnels et un support).

2.16.1. Programme d'universalisation du cycle primaire

L'objectif de ce programme est d'améliorer l'accès et l'achèvement du cycle primaire. L'indicateur de mesure de la performance est le taux d'achèvement du cycle primaire.

Au niveau de l'enseignement fondamental, l'objectif d'universalisation du cycle primaire demeure la première des priorités. A l'horizon 2015, l'achèvement universel des six années de scolarisation devrait être atteint, les cursus francophone et anglophone harmonisés, la qualité des services éducatifs nettement améliorée et le financement privé de l'éducation de base limité à ceux des parents qui le souhaitent et disposent des capacités financières suffisantes.

De cette analyse il apparaît que ce programme contribuera à l'atteinte des objectifs du DSCE.

S'agissant du périmètre, des actions spécifiques seront menées dans les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) et les Poches de sous scolarisation pour lutter contre la faible demande d'éducation et les pratiques qui freinent la scolarisation de la jeune fille, facteurs qui tirent vers le bas le taux d'achèvement national. Il s'agit de :

- Renforcement de l'accès et de la rétention au cycle primaire ;
- Soutien à la scolarisation de la jeune fille ;
- Amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires ;
- Accompagnement de la suppression des frais exigibles dans l'enseignement primaire public ;
- Mise en œuvre de la contractualisation avec les acteurs du secteur privé ;
- Renforcement des partenariats avec les organismes.

Le Responsable de ce programme est l'Inspecteur Général des Enseignements.

2.16.2. Programme d'alphabétisation, d'éducation non formelle et de promotion des langues nationales

L'objectif de ce programme est de réduire la population analphabète et préserver le patrimoine culturel linguistique. L'indicateur de mesure de la performance est le taux d'alphabétisation.

Au niveau de l'alphabétisation, le gouvernement, avec la forte implication de la société civile et des CTD, se propose d'alphabétiser en moyenne 300 000 sujets par an, en mettant l'accent sur la tranche d'âge 15-45 ans.

Au niveau de l'éducation non formelle, il sera question de faciliter l'insertion dans le circuit de l'éducation de base formelle, des enfants en âges scolaires récupérés.

Quant à la promotion des langues nationales, dans le souci de promouvoir l'intégration nationale, le ministère préconise la promotion des langues nationales à l'école primaire.

Les actions prévues sont :

- Elaboration du cadre de mise en œuvre de l'alphabétisation et de l'Education de Base Non Formelle et de la promotion des langues nationales
- Soutien aux activités d'alphabétisation des personnes âgées de 15ans et plus
- Développement de l'Education de Base Non Formelle
- Promotion de l'alphabétisation en langues nationales

Le Responsable de ce programme est le Directeur de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle.

2.16.3. Programme d'appui au développement du préscolaire

L'objectif est de faciliter graduellement l'accès à un plus grand nombre d'enfants à l'éducation préscolaire. L'indicateur retenu est le taux brut de préscolarisation.

Au niveau préscolaire, le Gouvernement entend étendre la couverture de l'enseignement maternel par le développement de l'expérience communautaire au bénéfice des populations rurales et avec l'implication forte des collectivités territoriales décentralisées. A ce niveau, le secteur privé est encouragé à développer l'offre préscolaire formelle. Cette extension du préscolaire devrait se traduire concrètement par l'accroissement des infrastructures, des personnels, l'application des programmes intégrés et flexibles.

Concernant le périmètre, la stratégie de ce programme mettra en œuvre les actions suivantes :

- Soutien au préscolaire communautaire ;
- Amélioration de l'offre préscolaire publique ;
- Encouragement de l'initiative privée formelle ;

Le Responsable de ce programme est le Directeur de l'Enseignement Maternel et Primaire.

2.16.4. Programme de gestion et de gouvernance éducative

L'objectif de ce programme est de rationaliser la gestion des ressources éducatives et le pilotage du système à travers le renforcement des mécanismes de régulation et de contrôle dans la gestion des ressources humaines, matérielles et financières. L'indicateur associé est le taux d'aléa sur la répartition du personnel enseignant.

Les mesures seront prises pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie de l'éducation à savoir : (i) affecter les ressources budgétaires nécessaires à l'éducation ; (ii) améliorer le taux d'encadrement pour le faire évoluer vers le ratio de 40 élèves par enseignant.

Pour ce faire, les actions ci-dessus permettront d'aboutir à un meilleur rendement :

- Pilotage et coordination des services ;
- Amélioration du cadre de travail et des conditions de vie des personnels ;
- Consolidation du système d'information statistique du Ministère ;
- Consolidation du processus de planification, de programmation, de préparation et de suivi de l'exécution du budget.

Le Responsable de ce programme est Chef de Division de la Planification, des Projets et de la Coopération.

Des discussions menées après la présentation des programmes du MINEDUB, le Comité a jugé que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant. Toutefois, la stratégie du sous-secteur éducation de base est appelée à évoluer avec la finalisation de la stratégie de l'éducation ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la mise en exergue de l'enseignement fondamental ;
- Les indicateurs sont à améliorer.

2.17. Programmes du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC)

La délégation du MINESEC était conduite par le Chef de département ministériel, Louis BAPES BAPES.

De la présentation des programmes du MINESEC, il ressort que ce ministère, se fondant sur les dispositions du décret n° 2012/267 du 11 juin 2012, s'est fixé pour objectif stratégique de contribuer au développement du capital humain solide, capable de soutenir la croissance par l'offre d'une formation adaptée aux besoins du marché de l'emploi et de l'environnement.

Dans le but de devenir un pays émergent à l'horizon 2035, le Cameroun a besoin d'un capital humain solide, capable de soutenir la croissance économique. A ce titre, le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020, accorde une place de choix au développement des Enseignements Secondaires, en tant que producteur de ce capital humain.

Pour aller dans le sens du DSCE, le MINESEC a élaboré quatre programmes (trois opérationnels et un support).

2.17.1. Programme de développement de l'enseignement secondaire général

L'objectif de ce programme est d'améliorer l'offre et la pertinence de l'éducation dans l'Enseignement Secondaire Général. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance est le taux d'admission des élèves dans les filières scientifiques.

Dans le cadre du « Développement de l'Enseignement Secondaire Général », le MINESEC se propose d'améliorer l'offre de formation à travers le renforcement des capacités d'accueil des établissements, des activités d'orientation et la révision des curricula de l'Enseignement Secondaire Général.

De cette analyse il apparait que ce programme contribuera à l'atteinte des objectifs du DSCE.

Sur le périmètre, la Loi d'Orientation de l'Education d'avril 1998 exige une réorganisation des cycles de formation. On passe d'un premier cycle de 4 ans à un premier cycle de 5 ans avec deux sous-cycles dont un sous-cycle d'observation de 2 ans et un sous-cycle d'orientation de 3 ans. Le second cycle passe de 3 ans à 2 ans. Ce qui nécessite une révision des curricula. De plus, le second cycle de l'Enseignement Secondaire Général n'est pas toujours arrimé à l'Enseignement Supérieur alors que les élèves qui y sortent sont sensés poursuivre leurs études. Le DSCE exige donc à ce niveau un arrimage du Second cycle à l'Enseignement pour éviter les déperditions scolaires.

Fort de tout ce qui précède, le programme de développement de l'Enseignement Secondaire Général sera mis en œuvre au travers des quatre actions suivantes :

- Reforme de l'Enseignement Secondaire Général ;
- Renforcement de l'offre d'éducation ;
- Amélioration de la qualité de l'orientation scolaire et professionnelle ;
- Consolidation des activités d'assistance scolaire ;
- Gestion des établissements d'Enseignement Secondaire Général ;
- Organisation des examens et concours officiels de l'Enseignement Secondaire Général.

Le Responsable de ce programme est Monsieur ONDOUA MESSI, Directeur de l'Enseignement Secondaire Général.

2.17.2. Programme de développement de l'enseignement secondaire technique et professionnel

L'objectif de ce programme est d'adapter les enseignements offerts aux besoins en qualifications du marché de l'emploi. L'indicateur est le pourcentage de nouveaux programmes implantés.

En ce qui concerne le « Développement de l'Enseignement Secondaire Technique, et Professionnel », les actions envisagées permettront d'assurer la professionnalisation des enseignements et l'amélioration de l'efficacité interne et de l'employabilité des jeunes. Ainsi ce programme joue un rôle important pour la stabilité sociopolitique indispensable pour la mise en œuvre du DSCE.

S'agissant du périmètre, la crise économique qui a frappé le Cameroun au cours des années 80 a provoqué un engouement pour l'Enseignement Secondaire Technique. Cette situation a provoqué un accroissement des besoins en infrastructures, équipements et en personnel enseignant.

A ce jour, on observe à des effectifs pléthoriques dans les salles de classe et même dans les établissements, à une théorisation des enseignements du fait de l'insuffisance des équipements didactiques.

Par ailleurs, les programmes de formation sont désuets et inadaptés aux besoins du marché de l'emploi ; d'où le problème d'efficacité interne et externe.

Pour faire face à cette situation, le MINESEC entend renforcer l'offre de formation, professionnaliser les enseignements et renforcer les activités d'orientation scolaire et professionnelle dans le cadre du programme 2 « Développement de l'Enseignement Technique et Professionnel ».

Ce programme sera mis en œuvre à travers les actions suivantes :

- Refonte des programmes de l'enseignement technique et professionnel ;
- Augmentation de l'offre dans l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel ;
- Mise en place des Lycées Professionnels de métiers
- Renforcement des activités d'orientation scolaire et professionnelle ;
- Consolidation des activités d'assistance scolaire ;

- Gestion des établissements de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel (CETIC, Lycée Techniques ;
- Organisation des examens et concours officiels de l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel.

Le Responsable de ce programme est Monsieur NDIFONGWA Emmanuel Shu, Directeur de l'Enseignement Technique Normal.

2.17.3. Programme de développement de l'enseignement secondaire normal

L'objectif est de développer l'Enseignement Secondaire Normal pour une meilleure efficacité interne et externe, et l'indicateur retenu est le pourcentage des programmes pertinents implantés.

Pour ce qui est du « développement de l'enseignement normal », il s'agit d'obtenir une meilleure efficacité interne et externe à travers une formation de formateurs de qualité.

Concernant le périmètre, Les ENIEG et les ENIET sont encore régies par le décret présidentiel n°80/185 du 9 juin 1980 portant organisation et fonctionnement des ENI-ENIA et des ENIET-ENIAET, alors que leur fonctionnement ne cadre plus avec ce texte. La qualité de la formation voulue par le DSCE est mise à mal par ces écoles normales qui n'assurent plus la formation continue des enseignants, les empêchant d'être en phase avec l'évolution environnementale et technologique. De plus, la multiplication des ENIEG et des ENIET n'a pas été suivie d'un effort d'investissement conséquent en infrastructures et en équipements déjà très insuffisant et ne favorisant pas les travaux pratiques.

Par ailleurs, l'enseignement de l'informatique a été introduit dans ces structures depuis 1990. Cette formation reste théorique à l'exception de quelques ENIEG des grandes villes faute de micro-ordinateurs.

Ce programme mettra en œuvre les actions suivantes :

- Refonte des programmes de l'Enseignement Normal;
- Renforcement des capacités des Ecoles Normales secondaires;
- Organisation des examens et concours officiels de l'Enseignement Secondaire Normal ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Gestion des Ecoles Normales Secondaires (ENIEG-SP, ENIEG, ENIET).

Le Responsable de ce programme est Monsieur TEGA Justin, Inspecteur de Pédagogie chargé de l'Enseignement Secondaire Normal.

2.17.4. Programme de gouvernance et de partenariat du MINESEC

L'objectif de ce programme est de promouvoir une gouvernance efficace et un partenariat approprié avec la communauté éducative et les milieux socio professionnels. L'indicateur retenu est le taux de réalisation des activités programmées.

Les actions suivantes seront dans le cadre de ce programme :

- Amélioration du pilotage du système ;
- Développement du partenariat ;
- Amélioration de la gestion des structures des Enseignements Secondaires.

Le Responsable de ce programme est Monsieur MINKONGO Thomas Louis, Directeur des Ressources Financières et matérielles.

Après divers échanges sur le document programme du MINESEC, le Comité a jugé que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant. Toutefois, la stratégie du sous-secteur enseignements secondaires est appelée à évoluer avec la finalisation de la stratégie de l'éducation ;
- Le périmètre des programmes est conforme ;
- Les indicateurs sont à améliorer.

2.18. Programmes du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP)

La délégation du MINESUP était conduite par le Chef de ce département ministériel, Jacques FAME NDONGO.

De la présentation des programmes, il ressort que ce ministère se fonde sur les piliers découlant des exigences formulées à la fois par la réforme LMD, la Loi d'orientation n°005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur et le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant réorganisation du gouvernement. Y faisant suite, il s'est fixé comme objectif stratégique de fournir à la Nation camerounaise un capital humain (hommes et femmes) compétent, compétitif et diversifié devant contribuer significativement à l'innovation, à la production et à la compétitivité de l'économie et à l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

Spécifiquement pour l'enseignement supérieur, les orientations stratégiques du DSCE sont les suivantes :

- La professionnalisation de l'enseignement universitaire ;
- L'accroissement de 13% à 25% du nombre d'étudiants (du secteur régulé) des filières scientifiques, technologiques et professionnelles dans l'enseignement supérieur.

Pour satisfaire à ces orientations, l'enseignement supérieur envisage de mettre en œuvre, quatre programmes (trois programmes opérationnels et un programme support).

2.18.1. Programme de développement de la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur

L'objectif de ce programme est de Produire des ressources humaines de qualité dans les domaines stratégiques définis par le DSCE. L'indicateur cité pour la mesure de la performance est le pourcentage d'étudiants inscrits dans les filières technologiques et professionnelles de l'enseignement supérieur public.

Conscient des limites du système universitaire relatives à la faible dynamique université-entreprise, à l'insuffisance quantitative de l'offre de formation professionnalisante, à l'inadéquation entre les formations offertes et les besoins du marché du travail, le gouvernement dans le DSCE a pris l'engagement d'orienter 25% des étudiants vers les filières technologiques et professionnelles en 2020. Ceci appelle la mise en place d'un vaste programme d'opérationnalisation des établissements technologiques créés dans le cadre de la réforme universitaire de 1993 et la création de nouveaux établissements à vocation technologique et professionnelle.

A travers ce programme, le gouvernement se propose de restructurer la composante professionnelle et technologique dans son ensemble, en renforçant sa dimension professionnelle. Ce programme du MINESUP traduit la vision d'un enseignement supérieur plus efficient et apte à atténuer les effets pervers qui découleraient de la massification des formations.

Sur le périmètre, la stratégie du programme met en exergue, l'amélioration de la capacité de la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur à accompagner le développement socioéconomique du pays se fera à l'aide de l'amélioration et la modernisation des capacités d'accueil, de l'amélioration du dispositif de pilotage et du management du système et le renforcement du dispositif institutionnel. Aussi, les actions du programme sont :

- Renforcement de la filière médicale;
- Renforcement de la filière normale;
- Renforcement des établissements technologiques;
- Renforcement des établissements professionnels du secteur tertiaire ;

- Renforcement de la filière agronomique ;
- Renforcement des industries culturelles et touristiques

Au sujet du Responsable de ce programme, le Ministre de l'Enseignement Supérieur à désigné Pr. PEGNYEMB Dieudonné, SDOUI.

2.18.2. Programme de modernisation et de professionnalisation des établissements facultaires

L'objectif du programme est de rapprocher durablement les facultés des milieux socio professionnels en vue d'adapter leurs formations à la demande des entreprises, c'est-à-dire à l'emploi. L'indicateur associé est le Pourcentage par sexe d'étudiants ayant suivi des programmes de formation professionnalisés dans les établissements facultaires classiques.

Dans le contexte actuel, les établissements facultaires accueillent 82% des étudiants contre 18 % seulement pour les filières technologiques et professionnelles. A cet effet, le système d'enseignement supérieur se fixe pour ambition de développer la professionnalisation des études supérieures en vue de créditer chaque étudiant d'un emploi. Il s'agit donc ici de revisiter les différentes filières de formation en vue de leur arrimage au système LMD. Ceci implique la modernisation de l'enseignement facultaire, notamment par la refonte des programmes d'enseignement et le renforcement des équipements et des infrastructures des établissements facultaires. La création des laboratoires y relatifs s'avère nécessaire.

S'agissant du périmètre, la présentation du chef de délégation permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, les actions suivantes seront menées :

- Renforcement des équipements et des infrastructures facultaires ;
- Promotion de l'usage des TIC dans les activités académiques et de recherche ;
- Opérationnalisation du système LMD dans les établissements facultaires ;
- Gestion du programme 2.

Le Coordonnateur de ce programme est Dr. KOMON Jean-Paul, Conseiller Technique n° 2 au Ministère de l'Enseignement Supérieur.

2.18.3. Programme de valorisation et d'amélioration de la structuration de la recherche et de l'internationalisation de l'enseignement supérieur

L'objectif du programme est de renforcer le système national de la recherche et de l'innovation universitaires ainsi que les transferts de technologies pour soutenir et impulser la productivité industrielle et la croissance économique. L'indicateur retenu est le nombre de Doctorats soutenus par an dans les domaines prioritaires de l'État définis par le DSCE.

La mise en place de ce programme dépend largement de la signature des textes d'application de la loi d'orientation de l'éducation de 2001 et du décret portant création de la Zone Franche Universitaire. De plus, la recherche universitaire doit complètement être repensée et devenir attractive pour les enseignants, orientée, contextualisée et compétitive pour répondre aux besoins socio-économiques nationaux et mondiaux.

Concernant le périmètre, la stratégie de ce programme mettra en œuvre les actions suivantes :

- Structuration de la recherche universitaire ;
- Valorisation de la recherche universitaire ;
- Développement des pôles d'excellence universitaire ;
- Développement de la coopération universitaire ;
- Développement des partenariats ;
- Développement de la prospective;
- Coordination et suivi de la mise en œuvre du programme

Le Coordonnateur de ce Programme est Pr. NYASSE Barthélémy (CCPRU).

2.18.4. Programme d'amélioration de la gouvernance du système de l'enseignement supérieur

L'objectif du programme est d'améliorer les conditions de travail et de vie des personnels et des étudiants de l'enseignement supérieur. Le but final est d'œuvrer pour le renforcement de l'efficacité interne et externe, et de l'efficience de l'enseignement universitaire au Cameroun. L'indicateur associé est le tableau de bord de gestion axée sur les résultats.

L'atteinte de l'objectif de ce programme dépend globalement de l'amélioration des conditions de travail dans les services centraux, de celles des étudiants et des personnels non enseignants dans les universités et du souci de la gendérisation de l'enseignement supérieur. Pour ce faire, les actions ci-dessus permettront d'aboutir à un meilleur rendement. Il s'agit :

- Supervision, coordination, contrôle, suivi et évaluation des activités du MINESUP;
- Promotion du Dialogue et de la Solidarité Universitaires;
- Développement des œuvres et de l'orientation universitaires;
- Promotion de la recherche, de la coopération et de la prospective universitaire dans l'enseignement supérieur ;

- Développement des ressources humaines, financières et matérielles ;
- Coordination et suivi de la mise en œuvre du programme ;

Le Coordonnateur de ce Programme est Pr. MVOGO Dominique, Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Des discussions menées après la présentation des programmes du MINESUP, le Comité a jugé que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant. Toutefois, la stratégie du sous-secteur enseignement supérieur devra évoluer avec la finalisation de la stratégie de l'éducation ;
- Le périmètre des programmes est conforme, et ce ministère est conforté dans sa quête de la professionnalisation des enseignements facultaires ;
- Les indicateurs sont à améliorer.

2.19. Programmes du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP)

La délégation du MINEFOP était conduite par le Chef de ce département ministériel, Zacharie PEREVET.

De la présentation de leurs programmes, il ressort que ce département en se fondant sur les dispositions des décrets n°2011/126 du 23 mai 2011 portant organisation du MINEFOP et n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, s'est fixé pour objectif stratégique de contribuer à accroître l'offre d'emplois décents et le développement de la formation professionnelle.

Dans cette perspective, ce ministère souhaite implémenter trois programmes (deux opérationnels et un support) au courant de la période 2013-2015.

2.19.1. Programme de promotion de l'emploi décent

L'objectif de ce programme est d'augmenter l'offre d'emploi décent en faveur de la population active. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance est le nombre d'emplois créés.

L'amélioration de l'efficacité du marché de l'emploi recherchée par ce programme participe du renforcement des circuits formels de placement de la main d'œuvre, la publication

régulière des tendances et évolutions du marché de l'emploi. Une dynamique nouvelle sera insufflée aux activités de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP) à l'effet de renforcer le système de l'information sur le marché de l'emploi. En outre il sera question de mettre en place le Centre National de l'Emploi (CNE) et instituer au niveau opérationnel, une plate forme de services pour l'emploi au niveau du Fonds National de l'Emploi (FNE) pour mieux capitaliser les contributions des programmes gouvernementaux d'insertion ou d'appui à l'auto-emploi.

Sur le périmètre, la stratégie du programme préconise la mise en œuvre des actions suivantes :

- Reforme du cadre juridique et institutionnel de l'emploi ;
- Promotion de l'auto-emploi ;
- Amélioration du système d'information sur l'emploi et la formation professionnelle ;
- Renforcement de l'insertion professionnelle ;
- Pilotage du programme

Au sujet du Responsable de ce programme, le Ministre a désigné Monsieur ESSECK David, Chef de la Division de la Promotion de l'Emploi.

2.19.2. Programme de développement de la formation professionnelle

L'objectif de ce programme est d'accroître l'employabilité de la population en adéquation avec les besoins du système productif. L'indicateur retenu est le nombre d'apprenants formés.

La mise en adéquation de la demande de l'emploi permet d'améliorer la qualité de la formation professionnelle, d'augmenter la capacité d'accueil des structures existantes, de diversifier et spécifier l'offre de formation professionnelle et reformer entièrement le système d'apprentissage. Ceci contribuera à répondre aux besoins exprimés dans le marché de l'emploi et spécifiquement dans les filières porteuses indispensables pour la mise en œuvre du DSCE.

S'agissant du périmètre, la présentation du chef de délégation permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, les actions suivantes seront menées :

- Accroissement de l'offre de formation professionnelle ;
- Amélioration de la qualité de la formation professionnelle ;
- Développement du système d'orientation professionnelle ;

- Reforme du cadre juridique de la formation professionnelle ;
- Pilotage du programme.

Le Responsable de ce programme est Monsieur NGATHE KOM Philippe, Directeur de la Formation et de l'Orientation Professionnelle.

2.19.3. Programme de renforcement de l'efficacité des moyens d'actions du MINEFOP

L'objectif de ce programme est de mettre à la disposition des structures centrales déconcentrées et organismes sous tutelles du MINEFOP des moyens d'accompagnement favorable à la mise en œuvre et au suivi de leurs activités. L'indicateur retenu est le taux de réalisation des activités.

La stratégie de ce programme mettra en œuvre les actions suivantes :

- Appui à la mise en œuvre et le suivi évaluation des programmes opérationnels ;
- Gestion des ressources humaines matérielles et financières ;
- Programmation, planification et coopération du MINEFOP ;
- Amélioration de la gouvernance.

Le Responsable de ce programme est Monsieur MONGLO Athanase, Directeur des Affaires Générales.

Les échanges sur le document programme du MINEFOP ont permis au Comité de juger que :

- L'ancrage stratégique des programme est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la finalisation de l'élaboration de la stratégie nationale de l'emploi et de la prise en compte des activités en vue de l'insertion du critère d'emploi dans le secteur des projets structurants ;
- Les indicateurs sont à améliorer.

2.20. Programmes du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI)

La délégation du MINRESI était conduite par le Secrétaire Général de ce département ministériel, Rebecca EBELLE ETAME.

De la présentation des programmes du MINRESI, il ressort qu'en se fondant sur les dispositions du décret n°090/2005 du 29 mars 2005 définissant ses missions et le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du gouvernement, ce ministère s'est fixée pour objectif stratégique de densifier la recherche/développement et assurer l'innovation.

La recherche-développement constitue un enjeu majeur pour l'émergence du Cameroun, dans la mesure où la maîtrise de la science et de la technologie a un impact sur le développement économique, social et culturel des nations.

Conscient des enjeux et dans le but d'atteindre l'objectif ci-dessus visé, la MINRESI a élaboré sa stratégie en s'appuyant sur le DSCE. Dans cette perspective, ce ministère souhaite implémenter quatre programmes (trois opérationnels et un support) au courant de la période de programmation.

2.20.1. Programme de recherche et de développement agricole

L'objectif de ce programme est de contribuer à l'amélioration de la productivité et des productions agricoles. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance est le nombre de paquets technologiques produits et diffusés.

Ce programme permettra de mener des activités de recherche pour contribuer à l'amélioration de la productivité et des productions agricoles, et d'autre part de faire connaître et mettre à la disposition des potentiels utilisateurs les résultats obtenus.

Sur le périmètre, ledit programme sera mis en œuvre à travers les actions suivantes :

- Développement de la recherche en production végétale et sylvicole ;
- Développement de la recherche en production animale et halieutique ;
- Développement de la recherche pour la gestion durable des ressources naturelles ;
- Valorisation des résultats de la recherche agricole.

Le Responsable de ce programme est Dr. WOIN Noé, Directeur Général de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD).

2.20.2. Programme de recherche et de développement technologique, géologique et minier.

L'objectif de ce programme est d'accroître la production cartographique, l'information géographique, géologique, minière et de renforcer le développement des technologies. Les indicateurs retenus sont :

- le nombre de paquets technologiques développés ;

- le nombre de coupures de cartes produites et diffusées.

L'accroissement de la production cartographique et le renforcement de la recherche dans les domaines de la géologie, des mines et de l'hydrographie et de l'énergie contribuera à l'amélioration des connaissances sur les ressources minières hydrologique et énergétiques par la mise à disposition des cartes. De plus l'identification, le développement, la valorisation et la vulgarisation des matériaux locaux, favorisant le développement des infrastructures, sont indispensables pour la mise en œuvre du DSCE.

S'agissant du périmètre, les actions suivantes seront menées :

- Renforcement de la recherche dans les domaines de la géologie, des mines, de l'hydrologie et de l'énergie ;
- Renforcement de la production cartographique et de l'information géographique ;
- Mises en œuvre de la veille technologique ;
- Valorisation et vulgarisation des matériaux locaux.

Le Responsable de ce programme est Monsieur MBOTTA ELIMBI Martin, Directeur Général de l'Institut National de la Cartographie.

2.20.3. Programme de recherche et de développement social

L'objectif de ce programme est de renforcer la recherche en santé humaine, science humaines et sociales, et développer la surveillance des applications à caractère industriel et la protection de l'environnement. L'indicateur retenu est le nombre de résultats de la recherche utiles à la compréhension et ou à la réponse à une question sociale.

La recherche en sciences humaines et sociales aura pour objectif de mettre à la disposition des décideurs et des personnes intéressées, les résultats de la recherche dans ce domaine en vue du développement social. Ces activités de recherche sont axées sur la santé des populations par la quête des connaissances et de nouveau moyens préventifs, diagnostic et de prises en charge des maladies prioritaires (à fort taux de morbidité et de mortalité).

Il s'agira également de renforcer les capacités de la médecine traditionnelle et promouvoir les technologies pharmaceutiques, et la radioprotection dont l'objectif est de protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants.

Concernant le périmètre, la stratégie de ce programme mettra en œuvre les actions suivantes :

- Renforcement de la recherche en santé humaine ;
- Renforcement de la radio protection de l'homme et de l'environnement ;

- Renforcement de la recherche en sciences sociales.

Le Responsable de ce programme est Pr. ESSAME OYONO Jean-Louis, Directeur de l'Institut de Recherche Médicale et d'Etudes des Plantes Médicinales.

2.20.4. Programme d'appui à la politique du sous secteur recherche et innovation

L'objectif de ce programme est d'optimiser le management des ressources au MINRESI, et d'améliorer la gouvernance. Les indicateurs retenus sont :

- Nombre de postes de travail équipé ;
- Nombre de personnel formé ou recyclé.

Les actions ci-dessus permettront d'aboutir à un meilleur rendement. Il s'agit :

- Amélioration du cadre et des conditions de travail du personnel ;
- Amélioration de l'environnement managérial, juridique et législatif des activités de recherche ;
- Renforcement de la coopération scientifique et technique ;
- Promotion de la culture scientifique.

Le Responsable de ce Programme est Mme EBELLE ETAME Rebecca, Secrétaire Général du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

A l'issue de la présentation des programmes du MINRESI, le Comité a jugé que :

- L'ancrage stratégique des programme est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la densification de la recherche-développement et de l'innovation, dans un contexte d'émergence où la maîtrise de la science et de la technologie a un impact incontestable sur le développement économique ;
- Les indicateurs sont à améliorer.

2.21. Programmes du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC)

Conduite par le Chef de département ministériel, Ama TUTU MUNA, la délégation du Ministère de la Culture a présenté ses programmes de l'exercice 2013.

Pour élaborer ses 3 programmes dont deux opérationnels et un support, le Ministre des Arts et de la Culture s'est basé sur la répartition du travail gouvernemental, par lequel ce département est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de la Nation en matière de promotion et de développement culturel, ainsi que d'intégration nationale.

2.21.1. Programme de conservation de l'art et de la culture camerounaise

Ce programme vise à préserver et consolider l'identité culturelle nationale. Pour évaluer l'atteinte dudit objectif, l'indicateur retenu est le fichier exploitable du patrimoine national culturel, matériel et immatériel.

Sur le plan de l'ancrage stratégique, le patrimoine culturel du Cameroun, considéré à juste titre comme « Afrique en miniature » et « berceau de la biodiversité », constitue incontestablement un immense gisement sur le front de la production de la richesse, de par son potentiel de classement comme trésor de l'humanité. La maîtrise de ce vaste gisement de richesse constitue la base de toute action visant à assurer par le biais de l'art et de la culture, la croissance économique et la création d'emploi.

Parlant du périmètre de ce programme, le MINAC a mentionné que la reconstitution de la mémoire collective est l'action phare de toutes les activités de développement du sous-secteur. Elle permettra de connaître de manière exhaustive l'étendue des biens et services culturels camerounais quels que soient leur lieu de conservation, leur forme matérielle ou immatérielle. Une fois le patrimoine culturel camerounais maîtrisé, il sera possible de procéder à la protection juridique et physique des différents biens culturels matériels et immatériels qui constituent notre identité nationale, et ce dans le but de la préserver et de la consolider. Ainsi, les actions à mettre en œuvre dans le cadre de ce programme sont les suivantes :

- Reconstitution de la mémoire collective nationale ;
- Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique ;
- Restauration du patrimoine culturel.

Le Responsable de ce programme est Madame MEDOU Marthe Darisca, Directeur du Patrimoine Culturel.

2.21.2. Programme de développement des actifs de la propriété littéraire et artistique

Il est question, à travers ce programme, de renforcer la contribution des biens et services culturels dans le développement économique. L'indicateur affiché est le taux d'accroissement du revenu de l'art et de la culture.

Pour démontrer l'ancrage stratégique de ce programme, il a été relevé qu'il répond aux orientations de la vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 et du DSCE, lesquelles visent à axer les actions du gouvernement sur la croissance économique et la création d'emplois.

Sur le plan du périmètre permettant de parvenir à l'objectif susvisé, il y a une nécessité d'assurer une meilleure connaissance de la culture camerounaise à un public tout à la fois interne et externe. Ainsi, la vulgarisation de la culture camerounaise à travers la production des supports d'information sur les biens et services culturels camerounais permettra d'attirer le maximum de prospects vers la consommation des produits culturels camerounais dont la richesse et la diversité ne sont plus à démontrer. Le MINAC entend ainsi mettre en œuvre des actions de :

- Vulgarisation de la culture camerounaise ;
- Renforcement de l'offre de biens culturels ;
- Redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale.

Le Responsable de ce programme est Madame TCHAKOANI TEUBO Bernadette, Directeur des Bibliothèque et de la Protection de la Lecture.

2.21.3. Programme de renforcement des moyens d'accompagnement du sous-secteur de l'art et de la culture

Ce programme support du MINAC permettra d'améliorer la gestion et les conditions de travail du sous-secteur de l'art et de la culture. L'indicateur est le taux de rendement des services internes.

L'amélioration du rendement des services internes du MINAC dont le but ultime est la satisfaction des usagers permettra de consolider les acquis des programmes opérationnels afin de promouvoir et consolider une culture camerounaise au service du développement humain et de l'unité nationale, objectif stratégique du Ministère des Arts et de la Culture.

Pour atteindre l'objectif et maintenir un rendement optimal à l'horizon 2015, un ensemble d'actions sont envisagées. Il y va notamment :

- du renforcement et gestion des ressources humaines ;
- de l'amélioration de la gouvernance ;
- de la gestion des ressources financières et du renforcement du système d'information du sous-secteur.

Le Responsable de ce programme est Monsieur NWANTI AGHO Wilfried, Directeur des Affaires Générales.

Concluant sur l'examen des programmes du MINAC, le Comité a jugé que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de l'approfondissement de la réflexion sur la mise en consommation effective aux étrangers des produits de la culture et de l'art camerounais ;
- Les indicateurs sont à améliorer.

2.22. Programmes du Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOURL)

La délégation du Ministère du Tourisme et des Loisirs a présenté ses programmes, sous la houlette du Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs, Maïgari BELLO BOUBA.

En s'appuyant sur le fait que le Ministère du Tourisme et des Loisirs a pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation continue de la politique du gouvernement dans le domaine du tourisme, ledit ministère a élaboré 4 programmes dont 3 opérationnels et un support.

2.22.1. Programme de développement de l'offre de tourisme et des loisirs

Objectif et indicateur.

En ce qui concerne l'ancrage stratégique, il a été relevé que le développement de l'offre de tourisme et des loisirs permet à l'Administration nationale du tourisme d'encadrer les actions concrètes qu'elle est appelée à mener sur le terrain, en liaison avec les différents partenaires impliqués dans le déroulement des activités touristiques et des loisirs. Au terme de la décennie 2010-2020, l'effectif annuel des touristes en provenance de l'extérieur devrait doubler. L'ancrage stratégique de ce programme a été jugé conforme et satisfaisant.

En circonscrivant le périmètre, le MINTOURL a relevé que la réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des actions suivantes :

- Valorisation des sites touristiques ;
- Développement des infrastructures hôtelières ;
- Développement des infrastructures de loisirs ;
- Appui à la conception et distribution des produits touristiques par les tours opérateurs et agences de voyage.

2.22.2. Programme de promotion du tourisme et des loisirs

Objectif et indicateur.

Pour marquer l'ancrage stratégique, il a été relevé que dans l'optique d'atteindre l'objectif assigné à ce sous secteur par le DSCE, à savoir le doublement de l'effectif annuel des touristes en provenance de l'extérieur, une approche marketing est à déployer.

En guise de périmètre, la mise en œuvre de ce programme passe par la réalisation des actions ci-après :

- Promotion du tourisme interne ;
- Promotion du tourisme récepteur ;
- Promotion des loisirs ;
- Amélioration de la qualité des prestations touristiques et des loisirs.

2.22.3. Programme de renforcement du cadre institutionnel de développement du tourisme et de loisirs.

Objectif et indicateur.

Sur l'ancrage stratégique, l'atteinte des objectifs que le DSCE assigne au MINTOURL ne saurait se faire sans la création d'un cadre incitatif pour créer des richesses et augmenter l'emploi décent.

En termes de périmètre du programme, le dispositif institutionnel de promotion du tourisme sera revu et renforcé en tenant compte des compétences que la loi reconnaît aux Collectivités Territoriales Décentralisées en la matière. En plus, un code incitatif à l'investissement dans le domaine du tourisme et des loisirs sera mis en place afin de stimuler l'investissement privé ainsi que la création d'emplois dans cette filière. Il en est de même de la création d'un office de promotion de tourisme et de loisirs, plus apte à négocier avec les agents de voyages et les tours opérateurs des pays émetteurs de touristes. De ce fait, la réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre des actions suivantes :

- Mise en place d'un compte satellite du tourisme ;
- Renforcement de la planification stratégique du cadre réglementaire ;
- Mise en œuvre du schéma directeur d'informatisation du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
- Amélioration de la production de la chaîne PPPBS ;

- Développement des capacités des acteurs du secteur touristique et des loisirs ;
- Amélioration de l'offre de formation en tourisme et loisirs.

2.22.4. Programme d'administration et gouvernance du Ministère du Tourisme et des Loisirs

Objectif et indicateur.

La mise en œuvre de ce programme support passe par la réalisation des actions ci-après :

- Coordination des activités du tourisme et des loisirs ;
- Renforcement des infrastructures administratives ;
- Amélioration des conditions du développement des activités du tourisme et des loisirs.

A l'issue de la présentation des programmes du MINTOURL, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est à ressortir clairement ;
- Le périmètre des programmes est conforme ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs, procédera à la désignation formelle des Responsables des programmes pilotés par son département ministériel.

2.23. Programmes du Ministère de la Communication (MINCOM)

La présentation des programmes du MINCOM a été faite par le Chef de département, Bakary ISSA TCHIROMA.

Partant des objectifs que lui confèrent le DSCE ainsi que de la prérogative qui fait de lui le responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de communication, le Ministère de la Communication s'est fixé pour objectif stratégique d'améliorer l'image du Cameroun.

L'atteinte de cet objectif se fera à travers deux programmes dont un opérationnel et un support.

2.23.1. Programme d'amélioration de l'offre et l'accès à l'information

L'objectif de ce programme est de mettre à disposition, à l'échelle nationale, une information qualitative et quantitative. Pour mesurer les efforts dus à la réalisation de ce programme, le Comité a adopté comme indicateur le taux de couverture du territoire national.

L'état des lieux de la communication au Cameroun identifie plusieurs problèmes dont les plus importants sont le défaut de crédibilité de la communication publique, l'insuffisance qualitative et quantitative de la couverture nationale de l'information, la faible capacité de production de l'imprimerie, la difficulté d'exercice de la profession de publicité et la faible adaptation des technologies à l'évolution technologique.

Pour remédier le déficit e communication, le Ministère de la Communication, conformément à la vision de développement nationale et celle de la communication, des enjeux et défis actuels de développement, entend s'orienter vers les axes ci-après :

- Eradication des zones d'ombres et de silence;
- Augmentation de l'offre d'information sur le Cameroun ;
- Promotion de l'image du Cameroun à l'extérieur ;
- Dynamisation de la régulation des activités de communication

2.23.2. Programme de pilotage et coordination du sous secteur de la communication

Par ce programme support, le MINCOM entend assurer le pilotage de la politique du sous secteur et rendre performant l'administration de la communication. L'indicateur greffé à cela est le taux de réalisation des plans d'actions.

La réalisation de ce programme se fera autour de quatre actions à savoir :

- l'élaboration, la coordination, la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de communication ;
- l'évaluation des performances ;
- la gestion des ressources financières et logistiques ;
- la gestion des ressources humaines.

Le Ministre de la Communication devra désigner les Responsables des programmes pilotés par ce département ministériel.

A l'issue de la présentation des programmes du MINCOM, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre de la Communication devra procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par cette Institution.

2.24. Programmes du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC)

La délégation du MINJEC était conduite par le Chef de ce département ministériel en la personne d'Ismaël BIDOUNG KPWATT.

De la présentation de ce département ministériel, il ressort que le Gouvernement entend bâtir une économie forte et compétitive. Aussi, un accent particulier est mis sur la formation du capital humain à travers l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies sectorielles.

Au regard des missions qui lui sont assignées par le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement de la République du Cameroun, le MINJEC contribue grandement à l'atteinte de cet objectif, dans le cadre de l'éducation civique, de l'insertion socioprofessionnelle, de l'intégration nationale, de la culture démocratique et de la culture de la paix.

A cet effet, le MINJEC a élaboré trois programmes dont deux opérationnels et un support.

2.24.1. Programme d'éducation civique et d'insertion sociale des jeunes

L'objectif visé par ce programme est de promouvoir l'éducation civique et l'intégration nationale. L'indicateur de ce programme est le nombre de camps et campagnes d'éducation civique et d'intégration nationale.

Des échanges des membres du Comité, le MINJEC envisage, en cohérence avec les objectifs du DSCE, prêter une attention particulière à la situation des populations spécifiques comme les jeunes, les femmes, les groupes vulnérables et personnes handicapées, mettant en évidence l'ancrage stratégique du programme.

En ce qui concerne le périmètre du programme, il convient de relever qu'il concourt à renforcer l'éducation civique face à la montée fulgurante de l'incivisme, de l'immoralité et de la crise généralisée des valeurs essentielles de paix, de travail, de solidarité et de tolérance. Dès lors, il apparaît urgent de repenser la société camerounaise afin de mettre en place une nouvelle gouvernance éducative visant un réarmement moral des jeunes et une gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières.

Il s'agit du renforcement de l'éducation civique non seulement à tous les niveaux d'enseignement, mais également dans la société toute entière.

Pour cela, la réforme des programmes, notamment la prise en compte de l'élaboration en cours du « Référentiel National d'Education Civique » constitue une opportunité. Ce document concerne tous les niveaux d'éducation et groupes sociaux, à savoir : maternel, primaire, secondaire, supérieur, extrascolaire et professionnel.

La réalisation de ce programme nécessite la mise en œuvre coordonnée des actions ci-après :

- promotion de l'éducation à la citoyenneté ;
- développement du mouvement associatif ;
- promotion de l'intégration nationale.

Il a été demandé de mettre un accent sur la nécessité de promouvoir les corps de métier permettant d'accompagner les projets structurants.

S'agissant du Responsable de ce programme, le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique a désigné Monsieur NCHARE MAMA, Directeur de l'Education Citoyenne, de l'Insertion Sociale et de la participation des Jeunes.

2.24.2. Programme de promotion économique des jeunes

L'objectif de ce programme est de promouvoir l'insertion socio économique des jeunes. L'indicateur est le nombre de jeunes formés et insérés dans le circuit économique.

Des discussions des membres du comité, il ressort que ce programme sera consacré à la promotion de l'emploi des jeunes à travers des programmes spécifiques existants. Il s'agit pour l'essentiel du Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U), du Pacte National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ), du Projet d'Insertion Socioéconomique des Jeunes par la création des micro-entreprises de Fabrication du Matériel Sportif (PIFMAS) et du Service Civique National de Participation au Développement (SCNPD).

Sur le périmètre de ce programme, la stratégie de développement social visera à améliorer le niveau de développement humain. Elle permettra également de relever les indicateurs d'espérance de vie à la naissance, de santé, d'éducation, d'emploi et de participation à la vie sociale. Il a été retenu d'entreprendre une action gouvernemental à l'effet de promouvoir les activités des jeunes. En plus, chaque administration devrait prévoir dans leur budget les crédits nécessaires dans l'élaboration de la réalisation des manuels de procédure.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les actions ci-après :

- développement de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi des jeunes ;

- redynamisation des structures d'encadrement des jeunes ;
- pilotage et coordination des activités des structures d'encadrement.

Comme Responsable de ce programme, le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique a désigné Monsieur NGAH Claude Paul, Directeur de la Promotion Economique des Jeunes.

2.24.3. Programme de gouvernance et de développement institutionnel du sous-secteur jeunesse

L'objectif recherché par ce programme est de fournir aux services un appui de qualité pour l'exercice de leurs missions, en termes de ressources humaines, de moyens de fonctionnement, de conseil juridique, ainsi qu'en matière de logistique, de documentation, de systèmes d'information et de communication.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- développement des infrastructures de services ;
- administration et gestion des ressources humaines ;
- pilotage et coordination des services.

Le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique a désigné comme Responsable de ce programme Monsieur WADJIRI Simon, Directeur des Affaires Générales de ce ministère.

Les apports des différents intervenants au cours de l'examen des programmes du MINJEC ont permis au Comité de juger que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de l'appropriation par ce ministère des outils utilisés pour le diagnostic des PME, et de la réflexion sur le retour au service civique ;
- Les indicateurs sont à améliorer.

2.25. Programmes du Ministère des Sports et de l'Education Physique

La délégation du MINSEP était conduite par le Secrétaire Général de ce département ministériel, Emmanuel WONUYU.

De la présentation des programmes de ce département ministériel, il ressort qu'en se fondant sur le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement de la

République du Cameroun, le MINSEP s'est fixé pour objectif stratégique d'améliorer la qualité de vie des populations par l'accroissement de la pratique régulière et saine des activités physiques et sportives (sport de masse) et assurer le rayonnement du sport camerounais (sport d'élite).

Les activités dans ces axes porteront sur le développement des infrastructures sportives, le développement de l'éducation physique tant en milieu scolaire qu'extra scolaire, l'aménagement d'un cadre favorable au partenariat public-privé, la mise sur pied d'un dispositif approprié pour la promotion du sport d'élite, le renforcement de la gouvernance sportive et le renforcement des capacités.

Pour la mise en œuvre des activités sus évoquées, le MINSEP a élaboré trois programmes, dont deux programmes opérationnels et un programme support.

2.25.1. Programme d'encadrement du mouvement sportif

L'objectif de ce programme est d'optimiser le rendement des activités physiques et sportives. Pour mesurer la performance liée à ce programme, le MINSEP a dit devoir se baser sur des indicateurs relatifs à la « santé des populations » et la « victoire des sélections nationales ».

Les principes directeurs de la politique sportive que compte impulser le Gouvernement au cours de la mise en œuvre du DSCE seront basés notamment sur l'encadrement du mouvement sportif. Le porte-parole du MINSEP a rappelé que l'enseignement de l'éducation physique est un atout non négligeable pour l'avenir du Cameroun. Aussi, une jeunesse en bonne santé et bien éduquée est synonyme d'un pays dynamique, prospère et en route pour l'émergence.

En ce qui concerne le périmètre, il convient de relever que ce programme permet d'améliorer la qualité de l'encadrement des activités physiques et sportives. Il permet aussi par ses diverses actions d'assurer un rayonnement du Cameroun. Les principales actions du programme sont :

- Le développement de l'enseignement de l'éducation physique ;
- Le développement des activités physiques et sportives ;
- Le développement du sport de haut niveau ;
- Le développement de la médecine du sport
- La mise en place des partenariats ;
- La régulation des organisations et associations sportives et structures privées.

2.25.2. Programme de développement des infrastructures sportives

L'objectif de ce programme est de promouvoir les activités physiques et sportives. L'indicateur préconisé est le nombre des infrastructures construites et réhabilités.

Des échanges des membres du Comité, il est à noter que l'un des objectifs assignés au sous-secteur par le DSCE est le développement des infrastructures sportives pour le sport d'élite et celui de masse.

Au sujet du périmètre de ce programme, la présentation faite a permis de noter l'insuffisance et la vétusté des infrastructures existantes, puis à choisir le mode d'intervention. Les principales actions retenues pour l'atteinte de l'objectif sont :

- Fonctionnement des infrastructures existantes ;
- Construction de nouvelles infrastructures sportives.

Suite aux échanges, il a été relevé avec insistance le partenariat à mettre en place entre le MINDSEP et les CTD dans le cadre de ces infrastructures, en ce sens qu'il sera bénéfique tant pour la réduction des coûts que pour la multiplicité des ouvrages.

2.25.3. Programme d'administration et de pilotage des programmes du sous-secteur sport et éducation physique

Ce programme vise à améliorer les moyens de mise en œuvre des programmes du sous-secteur sport et éducation physique. La performance découlant de ce programme sera mesurée d'une part à travers les résultats des différentes actions, et d'autre part à travers le taux moyen d'exécution des programmes opérationnels.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- L'amélioration du cadre de travail ;
- Le développement des ressources humaines ;
- La modernisation du mécanisme de suivi, de contrôle de la mise en œuvre des programmes.

La présentation des programmes du MINSEP a appelé des interventions qui ont permis au Comité de relever que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la prise en compte de l'accompagnement des CTD dans la réalisation des infrastructures sportives ;

- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre des Sports et de l'Education Physique devra procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par ce département ministériel.

2.26. Programmes du Ministère de la Santé Publique (MINSANTE)

La délégation du MINSANTE était conduite par le Chef de ce département ministériel, André MAMA FOU DA.

De la présentation de ce département ministériel, il ressort que le MINSANTE s'est fixé pour objectif stratégique d'améliorer l'état de santé des populations à travers la vulgarisation de la mise en œuvre du Paquet Minimum d'Activités (PMA) et du Paquet Complémentaire d'Activité (PCA) dans le district de santé, le développement d'un système d'orientation-recours opérationnel, le renforcement du partenariat dans le secteur et la stimulation de la demande.

En effet, la mise en œuvre de la Stratégie Sectorielle de Santé (SSS) 2001-2010 s'est confrontée à des exigences liées aux changements survenus dans le contexte national et international : (i) sur le plan national, la politique de décentralisation et le programme de gouvernance ont modifié durablement le paysage des relations entre les intervenants. De même, la situation économique, institutionnelle, et politique a connu des changements structurels, notamment avec le nouveau contexte induit par l'atteinte du point d'achèvement et l'initiative PPTE en 2006 et (ii) sur la scène internationale, le secteur santé doit contribuer aux OMD.

Au regard des attentes sus évoquées plus haut, le MINSANTE a élaboré trois programmes opérationnels et un programme support.

2.26.1. Programme de santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent

L'objectif poursuivi dans le cadre de ce programme est de réduire la mortalité maternelle et la mortalité des enfants de moins de 5 ans. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est la réduction de la mortalité infantile.

Des discussions des membres du Comité, il a été noté que la contribution à l'amélioration de ce programme permet la mise en œuvre des interventions à fort impact, visant à inverser l'évolution des taux de mortalité maternelle et infantile.

En ce qui concerne le périmètre du programme, il concourt à la formation des médecins, pharmaciens et personnels paramédicaux ainsi qu'à leur recyclage permanent. Les principales actions de ces programmes sont :

- l'amélioration de la santé de la mère ;
- l'amélioration de la santé de l'enfant.

2.26.2. Programme de lutte contre la maladie et la promotion de santé

Le MINSANTE se propose dans ce programme de contribuer à la réduction considérable de la charge morbide à travers la lutte contre les épidémies et les pandémies et surtout à travers la promotion de la santé. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est la tendance des indicateurs de la maladie au Cameroun.

Des échanges des membres de ce comité, il ressort que, l'atteinte de l'objectif de ce programme contribuera au contrôle et à la maîtrise des grandes pandémies telles que le VIH/SIDA, les grandes endémies telles que le paludisme, la tuberculose et autres maladies par la consolidation et le développement des actions jusque là menées dans le domaine de la lutte contre la maladie. En plus il permettra l'acquisition des comportements sains par l'ensemble des populations à travers des actions/activités portées sur l'hygiène de vie, la santé mentale et la nutrition ainsi qu'une meilleure utilisation des services de santé.

Au sujet du périmètre de ce programme, la présentation du MINSANTE permet de comprendre que pour atteindre l'objectif de ce programme, ce ministère devrait veiller au développement des actions de prévention et de lutte contre les épidémies et les pandémies, à la qualité des soins et à l'amélioration du plateau technique des formations sanitaires publiques et privées.

Quatre principales actions sont retenues dans la mise en œuvre de ce programme :

- amélioration de la disponibilité et de l'offre des médicaments, réactifs et dispositifs essentiels ;
- prévention de la maladie et promotion de la santé ;
- prise en charge globale de l'intégrité des maladies ;
- renforcement du système communautaire.

2.26.3. Programme de viabilisation du district de santé

La viabilisation du District de santé permettra de renforcer le système de santé. L'indicateur associé est le pourcentage des districts de santé ayant atteint la phase de consolidation.

Des études menées lors de l'élaboration du DSCE, il ressort que, la viabilisation du District de Santé est le processus à travers lequel chaque district de santé doit atteindre son autonomie technique, économique et institutionnelle. Dans cette optique, le district de santé

est dit viable lorsqu'il est capable d'identifier ses problèmes de santé, de les résoudre de manière satisfaisante, avec l'appui des structures d'orientation-recours (gestion et prestation de soins) du système national de santé. Pour y parvenir, les efforts du Gouvernement seront orientés vers l'amélioration de l'offre des services et soins de santé d'une part et la stimulation de la demande des soins de santé d'autre part.

Sur le périmètre du programme, la présentation du MINSANTE a permis de noter, l'organisation, la gestion et le développement des formations sanitaires publiques et la promotion des infrastructures sanitaires en liaison avec les administrations concernées. Pour ce faire, mettra en œuvre les actions suivantes :

- construction, réhabilitation, rénovation, et équipement des structures hospitalières de proximité (CSI, CMA, HD et HR) ;
- construction des hôpitaux de référence et le développement de la stratégie partenariale ;
- développement du système d'information sanitaire.

2.26.4. Programme de gouvernance et d'amélioration des conditions de travail dans le secteur santé

Ce programme permettra d'améliorer la gouvernance hospitalière et de favoriser la mise en place d'un système de santé attractif pour le personnel de santé et pour l'utilisateur. Son indicateur est le taux moyen d'exécution des programmes opérationnels.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Amélioration du processus gestionnaire ;
- Amélioration du partenariat et développement des ressources et financement ;
- Renforcement de l'éthique, de la régulation et du contrôle du secteur ;
- Gestion stratégique du secteur.

A l'issue de la présentation des programmes du MINSANTE, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant, sous réserve de l'élaboration d'une stratégie sectorielle intégrant l'assurance maladie ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve d'une meilleure prise en compte de l'encadrement des activités des GICs santé et de la valorisation de la pratique de la médecine traditionnelle. Ce ministère devra également se pencher sur la réglementation en matière de tabac au Cameroun ;

- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre de la Santé Publique procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par ce département ministériel.

2.27. Programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS)

La délégation du MINTSS était conduite par le Chef de ce département ministériel, Grégoire OWONA.

De la présentation des programmes de ce département ministériel, il ressort qu'en se fondant sur les dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun, le MINTSS s'est fixé pour objectif stratégique de promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous et de généraliser le travail décent dans tous les secteurs d'activité.

Dans le contexte de mise en œuvre du DSCE, qui prévoit la création d'emplois décents, le sous-secteur travail et sécurité sociale doit veiller à la promotion de cette dimension mondiale qui vise les principes et les droits fondamentaux au travail, et les normes internationales du travail, les possibilités d'emploi et de rémunération, la protection sociale du travailleur, le dialogue social et le tripartisme. Ces principes visent aussi la prise en compte de la dimension genre dans le travail, c'est-à-dire la défense des intérêts des travailleurs vulnérables

Compte tenu des attentes ci-dessus mentionnées, le MINTSS souhaite mettre en œuvre trois programmes (deux opérationnels et un support) au courant de la période de programmation.

2.27.1. Programme de promotion de la sécurité sociale pour le grand nombre

L'objectif de ce programme est de réformer le système de sécurité sociale. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est la proportion des populations couvertes en matière de sécurité sociale.

Des discussions des membres du comité, il ressort que, l'atteinte de l'objectif passe par la mise en place par le Gouvernement d'une stratégie de promotion de la sécurité sociale visant non seulement à couvrir et à améliorer le nombre de branches de sécurité sociale, mais aussi et surtout, le niveau et la gestion des prestations servies, par l'extension de la couverture à toutes les autres catégories socioéconomiques encore en marge du système actuel. Etant donnée la faiblesse du taux de couverture actuelle, à peine 10% de la population, la marge de progression est considérable.

Sur le périmètre du programme, il s'articule autour des actions ci-après :

- Consolidation et amélioration du système de sécurité sociale ;

- Extension du système de sécurité sociale vers de nouveaux champs matériels ;
- Extension du système de sécurité sociale vers de nouveaux champs personnels ;
- Promotion de la coopération technique en matière de sécurité sociale.

2.27.2. Programme d'amélioration de la protection du travail

L'objectif de ce programme est de promouvoir les principes fondamentaux du travail décent. L'indicateur retenu pour mesurer la performance relative à ce programme est le coût de réparation des risques professionnels

Des échanges des membres du comité, l'on note qu'en tant que porteur d'obligations, dans le contexte de mise en œuvre du DSCE, qui prévoit la création d'emplois décents, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale doit veiller à la promotion de cette dimension mondiale qui vise les principes et les droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail, les possibilités d'emploi et de rémunération, la protection sociale du travailleur, le dialogue social et le tripartisme.

Au sujet du périmètre de ce programme, il préconise la mise en œuvre des actions suivantes :

- Renforcement du dispositif de promotion des principes de santé, de sécurité et de bien-être en milieu de travail ;
- Promotion du dialogue social ;
- Renforcement du système d'information du sous-secteur travail et sécurité sociale ;
- Promotion et application des normes internationales du travail ;
- Protection des travailleurs contre les risques professionnels.

2.27.3. Programme de gestion et de gouvernance du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale

L'objectif de ce programme est d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources humaines du sous-secteur sécurité sociale. L'indicateur retenu pour l'appréciation de la performance est le ratio nombre d'entreprises par inspecteur du travail.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Coordination des services ;
- Renforcement des capacités des ressources humaines ;

- Modernisation des infrastructures et des équipements du sous-secteur Travail et sécurité sociale.

Les échanges qui ont suivi la présentation des programmes du MINTSS ont abouti aux conclusions suivantes :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale devra procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par ce département ministériel.

2.28. Programmes du Ministère des Affaires Sociales (MINAS)

La délégation du MINAS était conduite par le Chef de ce département ministériel, Catherine Louise Marinette BAKANG MBOCK née NGO NDEBI.

De la présentation des programmes de ce ministère, il ressort que le MINAS s'est fixé pour objectif stratégique de promouvoir l'inclusion sociale des personnes socialement vulnérables.

Dans cette perspective, le MINAS compte mettre en œuvre trois programmes dont deux opérationnels et un support.

2.28.1. Programme de protection sociale et de prévention des déficiences, de l'inadaptation sociale, des risques et des fléaux sociaux

L'objectif de ce programme est d'améliorer les conditions de vie des populations par l'éducation à la prévention des déficiences et de l'inadaptation sociale. L'indicateur associé est le nombre de personnes sensibilisées ou éduquées.

Sur le périmètre du programme, la présentation a permis de comprendre que l'atteinte des objectifs passera par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique national de prévention des incapacités de lutte contre les fléaux sociaux ;
- Amélioration du système de protection sociale des PSV ;
- Suivi de la mise en œuvre du programme.

Le Responsable de ce programme est Monsieur SOH Rodolphe, Directeur de la Protection Sociale des Personnes Handicapées et des Personnes Âgées.

2.28.2. Programme de solidarité nationale et de justice sociale

L'objectif de ce programme est d'assurer la réinsertion sociale et économique des personnes vulnérables. L'indicateur est le nombre de personnes socialement vulnérables réinsérées.

Au cours des échanges, les membres du Comité ont marqué un point d'honneur sur la réinsertion à long terme des personnes vulnérables et un programme de suivi des enfants incarcérés. Etant donné que la croissance et l'emploi prônés par le DSCE vise en premier ressort l'amélioration des conditions de vie de chaque individu, l'ancrage de ce programme a été jugé satisfaisant.

A l'examen du périmètre de ce programme, le MINAS a procédé à une présentation qui permet de noter que l'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Mise en place d'un Fonds de Solidarité Nationale (FSN) au profit des personnes socialement vulnérables ;
- Lutte contre le phénomène des enfants de la rue ;
- Assistance publique aux populations vulnérables ;
- Suivi de la mise en œuvre du programme.

Le Responsable de ce programme est Monsieur NYAMBI III DIKOSSO, Directeur de la Solidarité Nationale.

2.28.3. Programme de gestion de la gouvernance sociale

Ce programme a pour objectif d'améliorer la gestion et la gouvernance sociale. L'indicateur est le taux d'exécution physico-financier du budget programme du MINAS.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Le suivi de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de prévention et d'assistance des personnes socialement vulnérables ;
- le renforcement du cadre de coopération du MINAS ;
- La planification, la programmation et la budgétisation ;
- Le développement des ressources humaines du MINAS ;

- Le développement des infrastructures du MINAS ;
- Le contrôle interne, audit de fonctionnement des services ;
- La lutte contre la corruption.

Le Responsable de ce programme est Monsieur NDONGO Jean Pierre Erick, Directeur des Affaires Générales.

Les interventions des membres du comité sur le document programme du MINAS ont abouti aux conclusions suivantes :

- L'ancrage stratégique des programmes au DSCE est à ressortir clairement, moyennant l'élaboration de la stratégie de ce ministère ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve du recadrage sur les enfants en difficulté ou vulnérables ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;

2.29. Programmes du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF)

La délégation du MINPROFF était conduite par le Chef de ce département ministériel, Marie Thérèse ONDOA née OBAMA.

De la présentation de ce département ministériel, il ressort qu'en se fondant sur le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement de la République du Cameroun, le MINPROFF s'est fixé pour objectif stratégique de renforcer le rôle social et économique de la femme au sein d'une famille stable et harmonieuse.

Au regard du dernier recensement de la population, les femmes représentent 50% de la population. Cette importante frange de la population de notre pays continue cependant de rencontrer les problèmes liés statut au juridique de la femme et à l'insuffisance des conditions favorables à son intégration dans le circuit économique. La famille camerounaise quant à elle est confrontée à l'instabilité due aux grandes mutations sociales, aux conflits de toutes sortes, à l'inadaptation de la législation à ses besoins réels.

En plus, le Gouvernement va poursuivre la sensibilisation des parents et de la communauté notamment dans les zones rurales à fortes pesanteurs des coutumes traditionnelles pour permettre à la jeune fille de bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'éducation. Dans le même souci, l'Etat et la communauté veilleront à une représentativité équitable des filles, tous secteurs confondus pour ce qui est de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur ou de l'accès à l'emploi.

Compte tenu des problématiques ci-dessus, le MINPROFF a élaboré deux programmes opérationnels et un programme support.

2.29.1. Programme de promotion de la femme et du genre

Ce programme vise à promouvoir la dimension genre dans tous les secteurs de la vie nationale. Les indicateurs retenus pour la mesure de la performance liée à ce programme portent sur la représentativité des hommes et des femmes dans tous les secteurs d'activités, la réduction de l'Indice d'Inégalité de Genre et le nombre de CPF et CTA construits, équipés et fonctionnels.

Des discussions des membres du Comité, l'on note qu'en dépit des efforts fournis par le gouvernement depuis 1984 pour améliorer le statut juridique, social de la femme à travers la création d'un ministère spécifiquement dédié à la femme, la signature et la ratification de certains instruments juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux de promotion de la femme, fort est de reconnaître que de nombreux problèmes touchent encore les femmes au quotidien.

En ce qui concerne le périmètre du programme, il concourt à la réalisation des structures d'encadrement de proximité, la sensibilisation, la formation, le plaidoyer et la communication pour le changement de comportement. La mise en œuvre de ce programme conduira aux actions suivantes :

- l'institutionnalisation du genre ;
- le renforcement des capacités des femmes ;
- la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures d'encadrement des femmes et des familles.

Le Responsable de ce programme est Madame ABESSOLO ASSEKO Calice, Directeur de la Promotion Sociale de la Femme.

2.29.2. Programme de développement de la famille

L'objectif de ce programme est de contribuer au développement et au renforcement de la famille comme institution sociale. Trois indicateurs ont été formulés pour la mesure de la performance liée à ce programme à savoir le taux d'unions légales, les nombres de familles camerounaises bénéficiaires de l'éducation sur les droits des enfants et les droits et devoirs patrimoniaux et le nombre de famille, groupes associatifs et communautés sensibilisés.

Des échanges des membres du Comité, il ressort que, la famille, comme cellule de base et institution sociale, est un important centre d'intérêt pour l'action des pouvoirs publics. Elle est malheureusement soumise à de nombreuses influences qui entraînent sa fragilisation et la

menace de désintégration, toutes choses susceptibles de compromettre la cohésion et la stabilité sociale. Les causes de cette fragilisation se retrouvent dans l'effritement de la cohésion familiale, l'insuffisance de l'offre des services sociaux de base et la perte des valeurs morales et culturelles.

Sur le périmètre du programme, il sera exécuté autour des actions suivantes :

- l'éducation prénuptiale, matrimoniale et familiale ;
- la promotion et la protection de la famille et des droits de l'enfant ;
- la mise en œuvre du plan sectoriel de lutte contre le VIH/SIDA.

Le Responsable de ce programme est Monsieur AKEM Pierre Marie, Directeur du Bien-être de la Famille.

2.29.3. Programme de développement institutionnel et de gouvernance

Ce programme permettra de renforcer les capacités institutionnelles. La performance des indicateurs du programme support sera mesurée par :

- le nombre de réunions de coordinations tenues ;
- du nombre de personnels formés ;
- le nombre de missions d'inspection et de campagne de lutte contre la corruption effectuées ;
- le nombre de bâtiments réhabilités, construits et équipés ;
- le CDMT, PIP et stratégie du domaine validé, vulgarisé et mise en œuvre.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre de cinq actions à savoir :

- supervision et coordination ;
- inspection des services et lutte contre corruption ;
- planification, programmation, budgétisation et mise en place d'un système d'information ;
- traitement salarial, gestion et renforcement des capacités du personnel ;
- construction, réhabilitation et équipement des services centraux et déconcentrés.

Le Responsable de ce programme est Monsieur NDZANA BILOA Alain Symphorien, Directeur des Affaires Générales au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.

A l'issue de la présentation des programmes du MINPROFF, le Comité a jugé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme ;
- Les indicateurs sont à améliorer.

2.30. Programmes du Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE)

La délégation du MINEE était conduite par le Secrétaire Général de ce département ministériel, Fritz NASSAKO.

De la présentation des programmes de ce département ministériel, il ressort qu'en se fondant sur les dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun, le MINEE s'est fixé pour objectif stratégique de contribuer à la lutte contre la pauvreté par une amélioration de l'offre et de l'accès à l'énergie, et un accès aux infrastructures d'assainissement de base.

En effet, convaincu du rôle moteur des infrastructures dans la facilitation des échanges et la promotion d'une croissance forte et durable par la compétitivité que leur bonne qualité génère, le Gouvernement entend mettre un point d'honneur sur les infrastructures au cours de la période de mise en œuvre du DSCE.

Compte tenu des attentes ci-dessus mentionnées, le MINEE s'est proposé de conduire quatre programmes (trois opérationnels et un support) au cours de la période 2013-2015.

2.30.1. Programme d'offre d'énergie

L'objectif de ce programme est de disposer d'une quantité suffisante d'énergie pour la population et les activités économiques. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est la quantité totale d'énergie moderne disponible pour la consommation finale.

Des discussions des membres du Comité, il ressort que, l'atteinte de l'objectif de ce programme contribuera à l'installation plus favorable des industries modernes et de ce fait à l'amélioration de la croissance. De même, l'installation induite des industries couplée avec les formations professionnelles prônées par le Gouvernement, contribuera à la création de l'emploi.

Sur le Périmètre du programme, la présentation du chef de délégation du MINEE permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, ce Ministère envisage, en plus des études sur les nouvelles stratégies de développement de l'offre de l'énergie, mettre en œuvre les actions suivantes :

- Développement des infrastructures de production de l'énergie électrique ;
- Développement des équipements de transport de l'énergie électrique ;
- Optimisation de la capacité des installations de raffinage des hydrocarbures ;
- Développement des équipements de transport des produits pétroliers et du gaz ;
- Développement des infrastructures de stockage des produits pétroliers et du gaz ;

2.30.2. Programme d'accès à l'énergie

L'objectif de ce programme est d'améliorer l'accès des ménages et des opérateurs économiques à l'énergie. Deux indicateurs ont été retenus pour la mesure de la performance liée à ce programme à savoir le taux d'accès à l'électricité et le taux d'accès au gaz domestique.

Des échanges des membres du Comité, l'on note que, l'atteinte de l'objectif de ce programme induira une amélioration des conditions de vie des citoyens. En effet, la croissance et l'emploi prônés dans le DSCE vise en premier ressort l'amélioration des conditions de vie des Camerounais.

Au sujet du Périmètre de ce programme, la présentation du MINEE permet de noter que l'atteinte de l'objectif du programme d'accès à l'énergie, en plus des études de mise à jour des politiques et des stratégies d'accès à l'énergie, passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Electrification urbaine, périurbaine et rurale ;
- Réalisation des projets de distribution des produits pétroliers et du gaz ;
- Développement des sources d'énergie renouvelables autres que le bois ;
- Maîtrise de l'énergie en vue de l'optimisation de la consommation d'énergie ;

2.30.3. Programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide

Ce programme vise à améliorer l'assainissement et l'accès durable à l'eau potable des ménages et des opérateurs économiques. Les indicateurs associés sont le taux d'accès à l'eau potable et le taux d'accès à un assainissement individuel.

Des études menées lors de l'élaboration du DSCE, il ressort que l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement de base, est limité en milieu rural. Le MINEE à travers ce programme entend par conséquent, améliorer cette situation, en portant à 75% le taux d'accès à l'eau potable à l'horizon 2020. Par ailleurs, l'option retenue par le Gouvernement, notamment dans la lettre de politique d'hydraulique urbaine d'avril 2007 est le partenariat public-privé et la création de deux entités chargées respectivement des infrastructures et de la distribution.

En ce qui concerne le Périmètre du programme, le MINEE entend atteindre l'objectif du programme en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Elaboration et mise à jour des politiques et des stratégies du secteur de l'eau ;
- Développement des infrastructures de production d'eau potable ;
- Développement de l'accès à l'eau potable ;
- Développement des infrastructures d'assainissement liquide.

2.30.4. Programme de renforcement des moyens d'accompagnement du sous-secteur Eau et Energie

Ce programme vise à améliorer les moyens de mise en œuvre des politiques des sous-secteurs eau et énergie. La performance sera mesurée d'une part à travers les résultats des différentes actions, et d'autre part à travers le taux moyen d'exécution des programmes opérationnels.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Renforcement des capacités (formations) ;
- Développement des infrastructures (cadre de travail) ;
- Promotion de la gouvernance.

Après des échanges sur le document programme du MINEE, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;

- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la prise en compte de la sécurité des populations avec le développement anarchique observé dans les bidonvilles, entraînant quelquefois des incendies, et des problèmes d'accès à l'eau pour l'élevage et l'agriculture notamment dans la zone septentrionale du pays ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre de l'Eau et de l'Energie devra procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par son département ministériel.

2.31. Programmes du Ministère des Travaux Publics (MINTP)

La délégation du MINTP était conduite par le Chef de département, Patrice AMBA SALLA.

De la présentation des programmes, il ressort qu'en référence à la répartition du travail gouvernemental, le MINTP s'est fixé pour objectif stratégique, d'assurer la supervision et le contrôle technique de la construction des infrastructures et des bâtiments publics ainsi que l'entretien et la protection du patrimoine routier.

La réalisation de cet objectif passe par l'amélioration du secteur des BTP. Dans cette perspective, le MINTP compte mettre en œuvre plusieurs activités bâties autour de quatre programmes constitués de trois opérationnels et un support.

2.31.1. Programme de construction du réseau routier

L'objectif de ce programme est d'étendre le réseau routier, et l'indicateur est le pourcentage du réseau routier structurant bitumé.

L'ancrage stratégique de ce programme tient du fait que le sous-secteur BTP est transversal pour les autres secteurs de développement de l'économie. A titre d'illustration, l'activité de transport qui représente 15% du PIB, bénéficie directement de l'amélioration du niveau de service et de l'extension du réseau routier (qui supporte 85% des flux), en rendant possible ou en facilitant la mobilité des personnes et les échanges de marchandise par : la diminution des coûts d'exploitation, la réduction des temps de transport et le désenclavement de certaines zones du territoire.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Bitumage du réseau structurant ;
- Construction des ouvrages d'art ;
- Bitumage du réseau non structurant et du réseau rural ;

- Ouverture des voies de dessertes.

2.31.2. Programme de maintenance du réseau routier

Ce programme vise d'une part à traiter la fraction du réseau en mauvais état afin d'augmenter la fraction des routes en état normal d'entretien, et d'autre part à améliorer l'état du réseau existant à travers l'entretien routier et la protection du patrimoine routier existant par la couverture et la gestion efficace des barrières de pluies et des stations de pesage.

L'indicateur associé à ce programme est le nombre de kilomètres de routes réhabilités.

Conformément aux dispositions du DSCE, les opérations d'entretien routier vont permettre, à l'horizon de la stratégie (2020), d'améliorer nettement le niveau de service (55% du réseau en bon état), grâce à la mise en place d'une stratégie pertinente d'intervention. La réhabilitation du réseau routier (2000 km de routes bitumées à réhabiliter d'ici 2020), ainsi que l'intensification du bitumage des routes en terre (plus de 3500 km à l'horizon 2020) viendront compléter ce dispositif.

Concernant le périmètre du programme, il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Entretien du réseau prioritaire et non prioritaire des routes principales et rurales ;
- Protection du patrimoine et l'environnement routier ;
- Conduite des études de programmation au service de l'entretien routier.

2.31.3. Programme de renforcement de la performance et de l'ingénierie de la construction

L'objectif visé est d'améliorer la capacité et la qualité de production du secteur de la construction. L'indicateur formulé est le pourcentage des bâtiments publics réceptionnés dans les délais.

La mise en œuvre de ce programme assurera la qualité des travaux du grand chantier national guidé par la politique de grandes réalisations édictée par le Président de la République.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Maîtrise d'œuvre des travaux de construction ;
- La construction d'autres ouvrages.

2.31.4. Programme de renforcement institutionnel

Dans le cadre de ce Programme, il est envisagé de poursuivre et d'intensifier les réformes en cours. L'indicateur est le taux de mise en œuvre des programmes opérationnels.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Renforcement du système de planification et de programmation ;
- Amélioration de la gestion des affaires publiques et qualité des travaux ;
- Développement de la capacité et de la compétitivité du secteur privé du BTP ;
- Amélioration des capacités de communication ;
- Renforcement des ressources humaines et matérielles ;
- Amélioration des capacités de pilotage, de coordination et de supervision des programmes.

Les membres du Comité ont formulé des observations sur le document programme du MINTP, et à l'issue de leurs interventions, les conclusions suivantes ont été tirées :

- L'ancrage stratégique des programmes au DSCE suffisamment explicité ;
- Le périmètre des programmes est conforme. Toutefois, les ouvertures des voies de dessertes des zones de productions devront se faire avec les ministères du secteur de la production, et la construction du réseau structurant devra prendre en compte l'exigence liée à l'adduction d'eau et à la conduite de la fibre optique. Le Comité a aussi relevé que ce ministère devra apporter sa contribution au programme gouvernemental de construction des logements sociaux.
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre des Travaux Publics devra procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par son département ministériel.

2.32. Programmes du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)

La délégation du MINHDU était conduite le Chef de ce département ministériel en la personne de Jean Claude MBWENTCHOU.

De la présentation des programmes, il ressort qu'en référence aux dispositions du décret portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun, le MINH DU s'est fixé pour objectif stratégique de maîtriser le développement urbain et d'améliorer le cadre et les conditions de vie des populations urbaines à l'effet d'accroître la compétitivité et l'efficacité économiques, sociales et environnementales des villes.

Pour atteindre cet objectif, ministère a présenté quatre programmes dont trois opérationnels et un support.

2.32.1. Programme de développement de l'habitat

Ce programme vise à rationaliser l'occupation de l'espace urbain et réduire de façon significative la proportion de l'habitat indécemment en milieu urbain. Les indicateurs associés à ce programme sont le nombre de logements construits et la superficie des espaces aménagés, restructurés ou rénovés.

Ce programme traitera de toutes les préoccupations relatives à la planification urbaine, la restructuration et la rénovation de l'habitat existant, la construction de logements neufs (sociaux, moyen et haut standings) et enfin l'aménagement des zones d'extension urbaine. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, il a été suggéré au MINH DU de mettre à contribution le MINDCAF qui apportera les solutions pour les espaces constructibles, les CTD pour les problèmes d'organisation des villes, le MINPOSTEL pour les TIC. Sous ces observations, le périmètre du programme a été jugé satisfaisant.

2.32.2. Programme d'amélioration de la gouvernance et de l'environnement urbains

Ce programme vise à assainir l'espace urbain et asseoir une bonne gouvernance urbaine. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance de ce programme est le nombre d'ouvrages d'assainissement aménagés.

A travers l'objectif de renforcement de l'unité nationale et de consolidation du processus démocratique, l'ambition du gouvernement est de renforcer les idéaux de paix, de liberté, de justice, de progrès social et de solidarité nationale. La vision d'unité renvoie au renforcement du sentiment d'appartenance à une même nation pour qu'il transparaisse dans les comportements individuels et collectifs. L'amélioration de la gouvernance urbaine s'inscrit en droite ligne du développement du sentiment d'appartenance à tous les habitants de nos cités.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Amélioration de l'environnement urbain ;
- Embellissement et sécurisation des centres urbains ;

- Promotion du développement social intégré de tous les groupes sociaux en milieu urbain ;
- Amélioration de la gouvernance urbaine.

2.32.3. Programme de développement des infrastructures de transport urbain

Ce programme vise à améliorer la mobilité urbaine par une maintenance et développement de la voirie urbaine. Les indicateurs de mesure de performance sont le linéaire de voiries urbaines construit et le linéaire de voiries urbaines entretenu ou réhabilité.

L'ancrage stratégique de ce programme tient du fait que, le maintien et le développement des infrastructures routières jouent un rôle transversal pour les autres secteurs de développement de l'économie tant en milieu rural qu'urbain.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Entretien de la voirie urbaine ;
- Réhabilitation de la voirie urbaine ;
- Construction de la voirie urbaine.

Ces actions visent d'une part à rétablir les performances des routes urbaines qui ont atteint leur durée de vie, afin de maintenir ou d'améliorer leur niveau de service, d'autre part, à doter les villes de nouvelles routes revêtues pour combler progressivement le déficit général en voirie bitumée. Fort de ces éléments, le MINH DU devra dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme associer à suffisance, les Collectivités Territoriales Décentralisées concernées.

2.32.4. Programme de pilotage et d'administration de la politique du sous-secteur habitat et développement urbain

Dans le cadre de ce programme, il est envisagé de : (i) doter le MINH DU de moyens humains performants afin de garantir un développement urbain de qualité, (ii) améliorer le cadre de travail du personnel en mettant à sa disposition des locaux, des équipements et un matériel appropriés, (iii) assurer le suivi, l'évaluation du plan d'action, de la mise en place d'un système d'information pour le suivi des activités, de l'évaluation du fonctionnement et de la performance des services.

S'agissant d'un programme support, sa performance sera mesurée par le taux de mise en œuvre des programmes opérationnels.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Amélioration du cadre institutionnel et juridique ;
- Renforcement des ressources humaines, matérielles et financières ;
- Coordination des services.

Après la présentation des programmes du MINH DU, la phase d'échanges qui a suivi a permis au Comité de relever que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la prise en compte de la promotion du secteur privé dans le programme d'offre de l'habitat. Par ailleurs, il devra impliquer les Communautés Territoriales Décentralisées dans le programme d'amélioration de la gouvernance et de l'environnement urbains ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain devra procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par son département ministériel.

2.33. Programmes du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières (MINDCAF)

La délégation du MINDCAF était conduite par le Secrétaire Général dudit Ministère, Aoudou MOUSSA.

De la présentation des programmes, il ressort qu'en référence aux dispositions du décret organisant le Gouvernement, le MINDCAF s'est fixé pour objectif stratégique de moderniser la gestion foncière et domaniale en vue du développement de l'Agro-industrie, des infrastructures et de l'Habitat social.

En effet, dans la perspective de l'émergence du Cameroun, il est envisagé l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion du patrimoine immobilier national avec un regard spécifique sur le patrimoine administré ou géré par l'Etat.

Pour réussir le défi de la mise en œuvre des attentes du DSCE par rapport au sous-secteur, le MINDCAF a implémenté quatre programmes dont trois opérationnels et un support.

2.33.1. Programme de constitution des réserves foncières et lotissement des terrains domaniaux

Ce programme vise à lever la contrainte foncière pour faciliter le développement des infrastructures et accroître l'offre en terrain. Les efforts liés à ce programme seront mesurés par le nombre d'hectares réservés et sécurisés.

L'ancrage stratégique de ce programme tient de ce qu'il contribue à la mise en place des agro-industries nécessaires pour accroître le tissu local des transformations. Sous cette hypothèse, ce programme s'inscrit en droite ligne du pilier croissance du DSCE.

Au sujet du périmètre du programme, les membres du Comité ont relevé la nécessité de mettre en œuvre ce programme en tenant compte des besoins en terrains des administrations pour la mise en œuvre de leurs projets. Il s'agit notamment du MINH DU (dans le cadre du projet gouvernemental de construction des logements sociaux), MINADER (pour l'installation des industries agro-alimentaire), du MINEPIA (l'installation des fermes industrielles), du MINMIDT (pour le développement des zones franches industrielles) et de la MAETUR (pour l'aménagement des parcelles constructibles). Ainsi, le Périmètre a été jugé satisfaisant sous réserve de la prise en compte des observations ci-dessus.

2.33.2. Programme de modernisation du cadastre

Ce programme vise à maîtriser l'espace territorial national en vue d'améliorer la gestion domaniale, cadastrale et foncière. L'indicateur associé est le taux de couverture et de densification du réseau géodésique national.

Le manque de fiabilité du cadastre au Cameroun découle pour l'essentiel de la faiblesse des capacités techniques et technologiques du secteur. La défaillance du cadastre conduit fatalement à la fragilisation des extrants mis à la disposition des usagers à savoir les plans et les différents titres de propriété. Dans la mouvance de la modernité du cadastre, le présent programme vise à procéder à la densification du réseau géodésique unique de référence matérialisé sur le territoire national. La réalisation avec satisfaction de ce programme conduira à une meilleure localisation des immeubles. Dans ce contexte, l'environnement des affaires se retrouvera conforté et la destination Cameroun se trouvera davantage intéressante pour les entreprises qui voudront s'y installer. Le lien entre ce programme et la politique nationale contenue dans le DSCE s'est montré évident.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Densification du réseau géodésique national ;
- renforcement des services techniques du cadastre
- réalisation du cadastre national.

La mise en œuvre de ce programme nécessitera à son terme que tous les utilisateurs du cadastre harmonisent les références pour partir des références arbitraires vers des références absolues.

2.33.3. Programme de protection et de développement du patrimoine de l'Etat

L'objectif de ce programme est d'améliorer la gouvernance du patrimoine de l'Etat. L'indicateur retenu pour mesurer son état de mise en œuvre est le pourcentage du patrimoine de l'Etat identifié, maîtrisé et rationnellement géré.

Une meilleure gestion du patrimoine de l'Etat conduira inéluctablement à la réduction de certaines charges de l'Etat parmi lesquelles la charge locative. Cette réduction de charge devra entraîner des économies nécessaires pour le financement de certains projets structurants.

La mise en œuvre de ce programme sera axée sur les actions prioritaires suivantes :

- Inventaire du patrimoine immobilier et mobilier de l'Etat ;
- Réhabilitation des garages administratifs ;
- Réhabilitation des édifices publics.

2.33.4. Programme d'amélioration de la gouvernance et des conditions de travail du sous-secteur domaines, cadastre et affaires foncières

Ce programme support vise à améliorer les conditions de travail, assurer le fonctionnement des structures de coordination et la mise en œuvre des opérations transversales. La performance due à cela sera mesurée par le taux de mise en œuvre des programmes opérationnels.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Renforcement des textes réglementaires et de procédures de gestion ;
- Renforcement des capacités matérielles ;
- Amélioration des méthodes et conditions de travail ;
- Sécurisation des recettes domaniales.

A l'issue de la présentation des programmes du MINDCAF, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;

- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la prise en compte des activités à mettre en œuvre après l'inventaire, à l'effet de reformer le patrimoine amorti ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières procédera à la désignation formelle des Responsables de programmes de ce département ministériel.

2.34. Programmes du Ministère des Postes et Télécommunications (MINPOSTEL)

La délégation du MINPOTEL était conduite par le Chef de département, Jean Pierre BIYITI BI ESSAM.

De la présentation des programmes, il ressort qu'en se basant sur les textes de stratégie, le MINPOSTEL s'est fixé pour objectif global d'accroître l'accès qualitatif, quantitatif et à moindre coût aux services des postes et télécommunications sur l'ensemble du territoire national.

Pour atteindre cet objectif, le Ministère des Postes et Télécommunication envisage de mettre en œuvre trois programmes (deux opérationnels et un support).

2.34.1. Programme de densification du réseau et d'amélioration de la couverture nationale postale

Ce programme vise à accroître l'accès qualitatif, quantitatif et à moindre coût aux services postaux sur l'ensemble du territoire national. L'évaluation de sa mise en œuvre se fera à travers le nombre de points d'offre public de produits postaux, financiers et électroniques.

L'atteinte de l'objectif sus visé passera par :

- L'accroissement des investissements dans le réseau postal en vue d'un développement harmonieux du territoire ;
- La mise à disposition d'infrastructures fiables en nombre suffisant ;
- Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le but de les démocratiser et de permettre à tous les citoyens de pouvoir en faire usage.

Dans le cadre de ce programme, il est envisagé la mise en œuvre des actions suivantes :

- Développement des infrastructures physiques du réseau postal ;

- Mise en œuvre des infrastructures de localisation et d'adressage du réseau postal ;
- Mise en place du cadre d'offre de partenariat de service d'agence dans le réseau postal ;
- Amélioration de l'offre du service postal universel ;
- Réglementation et mise en place de la régulation du service postal ;
- Amélioration de la qualité du service postal ;
- Innovation et diversification des services postaux.

Le Responsable de ce programme est Monsieur TOULOU MVODO, Conseiller Technique n° 2 au Ministère des postes et Télécommunications.

2.34.2. Programme de développement et d'optimisation de l'utilisation des infrastructures des télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication

Tout en s'inscrivant dans la volonté gouvernementale de réduction de la fracture numérique entre les villes et les campagnes, le présent programme ambitionne de disposer le Cameroun d'infrastructures fiables en nombre suffisant, faciliter le développement des TIC dans le but de les démocratiser et de permettre à tous les citoyens de pouvoir en faire usage.

La performance de ce programme sera mesurée par deux indicateurs : le nombre de kilomètres de fibre optique posée et le nombre d'utilisateurs.

La stratégie arrêtée par le MINPOSTEL pour atteindre l'objectif du programme passe par l'exécution des actions ci-après :

- Elaboration des politiques du domaine des Télécommunications et TIC ;
- Modernisation des infrastructures des télécoms/ TIC du MINPOSTEL ;
- Promotion des e-services ;
- Mise à disposition des moyens de télécommunications pour la gestion et la prévention des catastrophes ;
- Développement des infrastructures larges bandes ;
- Développement des télécommunications dans les zones périurbaines, rurales et frontalières ;
- Sécurisation des communications électroniques ;
- Optimisation de l'utilisation des télécommunication/ TIC.

Le Responsable dudit programme est Monsieur KAPTUE Pierre, Conseiller Technique n° 1 au Ministère des Postes et Télécommunications.

2.34.3. Programme de soutien à la politique du sous-secteur postes et télécommunications

Ce programme vise à améliorer les conditions de travail de l'administration du MINPOSTEL et assurer une meilleure performance du service public. La performance induite sera mesurée par le taux de mise en œuvre des programmes opérationnels.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Gestion financière et logistique ;
- Système d'information ;
- Gestion du personnel ;
- Audit et Contrôle interne ;
- Conseil juridique ;
- Administration et pilotage des services.

Le Responsable de ce programme est Monsieur KAPELE, Directeur des Affaires Générales au Ministère des Postes et Télécommunications.

Les échanges qui ont marqué l'examen du document programme du MINPOSTEL ont conduit le Comité à juger que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la prise en compte des activités menées par les opérateurs du secteur privé dans ce domaine, notamment des structures locales de transfert d'argent les agences de voyage.
- Les indicateurs sont à améliorer.

2.35. Programmes du Ministère des Transports (MINT)

Les programmes du MINT ont été présentés par le Secrétaire Général dudit ministère, Jean Pierre SOH.

De la présentation des programmes, il ressort qu'en vertu des dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun, et en référence à la nouvelle approche stratégique prescrite par le DSCE, le

MINT s'est fixé pour objectif stratégique de moderniser les infrastructures et les services de transports, de sécuriser les différents modes de transports, de faciliter les échanges aussi bien sur le plan national que sous régional, et d'améliorer le système de collecte des données météorologiques.

Dans cette perspective, le MINT a élaboré trois programmes (deux opérationnels et un support).

2.35.1. Programme de développement et de réhabilitation des infrastructures de base

Ce programme vise à rénover les infrastructures ferroviaires, moderniser les infrastructures aéroportuaires, améliorer la qualité des infrastructures de navigation maritime et accroître la mobilité urbaine.

Les indicateurs cités pour la mesure des performances de ce programme sont :

- Nombre de km de voies ferrées réhabilitées ou construites ;
- Nombre d'aéroports réhabilités ;
- Nombre de ports réhabilités et fonctionnels.

Selon les explications du MINT, l'état actuel du secteur des transports est marqué par l'insuffisance des infrastructures portuaires, la vétusté des infrastructures aéroportuaires et ferroviaires, et l'insuffisance de l'offre de transport urbain. Suivant la présentation du chef de délégation du MINT, la réalisation de ce programme contribuera à faire du Cameroun le hub des échanges en Afrique Centrale.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Construction et réhabilitation des infrastructures ferroviaires ;
- Construction et réhabilitation des infrastructures aéroportuaires ;
- Construction et réhabilitation des infrastructures maritimes, portuaires, fluviales et lacustres.

Outre le MINT, les autres acteurs à impliquer dans le cadre de la mise en œuvre des actions de ce programme sont : la CAMRAIL, le COMIFER, le MINEPAT, le MINHDU, le MINDEF, la Communauté Urbaine de Kribi (CUK), la Communauté Urbaine de Limbé (CUL), le PAD, la CCAA, l'ASECNA, les ADC, la DGSN, l'APN, les opérateurs privés, les institutions financières et la société Civile.

2.35.2. Programme d'amélioration du système de sûreté et sécurité des différents modes de transport et de l'amélioration du système de collecte des données météorologiques

Ce programme vise à réduire le nombre d'accidents et les comportements délictueux sur les routes, d'améliorer le système de sûreté et de sécurité de l'outil aéroportuaire, et de favoriser un accès à quai sécurisé. L'indicateur associé est le nombre de cas d'accident enregistrés.

L'atteinte de l'objectif de ce programme améliorera la libre circulation des biens et des personnes. Condition nécessaire pour une véritable relance de l'activité économique.

Pour réaliser ce programme, les actions suivantes seront développées :

- Renforcement de la sûreté et sécurité dans le domaine aérien ;
- Renforcement de la sûreté/sécurité dans le domaine portuaire et maritime ;
- Renforcement de la sûreté/sécurité dans le domaine ferroviaire ;
- Mise en œuvre du plan d'actions 2011-2015, tel que préconisé dans la stratégie de sécurité routière et dans le plan mondial de sécurité routière 2011-2020 ;
- Réhabilitation et équipement des stations météorologiques et des postes climatologiques et pluviométriques.

Outre le MINT, les autres acteurs à impliquer dans le cadre de la mise en œuvre des actions de ce programme sont : la CAMRAIL, le MINEPAT, le MINTP, le PAD, la CCAA, l'ASECNA, l'APN, les ONG, les municipalités, les partenaires techniques et financiers et la société Civile.

2.35.3. Programme d'amélioration des conditions, moyens de travail et de promotion de la bonne gouvernance

Face à l'objectif d'accroître l'efficacité du travail administratif, la stratégie du programme consiste à mener les actions concrètes pour améliorer les performances du service public et restaurer l'autorité de l'Etat à travers la rationalisation du management des ressources humaines et matérielles, la lutte contre la corruption, en vue d'optimiser les rendements des administrations et d'améliorer la qualité du service rendu au usagers.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire ;
- Professionnalisation des acteurs du sous-secteur ;
- Amélioration des moyens et conditions de travail ;

- Promotion de la bonne gouvernance.

A l'issue de la présentation des programmes du MINT, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme. Toutefois, il a été que ce ministère envisage une véritable réforme du réseau ferroviaire, une modernisation du cadre d'accueil dans les aéroports et une meilleure rentabilisation des sites portuaires ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre des Transports devra procéder à la désignation formelle des Responsables de programmes pilotés par ce département ministériel.

2.36. Programmes du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE)

La délégation du MINCOMMERCE était conduite par le Chef de département ministériel, en la personne de Luc Magloire ATANGANA MBARGA.

De la présentation des programmes, il ressort qu'en se fondant sur les dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun, le MINCOMMERCE s'est fixé pour objectif stratégique d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine du commerce.

En effet, convaincu de la nécessité de moderniser l'appareil de production, l'option gouvernementale en matière du commerce, consiste au plan du commerce interne, à assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur, dans les conditions de concurrence saine et, au plan du commerce international, à développer, à promouvoir et à contribuer à la diversification du commerce extérieur de biens et services à forte valeur ajoutée au cours de la période de mise en œuvre du DSCE.

Compte tenu des attentes sus mentionnées, le MINCOMMERCE souhaite conduire trois programmes (deux opérationnels et un support) au cours de la période de programmation.

2.36.1. Programme de développement des exportations

L'objectif de ce programme est de développer, de promouvoir et de contribuer à la diversification du commerce extérieur des biens à forte valeur ajoutée. L'indicateur de mesure de la performance est le taux de d'accroissement annuel des exportations.

Des explication données par ce ministère, il ressort que, l'atteinte de l'objectif de ce programme contribuera à : i) promouvoir le développement de l'offre des produits à

l'exportation, ii) diversifier les débouchés, iii) renforcer sa coopération commerciale, et iv) améliorer l'efficacité du système d'exportation.

Sur le Périmètre du programme, la présentation du chef de délégation du MINCOMMERCE permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, ce Ministère envisage de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Le renforcement des exportations et la diversification des débouchés ;
- l'amélioration de l'efficacité du système d'exportation ;
- Le suivi et l'évaluation des activités du programme ;
- Les salaires des personnels.

Ce programme est placé sous la responsabilité de Monsieur MOTOMBY NDUMBE Joseph, Directeur du Commerce Extérieur.

2.36.2. Programme de régulation du marché intérieur

L'objectif de ce programme est d'assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur dans les conditions de concurrence saine. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est le taux d'inflation des produits locaux.

Des échanges des membres du Comité, l'on a noté que l'atteinte de l'objectif de ce programme renforcera le dispositif de lutte contre les pratiques commerciale illicites, améliorer la structuration des circuits de commercialisation, encourager la consommation des produits locaux et améliorer la mise en œuvre du dispositif de protection du consommateur.

Au sujet du Périmètre de ce programme, la présentation du MINCOMMERCE permet de noter que l'atteinte son objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Lutte contre les pratiques commerciales illicites ;
- Amélioration de l'organisation des circuits de commercialisation ;
- Promotion de la consommation des produits locaux ;
- Amélioration de la mise en œuvre du dispositif de protection du consommateur ;
- Le suivi et l'évaluation des activités du programme ;
- Les salaires des personnels.

Ce programme est placé sous la responsabilité de Monsieur MBARGA BIHINA Valentin, Directeur du Commerce Intérieur.

2.36.3. Programme de management des ressources du MINCOMMERCE

Ce programme vise à améliorer les conditions de travail, la gouvernance et le rendement du personnel. S'agissant d'un programme support, sa performance sera mesurée par le délai de traitement des dossiers.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Amélioration des conditions de travail ;
- Amélioration de l'organisation, de la coordination et du contrôle des services.
- Renforcement des capacités des personnels ;
- Fonctionnement courant de l'administration.

Ce programme est placé sous la responsabilité de Monsieur BAYAOLA Boniface, Directeur des Affaires Générales.

Concluant sur les programmes présentés par le MINCOMMERCE, le Comité a jugé que :

- L'ancrage stratégique des programme est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la prise en compte des contraintes relevant d'autres structures telles que la CCIMA, le GICAM, le CICC, l'ONCC.
- Les indicateurs sont à améliorer.

2.37. Programmes du Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique (MINIMIDT)

La présentation du document programme du MINIMIDT a été faite par le Secrétaire Général, Urbain Noël EBANG MVE.

De la présentation des programmes de ce département ministériel, il ressort qu'en se fondant sur les dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun, le MINIMIDT s'est fixé pour objectif stratégique d'élaborer et de mettre en œuvre la politique minière et industrielle du Gouvernement, ainsi que des stratégies de développement technologique dans les différents secteurs de l'économie nationale.

En effet, convaincu de la nécessité de moderniser l'appareil de production nationale, l'option gouvernementale consiste à diversifier le tissu industriel, améliorer la compétitivité des filières industrielles, à valoriser les inventions, innovations technologiques et les actifs de la propriété industrielle, et à renforcer les moyens d'intervention des structures qui encadrent le secteur au cours de la période de mise en œuvre du DSCE.

Compte tenu des attentes sus mentionnées, le MINIMIDT a envisagé de conduire quatre programmes (trois opérationnels et un support).

2.37.1. Programme de diversification du tissu industriel

L'objectif de ce programme est de développer de nouvelles filières et accroître l'offre en produits manufacturés à travers les nouvelles filières. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est le taux de contribution de la valeur ajoutée manufacturière au PIB.

Des discussions des membres du Comité, il ressort que, l'atteinte de l'objectif de ce programme contribuera à : i) la mise à niveau des entreprises, ii) le développement des filières à fort potentiel de croissance et de création d'emplois, iii) l'amélioration du climat des affaires, iv) le développement de la normalisation et de la qualité.

Sur le Périmètre du programme, la présentation du chef de délégation du MINIMIDT permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, ce Ministère envisage de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Promotion d'un cadre incitatif à la diversification industrielle ;
- Intensification de la recherche géologique et minière ;
- Valorisation des ressources naturelles et agricoles ;
- Promotion de l'exploitation des ressources géologiques et minières ;
- Intensification de la transformation des matières premières locales ;
- Renforcement des infrastructures de soutien ;
- Sécurisation du tissu industriel.

2.37.2. Programme d'Amélioration de la compétitivité des filières industrielles

L'objectif de ce programme est d'accroître la part des produits manufacturés dans les marchés. L'indicateur associé est la part des produits manufacturés sur le marché intérieur.

Des échanges des membres du Comité, il est ressorti que l'atteinte de l'objectif de ce programme contribuera au renforcement de la compétitivité des entreprises dans le secteur industriel et minier.

Au sujet du Périmètre de ce programme, il a été relevé que l'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Développement de l'infrastructure qualité ;
- Mise à niveau des entreprises ;
- Amélioration des coûts de facteurs de production ;
- Promotion de l'accès aux marchés par l'amélioration de la qualité.

2.37.3. Programme de valorisation des inventions, innovations technologiques et des actifs de propriétés industrielles

Ce programme vise à accroître le taux de valorisation des innovations technologiques et des produits de la recherche industrielle. L'indicateur associé est le nombre d'actifs de propriété industrielle enregistrés et d'inventions valorisées.

Le MINIMIDT à travers ce programme entend procéder à : i) la création d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié et une adéquation entre le développement technologique et la formation professionnelle, ii) la mise en œuvre des structures d'appui au développement technologique, iii) la sécurisation et le renforcement de la protection des droits de protection industrielle, iv) la valorisation et l'application industrielle des prototypes, v) la mise en place des technopoles dans les filières agroalimentaires, vi) la promotion des technologies propres dans le secteur industriel et enfin vii) l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement technologique et de la propriété industrielle.

En ce qui concerne le Périmètre du programme, le MINIMIDT entend atteindre l'objectif du programme en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Elaboration et mise en œuvre d'un cadre stratégique et réglementaire ;
- Promotion et appui au prototypage ;
- Promotion de la recherche industrielle ;
- Protection et promotion des indications géographiques et des autres actifs de la propriété industrielle ; Mise en place des parcs technologiques de référence (technopôles).

2.37.4. Programme de Renforcement des capacités d'intervention du MINIMIDT

Ce programme vise à mettre à disposition des moyens d'accompagnement favorables à la mise œuvre et au suivi des activités des structures centraux, déconcentrés et sous tutelle du MINIMIDT. Les indicateurs associés sont le nombre de structures et des réalisations effectivement accompagnées.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Production d'un répertoire de textes régissant l'activité du MINIMIDT ;
- Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures ;
- Optimisation de l'utilisation des TIC ;
- Amélioration de la gouvernance ;
- Fonctionnement de la chaîne PPBS ;
- Renforcement des capacités des personnels ;
- Fonctionnement courant de l'administration.

A l'issue de la présentation des programmes du MINIMIDT, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la prise en compte de la contribution des parties suivantes : les mandataires de l'OAPI, l'OMPI, les instituts de recherche, les établissements d'enseignement supérieur, les chercheurs isolés ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, devra procéder à la désignation formelle des Responsables des programmes de ce département ministériel.

2.38. Programmes du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat (MINPMEESA)

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat, Laurent Serges ETOUNDI NGOA, a présenté le document programme de son département ministériel.

De la présentation des programmes de ce département ministériel, il ressort qu'en se fondant sur les dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun, le MINPMEESA s'est fixé pour objectif stratégique d'élaborer, mettre en œuvre et évaluer la politique du Gouvernement en matière de développement des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat.

En effet, convaincu de la nécessité de moderniser l'appareil de production par le développement l'artisanat et l'économie sociale, le Gouvernement est résolu de rendre l'artisanat plus attractif à travers l'appui à l'organisation et à la structuration du secteur, le renforcement des capacités des artisans et le confortement de l'entreprise artisanale dans son environnement économique, ainsi que l'amélioration du système de commercialisation au cours de la période de mise en œuvre du DSCE.

Compte tenu des attentes ci-haut mentionnées, le MINPMEESA souhaite conduire quatre programmes (trois opérationnels et un support) au courant de la période de programmation.

2.38.1. Programme d'amélioration de la compétitivité des PME

L'objectif de ce programme est de créer un plus important tissu des PME et améliorer leur la compétitivité. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est le taux de PME mises à niveau.

Des discussions des membres du Comité, il ressort que, l'atteinte de l'objectif de ce programme contribuera à élaborer un cadre institutionnel et réglementaire pour la promotion des PME, à mettre à niveau les PME à travers l'implémentation de l'outil diagnostic des PME manufacturières, de renforcer les capacités technologiques et managériales des promoteurs des PME, de positionner de manière stratégique les PME dans les filières à fort potentiel de croissance et dans les grands projets.

Sur le Périmètre du programme, la présentation du chef de délégation du MINPMEESA permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, ce Ministère envisage de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Renforcement du dispositif institutionnel et règlementaire de promotion des PME ;
- Accompagnement des PME à la sous-traitance dans les grands projets ;
- Mise à niveau des PME manufacturières ;

Le Responsable de ce programme est Monsieur BADGA Jean Marie Louis, Directeur des Petites et Moyennes Entreprises.

2.38.2. Programme de promotion de l'initiative privée et amélioration du climat des affaires en faveur des PME

L'objectif de ce programme est de promouvoir l'initiative privée et améliorer le climat des affaires en faveur des PME au Cameroun. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est le nombre de nouvelles PME créées et opérationnelles.

Des échanges des membres du Comité, l'on note que, l'atteinte de l'objectif de ce programme améliorera le climat des affaires, à renforcer les capacités des OI d'appui aux PME, promouvoir l'initiative privée, promouvoir le partenariat entre PME/OES camerounaises et entreprises étrangères, le Programme d'Appui à la création et au développement des PME de transformation et de conservation des produits locaux (PACD/PME).

Au sujet du Périmètre de ce programme, la présentation du MINPMEESA permet de noter que l'atteinte de l'objectif du programme d'accès à l'énergie, passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Amélioration du climat des affaires ;
- Renforcement des capacités des OI d'appui aux PME ;
- Promotion de l'initiative privée ;
- Promotion de partenariats entre PME/OES camerounaises et entreprises étrangères ;
- Programme d'appui à la création et au développement des PME (PACD/PME) de transformation et conservation des produits locaux.

Le Responsable de ce programme est M. OWONA Alphonse Marie, Conseiller Technique n° 1 au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat.

2.38.3. Programme de Promotion de l'entrepreneuriat collectif et amélioration des performances des Très Petites Entreprises et de l'Artisanat

Ce programme vise à organiser et améliorer les performances du secteur de l'économie sociale et de l'artisanat et faciliter une migration des unités de production informelle (UPI) vers l'artisanat et les micro-entreprises. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est le nombre d'artisans enregistrés dans les bureaux communaux de l'artisanat (BCA) et d'entrepreneurs enregistrés dans les CFCE selon le genre.

Le MINPMEESA à travers ce programme entend structurer le domaine de l'économie sociale, structurer le domaine de l'artisanat, appuyer la commercialisation des produits de l'artisanat, et appuyer la migration des UPI vers l'artisanat et les micro-entreprises.

En ce qui concerne le Périmètre du programme, le MINPMEESA entend atteindre l'objectif du programme en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Structuration du domaine de l'économie sociale ;
- Structuration du domaine de l'artisanat ;
- Appui à la commercialisation des produits de l'artisanat ;
- Appui à la migration des UPI vers l'artisanat et les micro-entreprises.

Le Responsable de programme est Monsieur EWUSI MBONGO Eric, Directeur de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel.

2.38.4. Programme de renforcement des capacités du MINPMEESA pour la mise en œuvre de sa stratégie

Ce programme vise à renforcer les ressources humaines et matérielles du MINPMEESA pour la mise en œuvre de la stratégie. S'agissant d'un programme support, sa performance sera mesurée par le taux de réalisation du plan d'action.

Le MINPMEESA à travers ce programme entend renforcer les capacités des ressources humaines du MINPMEESA, rendre fonctionnel de comité PPBS, améliorer le cadre et les conditions de travail des personnels, suivre la mise en œuvre des programmes, améliorer le système d'information du MINPMEESA, et intensifier la vulgarisation ainsi que la communication.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Renforcement des capacités des ressources humaines du MINPMEESA ;
- Fonctionnement du Comité PPBS ;
- Amélioration du cadre et des conditions de travail des personnels.
- Suivi de la mise en œuvre des programmes ;
- Amélioration du système d'information du MINPMEESA ;
- Vulgarisation et communication.

Le Responsable de ce programme est Monsieur MHOUNDE Tobie, Directeur des Affaires Générales au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat.

De la présentation des programmes du MINPMEESA, le Comité a jugé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;

- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve de la prise en compte des activités en vue de régénération des essences servant de matières premières aux PME (exemple du rotin), et celles visant à faciliter l'acquisition et la vente des produits touristiques qui sont promu par ce ministère ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;

2.39. Programmes du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)

La délégation du MINADER était conduite par le Secrétaire Général de ce département ministériel, Jean Claude AKO'O AFANE.

De la présentation des programmes de ce département ministériel, il ressort qu'en se fondant sur les dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun, le MINADER s'est fixé pour objectif stratégique de renforcer le Cameroun dans son rôle de puissance agricole sous-régionale, où le secteur rural est le moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations, dans le souci de développement durable respectueux de l'environnement.

En effet, convaincu de la nécessité de moderniser l'appareil de production, le Gouvernement entend mettre un vaste programme d'accroissement de la production agricole au cours de la période de mise en œuvre du DSCE, en vue de satisfaire non seulement les besoins alimentaires de la population, mais également des agro-industries. Il s'agira à l'horizon 2020 de rendre accessible et disponible les facteurs de production notamment les terres, l'eau et les intrants agricoles, de promouvoir l'accès aux innovations technologiques à travers notamment le renforcement de la liaison recherche/vulgarisation, et développer la compétitivité des filières de production.

Compte tenu des attentes ci-haut mentionnées, le MINADER souhaite conduire quatre programmes (trois opérationnels et un support) au courant de la période de programmation.

2.39.1. Programme d'amélioration de la productivité de la compétitivité des filières agricoles

L'objectif de ce programme est de Rendre les produits camerounais plus compétitifs et leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés sous-régionaux. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est le rendement à l'hectare des filières prioritaires.

Des discussions des membres du Comité, il ressort que, l'atteinte de l'objectif de ce programme contribuera à promouvoir les filières agricoles sur la base d'une meilleure organisation de la production, de la conservation, de la transformation, de la

commercialisation, des marchés et la responsabilisation effective des principaux acteurs de la filière, en conformité avec le DSCE.

Sur le Périmètre du programme, la présentation du chef de délégation du MINADER permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, ce Ministère envisage de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Renforcement des capacités du MINADER au niveau central et déconcentré;
- Renforcement des capacités de la profession agricole ;
- Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ;
- Planification et suivi évaluation ;
- Soutien à la recherche agricole et développement ;
- Développement de l'emploi et de la formation agricole ;
- Sécurité alimentaire.

Ce programme est placé sous la responsabilité de Monsieur ABDOU NAMBA, Directeur du Développement de l'Agriculture.

2.39.2. Programme de modernisation des infrastructures du monde rural et de production

L'objectif de ce programme est de rendre plus performants les facteurs fondamentaux de protection et plus attractif le cadre de vie en milieu rural. Les indicateurs retenus pour la mesure de la performance liée à ce programme sont la proportion de la production issue d'exploitations modernes et l'évolution du taux d'exode rural.

Des échanges des membres du Comité, l'on note que, l'atteinte de l'objectif de ce programme induira la modernisation de l'agriculture familiale et l'entreprise, pour favoriser l'émergence d'un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l'économie nationale, sous-régionale et internationale.

Au sujet du Périmètre de ce programme, la présentation du MINADER permet de noter que l'atteinte de l'objectif du programme de modernisation des infrastructures du monde rural et de production, passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Développement des filières de productions végétales ;
- Normes et labels.

Ce programme est placé sous la responsabilité de Monsieur AYANGMA Ferdinand, Directeur du Génie Rural et de l'Amélioration du Cadre de vie en milieu rural.

2.39.3. Programme de gestion durable des ressources naturelles

Ce programme vise à faciliter l'accès à la terre et permettre une mise en exploitation durable des terres arables dans le respect des contraintes environnementales. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est la proportion de superficie agricole nationale occupée par des exploitations et utilisant des bonnes pratiques de gestions de la fertilité.

Le MINADER à travers ce programme entend mettre en place un cadre de concertation entre les différents acteurs pour gérer les anticipations de demande foncière.

En ce qui concerne le Périmètre du programme, le MINADER entend atteindre l'objectif du programme en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Développement des mécanismes de financement du secteur ;
- Développement des aménagements et des infrastructures agricoles ;
- Développement des infrastructures du monde rural ;
- Soutien à l'acquisition des équipements agricoles.

Ce programme est placé sous la responsabilité de Monsieur LEKU EZENAKU, Directeur du Développement Local et Communautaire.

2.39.4. Programme de développement institutionnel et renforcement des capacités

Ce programme vise à permettre à l'ensemble des acteurs publics et privés de relever les défis du développement du secteur. S'agissant d'un programme support, le MINADER a proposé que sa performance soit mesurée par la proportion du budget national alloué au secteur. Après les discussions en comité, il a été suggéré au MINADER de redéfinir un indicateur fédérateur traduisant la dynamique qui sera mise en place.

Le MINADER à travers ce programme entend responsabiliser l'Etat, les Collectivités Territoriales Décentralisées, la profession agricole, les exploitants agricoles et la société civile, et disposer des statistiques régulières et fiables reconnues par l'ensemble des acteurs et des partenaires.

En ce qui concerne le Périmètre du programme, le MINADER entend atteindre l'objectif du programme en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Foncier agricole ;
- Aménagement des ressources naturelles.

Ce programme est placé sous la responsabilité de Monsieur MVONDO NNA Patrick, Directeur des Etudes, des Programmes et de la Coopération.

Concluant sur le passage du MINADER, le Comité a jugé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme ;
- Le nombre d'indicateurs est à revoir.

2.40. Programmes du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales (MINEPIA)

Les programmes du MINEPIA ont été présentés par le Secrétaire Général de ce département ministériel.

De cette présentation, il ressort qu'en se fondant sur les dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun, le MINEPIA s'est fixé pour objectif stratégique d'accroître la production pastorale et halieutique en vue non seulement de satisfaire les nutritionnels des populations et les besoins en matières des agro-industries, mais aussi de dégager des excédents pour l'exportation de base.

En effet, convaincu de la nécessité de moderniser l'appareil de production par le développement des productions animales et halieutiques, l'option gouvernementale consiste à accorder la priorité de ses appuis à la modernisation de l'appareil de production de l'élevage traditionnel.

Ainsi, dans le domaine des productions halieutiques, un appui particulier sera donné au développement de la pêche maritime continentale, ainsi qu'à l'aquaculture commerciale. En matière de production animale, il sera question de promouvoir l'amélioration de l'élevage à cycle court (aviculture, élevage porcin, petits ruminants, etc.)

Compte tenu des attentes sus mentionnées, le MINEPIA souhaite conduire quatre programmes (trois opérationnels et un support) au courant de la période de programmation.

2.40.1. Programme de développement des productions et des industries animales

L'objectif de ce programme est d'accroître la production animale en vue de satisfaire les besoins nutritionnels de la population. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est la quantité des produits et denrées d'origine animale produits et transformés.

Des discussions des membres du Comité, il ressort que, l'atteinte de l'objectif de ce programme contribuera à accroître la production des élevages non conventionnels, la modernisation des exploitations familiales et la promotion de l'apiculture.

Sur le Périmètre du programme, la présentation du chef de délégation du MINEPIA permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, ce Ministère envisage de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Promotion des industries animales ;
- Promotion et amélioration des élevages à cycle court (volailles, porcs, petits ruminants, élevages non conventionnels) ;
- Facilitation et encouragement de la création des exploitations en matière de bovins/viande.
- Promotion de la production laitière ;
- Amélioration de l'alimentation animale ;
- Réhabilitation, construction et promotion des structures de production de semences améliorées ;
- Développement des infrastructures de production.

2.40.2. Programme d'amélioration de la couverture sanitaire et de la lutte contre les zoonoses

L'objectif de ce programme est de réduire l'incidence des maladies animales à travers l'amélioration de la santé animale, l'amélioration de la santé publique vétérinaire. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est le taux de prévalence des maladies animales.

Des échanges des membres du Comité, l'on note que, l'atteinte de l'objectif de ce programme induira un renforcement des capacités de diagnostic des maladies et de contrôle de la qualité des denrées d'origines animale et halieutique.

Au sujet du Périmètre de ce programme, la présentation du MINEPIA permet de noter que l'atteinte de son objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Lutte contre les zoonoses émergentes et ré émergentes ;
- Amélioration de la qualité des médicaments et produits à usage vétérinaire ;
- Prévention et lutte contre les 07 (sept) maladies animales prioritaires ;

- Amélioration de la salubrité des denrées alimentaires d'origine animales et halieutiques.

2.40.3. Programme de développement des productions halieutiques

Ce programme vise à accroître durablement les productions halieutiques. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est la quantité de produits de pêches et d'aquaculture.

Le MINEPIA à travers ce programme entend lever les contraintes qui empêchent la gestion responsable de la pêche et le développement durable de l'aquaculture.

En ce qui concerne le Périmètre du programme, le MINEPIA entend atteindre l'objectif du programme en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Maîtrise de la production en matière de pêches maritime et continentale ;
- Promotion de l'aquaculture ;
- Construction et réhabilitation des fermes semencières.

2.40.4. Programme d'amélioration du cadre institutionnel

Ce programme vise à renforcer les capacités institutionnelles et des acteurs du sous-secteur. S'agissant d'un programme support, sa performance sera mesurée d'une part à travers les résultats des différentes actions, et d'autre part à travers le taux moyen d'exécution des programmes opérationnels.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Elaboration des outils de planification et de coopération ;
- Production des données statistiques ;
- Administration et pilotage des services ;
- Gestion des ressources humaines.

A l'issue de la présentation des programmes du MINEPIA, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme, sous réserve que les contraintes relevant d'autres structures telles que la SODEPA, les stations zootechniques, les structures de recherche soient impérativement prises en compte. De même, il a été demandé de

prendre en compte la contribution des structures suivantes dans l'atteinte des objectifs : les stations aquacoles, la Caisse de Développement de la Pêche Maritime, les structures privées de production, les structures de recherche, les organisations des producteurs, les Collectivités Territoriales Décentralisées.

- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales devra procéder à la désignation formelle des Responsables des programmes pilotés par ce département ministériel.

2.41. Programmes du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED)

Le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, Pierre HELE, a fait la présentation des programmes de son département ministériel.

De cette présentation, il ressort qu'en se fondant sur les dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun, le MINEPDED s'est fixé pour objectif stratégique de prévenir et protéger l'environnement contre toute forme de dégradation

En effet, convaincu de la nécessité de moderniser l'appareil de production, le Gouvernement est résolu à encourager les initiatives des particuliers, des associations, des partenaires, de la société civile, en faveur d'un développement durable et rationnel de l'environnement au cours de la période de mise en œuvre du DSCE.

Compte tenu des attentes sus mentionnées, le MINEPDED souhaite conduire quatre programmes (trois opérationnels et un support) au courant de la période de programmation.

2.41.1. Programme de désertification et changements climatiques

L'objectif de ce programme est d'inverser la tendance à la dégradation des terres et promouvoir l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est la superficie des terres restaurées et les différentes mesures d'adaptation aux changements climatiques mise en place.

Des discussions des membres du Comité, il ressort que, l'atteinte de l'objectif de ce programme contribuera à augmenter la superficie des terres restaurées de 16200 ha à 26200 ha, et d'assurer des mesures d'adaptation aux changements climatiques, en élaborant la

stratégie nationale REDD et en mettant en œuvre le plan national d'adaptation aux changements climatiques.

Sur le Périmètre du programme, la présentation du chef de délégation du MINEPDED permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, ce Ministère envisage de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Protection et restauration de la nature ;
- Lutte contre les changements climatiques ;
- Renforcement du monitoring environnemental.

2.41.2. Programme de gestion durable de la biodiversité

L'objectif de ce programme est de prendre en compte des principes du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est le nombre de stratégies sectorielles prenant en compte le développement durable.

Des échanges des membres du Comité, l'on note que, l'atteinte de l'objectif de ce programme consiste à : i) Renforcer les évaluations environnementales, ii) promouvoir le suivi de la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes, iii) renforcer la sensibilisation environnementale, iv) promouvoir le développement durable, v) développer et diffuser l'information environnementale.

Au sujet du Périmètre de ce programme, la présentation du MINEPDED permet de noter que l'atteinte de son objectif passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Le renforcement des évaluations environnementales ;
- La promotion du suivi de la conservation de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes ;
- Le renforcement de la sensibilisation gouvernementale ;
- La promotion du développement durable ;
- Le développement et la diffusion de l'information environnementale.

2.41.3. Programme de Lutte contre les pollutions, nuisances et substances nocives et/ou dangereuses

Ce programme vise à réduire les pollutions et nuisances environnementales par la gestion écologiquement rationnelle et durable des déchets et des substances chimiques. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est le pourcentage des installations respectueuses de la réglementation environnementale.

A l'horizon 2035, le Cameroun ambitionne de devenir un pays émergent, ce qui suppose un développement accéléré des activités socio-économiques. La croissance démographique et l'urbanisation non maîtrisées pourraient être à l'origine d'une augmentation de la pollution et des nuisances, et par conséquent un frein à l'atteinte de l'objectif de cette vision.

En ce qui concerne le Périmètre du programme, le MINEPDED entend atteindre l'objectif du programme en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Elaboration des textes réglementaires, des normes et des procédures environnementales ;
- Renforcement de la police environnementale ;
- Appui à l'assainissement urbain et au traitement des déchets ;
- Mise en œuvre des conventions internationales de lutte contre la pollution et les substances chimiques dangereuses.

2.41.4. Programme de Pilotage et Administration du MINEPDED

Ce programme vise à améliorer la mobilisation des moyens d'action et la gouvernance des programmes opérationnels du MINEPDED. S'agissant d'un programme support, sa performance sera mesurée par le taux de mise en œuvre des actions du MINEPDED.

Recevant ce qui précède comme éléments de réponses aux préoccupations soulevées par les membres du Comité, L'ancrage stratégique de ce programme a été jugé satisfaisant et en cohérence avec les axes stratégiques du DSCE.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Appui à la mise en œuvre et au suivi évaluation des programmes opérationnels ;
- Gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;
- La programmation, planification et coopération ;

- L'amélioration de la gouvernance en matière de gestion de l'environnement, de protection de la nature et du développement durable.

A l'issue de la présentation des programmes du MINEPDED, le Comité a relevé que :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre des programmes est conforme ;
- Les indicateurs sont à améliorer ;
- Le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable devra procéder à la désignation formelle des Responsables des programmes de ce département ministériel.

2.42. Programmes du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)

La délégation du MINFOF était conduite par le Ministre des Forêts et de la Faune, NGOLE Philip NGWESE.

De la présentation des programmes, il ressort qu'en se fondant sur les dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun, le MINFOF s'est fixé pour objectif stratégique d'assurer la conservation, la gestion et l'exploitation durables des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux des générations présentes et futures.

En effet, convaincu de la nécessité de moderniser l'appareil de production, le Gouvernement est résolu à intensifier l'action en vue de l'aménagement et la régénération des forêts du domaine permanent et la valorisation des ressources forestières et fauniques. Cette action vise entre autres, le développement des produits forestiers non ligneux, la promotion de la conversion énergétique des déchets forestiers et de l'utilisation des modèles et des technologies d'utilisation efficiente du bois de feu, le développement des zones d'intérêt cynégétique et gestion communautaire (ZICGC) et du game ranching. En matière de productions forestières, les efforts seront axés sur une stabilisation des volumes exploités de grumes, autour de 2 (deux) millions de m³, une meilleure valorisation de ces grumes, ainsi que celle des produits forestiers non ligneux. Une option stratégique de base du Gouvernement dans ce secteur sera, conformément aux orientations internationales en matière de développement durable, de promouvoir l'émergence et l'exploitation des plantations forestières au détriment des forêts naturelles.

Compte tenu des attentes sus mentionnées, le MINFOF souhaite conduire quatre programmes (trois opérationnels et un support) au courant de la période de programmation.

2.42.1. Programme d'aménagement et renouvellement de la ressource forestière

L'objectif de ce programme est de gérer durablement les forêts. L'indicateur retenu est le volume de recettes fiscales et parafiscales de la gestion forestière.

Des discussions des membres du Comité, il ressort que, l'atteinte de l'objectif de ce programme contribuera à Assurer une meilleure connaissance de la ressource pour planifier sa gestion durable, développer une économie forestière basée sur la légalité et la traçabilité, accroître les capacités de production forestière par la régénération, le reboisement et l'agroforesterie.

Sur le Périmètre du programme, la présentation du chef de délégation du MINFOF permet de comprendre que pour atteindre l'objectif du programme, ce Ministère envisage de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Aménagement des forêts;
- Approvisionnement légal des marchés ;
- Gestion participative des ressources forestières ;
- Reboisement et régénération des ressources forestières

Ce programme est placé sous la coordination de Monsieur MFOU'OU MFOU'OU Bruno, Directeur des Forêts.

2.42.2. Programme de Sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées

L'objectif de ce programme est de gérer durablement et valoriser la faune et les Aires protégées. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est la contribution aux recettes fiscales sous sectorielles.

Des échanges des membres du Comité, l'on note que, l'atteinte de l'objectif de ce programme consiste à assurer la protection, la valorisation et la pérennisation de la faune, assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité du Cameroun, à promouvoir l'écotourisme et à sécuriser les aires protégées.

Au sujet du Périmètre de ce programme, la présentation du MINFOF permet de noter que l'atteinte de l'objectif du programme de sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées, passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Aménagement des zones de chasse ;
- Valorisation des ressources fauniques ;

- Création, sécurisation et aménagement des Aires protégées ;
- Valorisation et promotion des AP ;
- Développement institutionnel et financement durable des AP.

Ce programme est placé sous la coordination Monsieur TABI TAKO-ETA Philip, Directeur de la Faune et des Aires Protégées.

2.42.3. Programme de valorisation des ressources forestières

Ce programme vise à optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non ligneuses. L'indicateur retenu pour la mesure de la performance liée à ce programme est le nombre d'emplois directs des filières bois et PFNL.

Le MINFOF à travers ce programme entend développer la transformation poussée des ressources forestières ligneuses ; assurer la gestion et la valorisation des produits forestiers ligneux ; assurer la gestion et la valorisation des produits forestiers non ligneux.

En ce qui concerne le Périmètre du programme, le MINFOF entend atteindre l'objectif du programme en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Promotion des essences et commercialisation du bois ;
- Promotion de l'intensification de la transformation du bois ;
- Développement des filières bois énergie ;
- Développement des filières PFNL.

Ce programme a pour Responsable Monsieur MAHAMAT HABIBOU, Directeur de la Promotion et de la Transformation des ressources forestières ligneuses et non ligneuses.

2.42.4. Programme de Pilotage et gestion institutionnelle du sous-secteur

Ce programme vise à Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur. S'agissant d'un programme support, sa performance sera mesurée par le niveau de mise en œuvre des activités du sous-secteur.

Le MINFOF à travers ce programme entend définir la politique du sous-secteur, coordonner les actions, communiquer et gérer les partenariats ; procéder à la gestion institutionnelle des ressources humaines, financières, matérielles et technologiques ; assurer le contrôle interne ; travailler à l'amélioration de la performance des services, veiller à la transparence du sous-secteur.

Recevant ce qui précède comme éléments de réponses aux préoccupations soulevées par les membres du Comité, L'ancrage stratégique de ce programme a été jugé satisfaisant et en cohérence avec les axes stratégiques du DSCE.

L'atteinte de l'objectif de ce programme passe par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Gestion stratégique du sous-secteur ;
- Coopération, partenariats et suivi des programmes ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Renforcement de la fonction financière et gestion des ressources matérielles et documentaires ;
- Promotion de la bonne gouvernance dans le sous-secteur.

Le Responsable de ce programme est Monsieur SONE Simon Pierre, Directeur des Affaires Générales du Ministère des Forêts et de la Faune.

Les échanges sur les programmes du MINFOF ont abouti aux conclusions suivantes :

- L'ancrage stratégique des programmes est satisfaisant ;
- Le périmètre est conforme, sous réserve de la prise en compte de la large diffusion de l'information sur les essences forestières et faunique rares ;
- Les indicateurs sont à améliorer.

3. INTERCATIONS ET CHEVAUCEMENTS DANS LA FORMULATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

Dans leurs différentes présentations, les Chefs de départements ministériels ou leurs représentants, ainsi que les membres du Comité, ont souligné des interactions à mettre en œuvre pour l'atteinte des résultats escomptés dans certains programmes. A l'issue des échanges, des éléments synergiques ont été relevés, de même que des aspects de chevauchements.

3.1. Des interactions entre programmes

Le budget programme dans son concept consacre les programmes à périmètre ministériel. Toutefois, il est apparu dans les différentes présentations que les interactions entre différents ministères étaient nécessaires. Ces interactions exigent une franche collaboration et certaine complémentarité des actions dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques. C'est ainsi qu'une synergie d'action est requise entre les ministères suivants :

Ministère de la Justice : la question de la réinsertion sociale des détenus appelle la totale collaboration avec du Ministère des Affaires Sociales, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural pour les activités agropastorales, et du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans son volet formation aux métiers professionnels.

Ministère de la Défense : son « programme de participation à l'action de développement » comporte des actions dont la formulation et la mise en œuvre efficiente appelle une étroite collaboration avec le MINTP, le MINEDUB, le MINSANTE, le MINTP. Ce besoin de collaboration apparaît également avec le MINADT en ce qui concerne la protection civile qui relève du MINADT mais dont la mise en œuvre relève en grande partie du corps des sapeurs pompiers.

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle : dans un contexte où l'emploi est rare et indécent, ce ministère doit s'imprégner de toutes les initiatives des administrations, tout domaine confondu, donnant la possibilité d'identifier des nouvelles pistes de création d'emplois, à l'effet de promouvoir des formations ciblées.

Ministère des Arts et de la Culture : le programme de développement des actifs de la propriété littéraire et artistique, tout comme le programme de conservation de l'art et de la culture camerounaise, doivent être développés, entre autres, dans une optique d'attraction touristique. C'est pour cette raison qu'une synergie forte doit exister entre ce département ministériel et le MINTOURL pour la mise en œuvre de ces programmes.

Ministère du Tourisme et des Loisirs : l'atteinte des objectifs des différents programmes élaborés par ce ministère appelle l'intervention du MINREX pour la délivrance des autorisations de séjour, du MINTP pour l'aménagement des voies de transport et du MINAC parce que le développement culturel est un ingrédient qui nourrit l'activité touristique. Aussi, la complémentarité se poursuivra avec le Ministre des Transports pour l'amélioration de la qualité des moyens de déplacement des touristes, et avec le MINDEF et la DGSN pour la sécurité de ceux-ci.

Ministère de la Communication : dans son rôle de garant de la qualité de la communication gouvernementale, le MINCOM apporte son assistance aux autres départements ministériels dans la mise en œuvre de leur stratégie de communication. Il apporte également son concours au MINREX dans son activité d'information des Missions

Diplomatiques camerounaises, des Gouvernements Etrangers et des Organisations Internationales sur le Cameroun.

Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique : Il doit frayer une collaboration avec le MINESEC et le MINEFOP pour la prise en compte des spectres d'emploi jeunes dans les formations. Le volet insertion des jeunes nécessite aussi une synergie d'actions entre ce ministère et le MINAS.

Ministère des Sports et de l'Education Physique : le programme de développement des infrastructures sportives a besoin dans son implémentation d'une bonne synergie avec le MINDCAF.

Ministère de la Santé Publique : il doit travailler en étroite collaboration avec le MINEPDED sur les questions environnementales, avec le MINEFOP notamment en ce qui concerne l'intégration des enseignements pratiques dans les établissements relevant de ce ministère et le MINTSS s'agissant de la mise en œuvre de l'assurance maladie. De même, la prise en charge des malades mentaux est une question qui interpelle prioritairement ce ministère, mais elle nécessite en même temps un certain niveau d'implication des administrations à vocation sociale. Par ailleurs, ce Ministère doit avoir une visibilité sur les activités orientées vers la santé des citoyens dans diverses autres administrations à savoir MINDEF, la DGSN, le MINDEF, le MINAS, le MINPROFF.

Ministère des Affaires Sociales : la prise en charge efficace des handicapés en vue de leur autonomisation économique ne saurait relever de l'action unique du Ministère des Affaires Sociales, mais elle a besoin de la contribution multiforme de diverses autres administrations.

Ministère de l'Eau et de l'Energie : le programme d'offre de l'énergie est appelé à entrer en contribution pour la mise en place des télécentres communautaires pilotée par le MINPOSTEL.

Ministère des Travaux Publics : Etant donné que plusieurs actions dans les départements ministériels sont tributaires à l'aménagement des routes, il a été demandé au MINTP d'envisager techniquement la possibilité de prendre en compte les désidératas des projets structurant connexes.

Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain : il doit impliquer les Communautés Territoriales Décentralisées dans le programme d'amélioration de la gouvernance et de l'environnement urbains, afin que les villes aient un plan d'urbanisation monté dans l'optique d'un développement plus harmonieux.

Ministère des Domaines, du Cadastres et des Affaires Foncières : ce département ministériel doit, dans la constitution des réserves foncières et le lotissement des terrains domaniaux, tenir compte des besoins des administrations en termes d'espace pour l'implantation de leurs projets. Il s'agit notamment du MINDUH pour l'aménagement des

espaces d'occupation et la construction des logements sociaux, du MINADER pour l'installation des industries agro-alimentaires, du MINEPIA pour l'installation des fermes industrielles, du MINMIDT pour le développement des zones franches industrielles.

Ministère des Transports : en attribuant les dérives des usagers de la route à l'incivisme et à la qualité d'éducation familiale, ce ministère a montré combien le MINJEC et le MINPROFF sont appelés à mettre la main à la patte pour contribuer à l'amélioration des conditions de circulation routière. De plus, la coordination de ses actions avec le MINTP est d'une importance avérée dans le cadre du désengorgement continu des voies de circulation.

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural : le Comité a insisté sur la synergie avec le MINDCAF pour la disponibilité des espaces devant contribuer à la révolution agricole.

Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat : la régénération des essences servant de matière aux PME à l'instar du rotin, est une question qui interpelle ce ministère, mais qui doit être menée en étroite collaboration avec le MINFOF. De plus, pour faciliter l'acquisition et la vente des produits touristiques promus par le MINPMEESA, l'intervention des autres administrations tels que le MINAC, le MINTOURL, la DGSN pour le contrôle aux frontières est indispensable.

Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique : ce ministère doit activer une concertation avec le MINPMEESA et le MINEPAT pour la mise à niveau des entreprises. Par ailleurs, il doit identifier les corps de métier dans le domaine des mines et de la géologie et faire une offre de formation au MINESEC et au MINESUP pour garantir l'employabilité des nationaux dans les futurs projets structurants dans ce domaine.

Ministère des Forêts et de la Faune : Compte tenu des désagréments des touristes suite à l'achat de certains produits artisanaux confectionnés à base des essences non autorisées, le MINFOF est appelé à vulgariser les essences forestières et fauniques rares afin que les administrations telles que le MINAC et le MINTOURL en fassent un grand relais. La synergie s'étend au MINEFOP qui doit s'imprégner du programme pour élaborer des formations conséquentes.

Les complémentarités ci-dessus relevées qui sont nécessaires pour la cohérence de l'action gouvernementale, prennent une importance au point d'engendrer les questions de chevauchement entre les domaines d'intervention de certains départements ministériels.

3.2. Des chevauchements entre programmes

Les complémentarités qui sont nécessaires pour la cohérence prennent une importance dans certains cas au point de soulever des questions de délimitation de compétence. A cet effet, les

cas majeurs pour lesquels le Comité a souligné des difficultés dans la définition des périmètres sont les suivants :

- La réinsertion sociale des détenus du programme d'amélioration de la politique pénale et pénitentiaire du MINJUSTICE semble faire partie du champ du MINAS. De l'avis du ministère en charge de la justice, la prison est un lieu de privation et le service social s'occupe des personnes en liberté. De plus, ledit ministère a fait observer que les détenus vivent dans un cadre spécifique et leur encadrement demande des interventions spéciales ;
- La question de compétitivité des PME est communément menée par le MINMIDT, le MINPMEESA et le MINEPAT. La frontière des différentes interventions n'est pas clairement définie ;
- La recherche géologique et minière est une activité prise en compte au MINMIDT et au MINRESI, avec risque de duplication ;
- Lors de la mise en œuvre des grands projets routiers, le MINTP empiète sur le domaine de compétence du MINH DU du fait de la spécificité et de l'envergure de certains travaux ;
- Dans la lutte contre la pollution maritime, il y a une duplication d'action entre le MINEPDED et le MINT. Le MINEPDED a dit être compétent sur la recherche des éléments polluants, et a reconnu une possibilité de chevauchement au niveau des aspects relatifs au changement climatique.

La situation ci-dessus décrite, qui concerne d'autres administrations dans une moindre mesure, n'est ni de la faute du CIEP, ni de celle des administrations qui ont élaboré les programmes, mais relève de la structure organique de ces ministères. Pour remédier à cette situation le comité a préconisé que ce problème soit abordé dans une double optique :

- d'une part, engager la prise en compte de ces interactions en amont du processus, c'est-à-dire lors de l'élaboration des stratégies où un accent particulier doit être accordée à la cohérence intra et intersectorielle pour une meilleure prise en compte des complémentarités, afin que les programmes qui en découlent reflètent cette importante exigence ;
- d'autre part, mener une réflexion dans les secteurs où des incohérences ont été identifiées par rapport à la délimitation des compétences des différents acteurs pour permettre à chaque intervenant d'être fixé sur son périmètre d'intervention ainsi que sur les indicateurs qui déterminent sa contribution dans l'atteinte des objectifs visés par le secteur ou le sous-secteur.

4. LECONS ET RECOMMANDATIONS

La première session du CIEP a connu le passage de vingt quatre (24) membres du gouvernement, venus personnellement présenter les programmes de leur ministère. Ceci démontre que la démarche du budget programme prend corps dans notre paysage administratif. Il conviendrait de rappeler pour s'en féliciter, que le séminaire gouvernemental de février consacré à ce sujet, le séminaire de formation des parlementaires sur le budget programme qui s'est tenu au mois de mai, ainsi que les instructions présidentielles contenues dans la Circulaire relative à la préparation du budget 2013 ont posé les bases de cette entrée en fonction satisfaisante du CIEP.

Le CIEP 2012 s'est en outre révélé être un cadre par excellence de renforcement des capacités, de sensibilisation et de communication sur la réforme. Il a permis aux différents acteurs d'être au même niveau d'information sur la mise en œuvre du budget programme, de se familiariser avec ses concepts clés et d'échanger sur les problématiques particulières induites par cette réforme.

Après examen des programmes sous le quadruple angle de l'ancrage stratégique, du périmètre, des indicateurs et de la coordination, le Comité a fait les observations suivantes :

- Le Ministère de la Justice devra mener une réflexion en vue de l'élaboration d'un programme qui intègre la modernisation du système judiciaire sous ses divers aspects à savoir la formation, les constructions et l'informatisation ;
- Le Président du Comité Technique de Suivi des programmes Economiques devra organiser une concertation avec le MINDEF et la DGSN à l'effet de s'assurer l'ancrage stratégique de leurs programmes au DSCE et aux priorités nationales ;
- Le Ministère des Sports et de l'Education Physique devra encourager et accompagner les CTD à la réalisation des infrastructures sportives ;
- Le Ministère de la Santé Publique devra poursuivre la quête de la maîtrise de l'information sur les dépenses publiques liées à ce secteur clé dans le développement économique ;
- Le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain devra intégrer les villes frontalières dans le Programme de développement des infrastructures de transport urbain, et prendre en compte la promotion du secteur privé dans le programme d'offre de l'habitat ;

- Le MINDCAF devra insérer dans ses programmes une action orientée vers la législation et la réglementation en vue d'actualiser les textes portant sur la gestion domaniale, foncière et cadastrale ;
- Le MINPOSTEL devra tenir compte de l'activité menée par les opérateurs privés dans son domaine de compétence, notamment les structures de transfert d'argent au niveau local et les agences de voyage ;
- Les ministères issus de l'ancien Ministère du Développement Industriel et Commercial devront travailler ensemble pour éviter les chevauchements dans certaines activités ;
- Chaque département ministériel devra prévoir dans son budget les crédits nécessaires à l'élaboration des manuels de procédures ;
- Les départements ministériels ne disposant pas de stratégies ainsi que ceux dont les stratégies sont en cours d'élaboration devront les élaborer ou les finaliser ;
- Le Ministère des Transports devra intégrer dans ses programmes les activités visant à assainir véritablement le secteur des auto-écoles ;
- Le Ministère de la Promotion de la femme et de la Famille devra œuvrer à la promotion de la jeune fille dans les séries scientifiques ;
- Les Chef de département devront systématiser la budgétisation sensible au genre et devraient préciser dans leurs documents budgétaires ce qui est fait dans ce sens ;
- Le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale devra conduire une réflexion profonde sur la sécurité sociale ;
- Le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux devra œuvrer pour la prise en charge des détenus dans le cadre des activités socio-économiques
- Le Ministère de la Santé devra définir des actions dans ses programmes qui valorisent la médecine traditionnelle et qui encadrent aussi les GIC-SANTE afin de lutter contre les formations hospitalières clandestines ;
- Le Ministère de la Santé devra également œuvrer pour la fidélisation du personnel affecté dans les zones difficiles en allouant un complément hors salaire dans les formations hospitalières de céans et proposer aussi la construction des logements d'astreinte ;
- Le MINEPAT devra conduire à terme le texte relatif au schéma national d'aménagement du territoire ;

- Le Secrétariat Technique devra réfléchir sur l'harmonisation des objectifs associés aux programmes supports, et de leurs indicateurs de performance ;
- Le Secrétariat Technique devra travailler avec les responsables des départements ministériels à l'effet d'affiner certains indicateurs avant leur passage aux conférences budgétaires.

Par ailleurs, le Comité a résolu de porter à l'attention du Premier Ministre, Chef du Gouvernement les éléments suivants :

- La création d'un cadre de collaboration franche entre le MINJUSTICE, le MINAS, le MINEFOP et le MINADER pour la mise en œuvre d'une stratégie de réinsertion sociale des prisonniers ;
- La création d'une plate-forme devant suivre la mise en œuvre des projets du secteur des infrastructures nécessitant des compétences partagées ;
- La conduite de l'élaboration de la stratégie sectorielle de la sécurité sociale avec un accent sur l'assurance maladie ;
- La prise des mesures fortes pour réglementer la consommation du tabac au Cameroun ;
- La prise en compte dans les activités structurantes de chaque secteur, des aspects liés aux PME, ficelés par le MINPMEESA ;
- La création d'un cadre de concertation entre le MINPMEESA, le MINAC, le MINTOURL et les structures de contrôle aux frontières, en vue de faciliter l'acquisition et la vente des produits des produits promus par le MINPMEESA ;
- La réflexion sur la fidélisation du personnel de l'Etat, en se penchant sur trois principaux pans constitués du salaire, du logement d'astreinte et des éléments de motivation numéraires ;
- La nécessité de promouvoir les corps de métier requis pour promouvoir les projets structurants.

Sur la base de ces différents enseignements, le Comité a félicité toutes les parties prenantes de la réforme, en particulier le MINFI, le MINEPAT ainsi que les différentes administrations et institutions pour l'ensemble des travaux réalisés à ce jour dans le cadre de la mise en œuvre du Régime Financier de l'État. Il a toutefois formulé les observations et les recommandations ci-après afin de conforter le processus en cours et d'aider les administrations à mieux se préparer par rapport à l'échéance du 1^{er} janvier 2013 :

- 1- Ayant pris acte de l'importance des outils de planification stratégique dans le processus de budgétisation par programme, les membres du Comité ont souligné la nécessité de faire aboutir toutes les stratégies sectorielles, ministérielles et les CDMT assortis. Lors de l'élaboration de ces stratégies, un accent particulier doit être accordé à la cohérence intra et intersectorielle pour une meilleure prise en compte des complémentarités ;
- 2- De même, les départements ministériels ont été invités à mettre les moyens dans la mise en place des dispositifs permettant au système de disposer des données statistiques fiables indispensables à la bonne évaluation des programmes mis en œuvre ;
- 3- Compte tenu des chevauchements observés entre certains programmes, le Comité a préconisé une réflexion par rapport à la délimitation des compétences des différents acteurs pour permettre à chaque intervenant d'être fixé sur son périmètre d'intervention ainsi que sur les indicateurs qui déterminent sa contribution dans l'atteinte des objectifs visés par le secteur ou le sous-secteur ;
- 4- Étant donné les difficultés qu'il y a aujourd'hui à arrimer le budget programme à l'organisation administrative actuelle du fait d'une logique conceptuelle différente et de la limitation du nombre de programmes à quatre par ministère, il a été recommandé d'élaborer un cahier des charges définissant les actions à mener pour la refonte de la structure organique des administrations en vue de son alignement sur celle du management des programmes ;
- 5- Partant du fait que chaque programme doit avoir une stratégie spécifique impulsée par le Chef de département ministériel ou le Président de l'Organe / Institution concerné, et techniquement mise en œuvre par un responsable de programme, le Comité a invité des administrations à procéder à la désignation formelle desdits responsables ;
- 6- Dans le même ordre d'idée, le Comité a demandé aux autorités chargées de l'élaboration de la doctrine de la réforme de clarifier le rôle du responsable de programme dont l'avènement dans le processus budgétaire pourrait engendrer des incompréhensions entre les différents responsables administratifs ;
- 7- En dépit des efforts déployés à ce jour pour préparer une transition complète et harmonieuse vers le budget programme en janvier 2013, l'appropriation de cette réforme reste un enjeu important. A cet effet, le Comité a invité le MINFI et le MINEPAT à poursuivre le renforcement des capacités des acteurs notamment les responsables de programmes récemment désignés ;

- 8- D'autre part, les autorités chargées de la réforme ont été invitées à harmoniser la formulation et le contenu des programmes support de manière à en définir le même format, les mêmes actions et indicateurs pour l'ensemble des administrations ;
- 9- Par ailleurs, le Comité a recommandé la prise en compte de l'aspect Genre dans la formulation et la mise en œuvre du budget programme.

CONCLUSION

En validant la carte de la performance de l'État pour les trois prochaines années, le CIEP a apporté sa caution intellectuelle à la doctrine qui a été définie pour accompagner la mise en œuvre du budget programme.

Cette session a également permis de mettre en exergue certains points de la réforme qui vont nécessiter une attention particulière de la part des autorités. Il s'agit entre autres de l'alignement des structures organiques sur la logique programmatique, le rôle du responsable de programme dans la chaîne administrative actuelle, l'importance de l'outil statistique dans la construction et l'évaluation des programmes, la prépondérance des stratégies sectorielles et ministérielles dans ce dispositif.

Par ailleurs, la clarté dans la définition des programmes tous ancrés sur le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) a permis de mettre en exergue des complémentarités, mais aussi des chevauchements dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Malgré l'engouement en faveur de la réforme budgétaire constaté à l'occasion de cette session, son appropriation technique reste un défi à relever. Des efforts importants seront encore nécessaires afin la nouvelle technique de budgétisation soit maîtrisée par l'ensemble des acteurs.

Enfin, la première session du CIEP a permis d'affirmer que le Gouvernement est prêt pour l'entrée dans l'ère de la budgétisation par programme au Cameroun, laquelle induit l'examen du projet de loi de finances en deux temps au Parlement : l'examen des programmes d'abord, et l'examen des moyens ensuite.

ANNEXE : LISTE DES PROGRAMMES EXAMINES

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ET SERVICES RATTACHES					
1	Programme de formulation et de coordination de l'action présidentielle	Assurer la mise en œuvre du programme des grandes ambitions	Taux de réalisation du programme des grandes ambitions		- Ancrage stratégique satisfaisant
2	Programme de protection présidentielle et d'intégrité du territoire	Préserver l'intégrité du territoire national et al stabilité politique	Pourcentage de mesure de sécurité atteignant le standard visé		- Périmètre conforme
3	Programme de gouvernance et de gestion interne	Accroître l'efficacité de la gestion et la productivité de la République du Cameroun	Taux global de réalisation des actions programmées		- Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
ASSEMBLEE NATIONALE					
4	Programme de dynamisation de la législation et de la coopération interparlementaire	Renforcer le cadre législatif	Nombre de propositions de loi		- Ancrage stratégique satisfaisant
5	Programme de renforcement du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale	Contribuer à l'efficacité des politiques publiques	Taux de contrôle de l'exécution des politiques publiques		- Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
6	Programme de gouvernance et de gestion interne	Appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels	Taux global de réalisation des actions programmées		- Responsables à désigner
SERVICES DU PREMIER MINISTRE					
7	Programme de direction et de coordination de l'action gouvernementale	Veiller à la réalisation optimale des programmes gouvernementaux	Nombre de réunions de coordination tenues		- Ancrage stratégique satisfaisant
8	Programme d'administration et de modernisation des services du Premier Ministre et des services rattachés	Améliorer le rendement des Services du Premier Ministre et des structures rattachées	Délais de traitement des dossiers		- Périmètre conforme
					- Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL					
9	Programme de pilotage et de développement des missions confiées au CES	Renforcer la conception et améliorer la mise en œuvre des politiques publiques	Proportion des demandes d'avis suivis d'une réponse du CES		- Ancrage stratégique satisfaisant
10	Programme de renforcement des capacités fonctionnelles	Améliorer le fonctionnement des services du CES	Rapport d'exécution du budget du CES		- Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES					
11	Programme de valorisation du potentiel de la coopération bilatérale, des camerounais de l'étranger et de la diaspora	Capitaliser au bénéfice du Cameroun le potentiel qu'offre la coopération bilatérale et les camerounais de l'étranger	Nombre d'accords de coopération bilatérale conclus et mis en œuvre		- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme
12	Programme de dynamisation de la coopération multilatérale et de la coopération décentralisée	Capitaliser au bénéfice du Cameroun, les opportunités qu'offrent la coopération multilatérale et la coopération décentralisée	Nombre d'accords signés avec les partenaires multilatéraux		- Indicateurs à améliorer
13	Programme de gouvernance de l'action diplomatique	Améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes	Taux d'exécution des programmes		- Responsables à désigner
MINISTERE DE LA JUSTICE					
14	Programme de consolidation de l'Etat de droit	Améliorer l'accès et la qualité du service de la justice	Délai de traitement des affaires		- Ancrage stratégique satisfaisant
15	Programme d'amélioration de la politique pénale et pénitentiaire	Améliorer les conditions de détention et préparer à la réinsertion sociale des détenus	Taux de surpopulation carcérale		- Périmètre conforme
16	Programme d'appui à la lutte contre la corruption	Intensifier les actions et mécanismes de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite	Taux de recouvrement des fonds détournés		- Indicateurs à améliorer
17	Programme de gouvernance et de gestion du sous-secteur justice	Garantir la bonne exécution de tous les programmes opérationnels	Taux d'exécution des programmes		- Responsables à désigner -

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
COUR SUPREME					
18	Programme de consolidation de l'Etat de droit	Contribuer à la consolidation de l'Etat de droit et améliorer la gestion des contentieux	Pourcentage des décisions rendues en matière judiciaire, administrative, électorale et constitutionnelle		- Ancrage stratégique satisfaisant
19	Programme de contrôle de la transparence financière, de la gestion budgétaire et de la qualité des comptes publics	Assister le pouvoir exécutif et le parlement en matière de tenue des comptes et de contrôle de l'exécution budgétaire au Cameroun	Pourcentage du nombre de comptes contrôlés par rapport au nombre de comptes programmés		- Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
20	Programme d'amélioration et de gestion des services de la Cour Suprême	Appuyer la mise en œuvre des programmes de la Cour Suprême	Taux d'exécution du budget		- Responsables à désigner
MINISTERE CHARGE DU CONTROLE SUPERIEUR DE L'ETAT					
21	Programme de renforcement de la lutte contre les atteintes à la fortune Publique	Qualité des missions d'audit et de contrôle effectuées dans l'année en sanctionnant systématiquement les auteurs des atteintes à la fortune publique	Proportion du budget de l'Etat contrôlé par année	M. EYEBE AYISSI Henri (Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat)	- Ancrage stratégique satisfaisant
22	Programme d'amélioration du cadre institutionnel, juridique et méthodologique du contrôle administratif en vue de son arrimage aux standards internationaux	Normaliser et améliorer le cadre institutionnel, juridique et méthodologique du contrôle administratif	Pourcentage de rapports d'audit interne transmis	M. TONYE Paul Emmanuel (Secrétaire Général du Ministère chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat)	- Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
23	Programme de pilotage et de renforcement des capacités opérationnelles des services du MINCONSUPE	Appuyer la mise en œuvre des programmes du Ministère		M. MBIDA AMOUGOU Roger (Directeur des Affaires Générales du Ministère chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat)	
DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE					
24	Programme de consolidation de la sécurité publique	Préserver la paix sociale	Nombre d'actes infractionnels maîtrisés	M. EWU NGUEME (Directeur de la Sécurité Publique)	- Ancrage stratégique à améliorer
25	Programme de renforcement de la surveillance des frontières	Maîtriser les flux migratoires et la criminalité transfrontalière	Nombre de clandestins	M. DJOM Beaulys (Directeur de la Police des Frontières)	- Périmètre conforme

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
26	Programme d'amélioration des méthodes et techniques de recherche des renseignements	Assurer la fiabilité des renseignements	Nombre de notes de renseignements fiables produites	M. MESSING Jean Louis (Directeur des Renseignements Généraux)	- Indicateurs à améliorer
27	Programme de pilotage et renforcement des moyens d'accompagnement	Renforcer l'action de la police dans l'accomplissement de ses missions régaliennes	Nombre d'unités créées et opérationnelles	M. NDOCKI Victor (Secrétaire Général de la Délégation Générale à la Sécurité Nationale)	
MINISTERE DE LA DEFENSE					
28	Programme de renforcement de la défense du territoire	Renforcer le dispositif de défense du territoire	- Taux de réalisation des tableaux des effectifs et de dotations - Nombre d'opérations réalisées		- Ancrage stratégique à améliorer - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
29	Programme de participation à la protection des personnes et des biens	Garantir les conditions de sécurité et de paix favorables au développement	- Taux de criminalité - Délai d'intervention des unités de sapeurs-pompiers		
30	Programme de participation à l'action nationale de développement	Apporter un appui dans les domaines spécifiques contribuant au développement socio-économique du Cameroun	Montant des actions civilo-militaires		
31	Programme de coordination et pilotage de la politique de la défense nationale	Assurer avec efficacité la coordination et le soutien des unités opérationnelles des Armées et de la Gendarmerie	- Nombre de structures du Ministère de la Défense inspectées et contrôlées - Nombre de réunions de pilotage organisées - Délai de traitement des dossiers.		
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION					
32	Programme de modernisation de l'administration territoriale	Améliorer l'efficacité des personnels des services centraux, autorités administratives et traditionnelles sur l'ensemble du territoire national	- Pourcentage des dossiers dont le traitement a respecté les délais légaux - Pourcentage des autorités administratives qui respectent les délais légaux de traitement des dossiers ainsi que les lois et règlements de la république		- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
33	Programme d'approfondissement du processus de décentralisation	Accélération du développement local	Pourcentage des CTD qui gèrent de façon effective et efficace les compétences et les ressources à elles transférées		- Responsables à désigner

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
34	Programme de renforcement des mesures de protection civile	Sécuriser les populations, les biens et l'environnement face aux risques, catastrophes et leurs effets	- Pourcentage des zones à risque sécurisées ; - Pourcentage des victimes ayant bénéficié d'une assistance suite à une catastrophe		
35	Programme d'administration et de gouvernance de l'administration territoriale	Renforcer les capacités opérationnelles des services du MINATD et améliorer la gouvernance	Délais moyens de réponse à une requête ou une demande de service public		
MINISTRE DES MARCHES PUBLICS					
36	Programme de passation des marchés publics	Veiller au respect du chronogramme de passation des marchés, finaliser et attribuer les DAO dans les délais et améliorer la qualité des marchés passés par les MO et les MOD	- Taux de projets planifiés et programmés - Taux des appels d'offres lancés dans les délais - Taux des marchés attribués dans les délais - Taux des rejets dans la passation des marchés.	M. NDONGO ZINGA Bruno (Directeur Général des Marchés des Infrastructures)	- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
37	Programme de contrôle des marchés publics	Assurer d'une part, la bonne attribution des marchés publics conformément aux prescriptions réglementaires, et d'autre part, assurer la bonne exécution des marchés publics dans le respect des dispositions contractuelles	- Taux des marchés attribués conformément aux prescriptions réglementaires - Taux des marchés exécutés dans le respect des dispositions contractuelles	M. BELLO (Directeur Général du Contrôle des Marchés Publics)	
38	Programme de renforcement des moyens d'accompagnement et de gouvernance		- Délais de production des rapports - Taux de satisfaction du personnel et des usagers - Nombre de contentieux recensés - Banque de données élaborées - Annuaire élaborés - Nombre de domaines automatisés et/ou dématérialisés	M. FRU Jonathan (Inspecteur Général de l'Evaluation des Performances des Services)	

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
	MINISTERE DES FINANCES				
39	Programme d'optimisation des recettes fiscales, d'amélioration du climat des affaires et de protection de l'espace économique national	Améliorer le niveau de recouvrement des recettes non pétrolières et le cadre fiscal des affaires	Taux d'accroissement des recettes non pétrolières		- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
40	Programme de modernisation de la gestion budgétaire de l'Etat	Coordonner la mise en œuvre adéquate de la réforme budgétaire de l'Etat	Loi de finances adoptée et exécutée conformément au Régime Financier de l'Etat		
41	Programme de gestion de la trésorerie de l'Etat, de comptabilité publique et de financement de l'économie	Améliorer l'efficacité du Trésor Public et optimiser l'utilisation des ressources mobilisées pour le financement de l'économie	Disponibilité des ressources financières en quantité suffisante		
42	Programme de coordination administrative, de modernisation des services, d'amélioration de la gouvernance et de réforme des entreprises publiques	Améliorer la coordination et optimiser le rendement des services du Ministère des Finances	Taux de réalisation des activités du MINFI		
	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
43	Programme d'appui à la relance économique pour l'accélération de la croissance	Consolider la croissance économique	- Taux d'exécution du budget d'Investissement Public (BIP) - Part du BIP affecté aux projets matures reflétant les priorités des politiques publiques		- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
44	Programme de renforcement de la planification du développement et d'intensification des actions d'aménagement du territoire	Arrimer les interventions du Gouvernement aux objectifs de développement de la Nation	Proportion de stratégies arrimées au DSCE et mises en œuvre suivant les planifications spéciales et des ressources humaines		
45	Programme de dynamisation de la coopération économique et technique	Améliorer aux plans qualitatif et quantitatif l'apport des partenariats économiques à la réalisation des objectifs de développement de la Nation	Volume de flux financiers mobilisé		

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
46	Programme d'administration générale et de gouvernance du MINEPAT	Améliorer les moyens de mise en œuvre des politiques du MINEPAT	Taux moyen d'exécution des programmes opérationnels.		
	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
47	Programme d'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat	Optimiser la gestion des ressources humaines de l'Etat	Nombre des administrations disposant de tous les outils de gestion des ressources humaines (GRH)		- Ancrage stratégique satisfaisant
48	Programme d'approfondissement de la réforme administrative	Accroître la performance des services publics	Nombre d'administration disposant d'outils pour la mise en des réformes		- Périmètre conforme
49	Programme d'administration et de pilotage du MINFOPRA	Accompagner les structures du MINFOPRA dans l'atteinte de leurs résultats	Niveau de réalisation des activités programmées		- Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
	MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE				
50	Programme d'universalisation du cycle primaire	Améliorer l'accès et l'achèvement du cycle primaire	Taux d'achèvement du cycle primaire	(Inspecteur Général des Enseignements)	- Ancrage stratégique satisfaisant, sous réserve de la révision de la stratégie du secteur éducation - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
51	Programme d'alphabétisation, d'éducation non formelle et de promotion des langues nationales	Réduire la population analphabète et préserver le patrimoine culturel linguistique	Taux d'alphabétisation	(Directeur de l'Alphabétisation et de l'Education non formelle)	
52	Programme d'appui au développement du préscolaire	Faciliter graduellement l'accès à un plus grand nombre d'enfants à l'éducation préscolaire	Taux brut de préscolarisation	(Directeur de l'Enseignement Maternel et Primaire)	
53	Programme de gestion et de gouvernance éducative	Rationaliser la gestion des ressources éducatives et le pilotage du système	Taux d'aléa sur la répartition du personnel enseignant	(Chef de Division de la Planification, des projets et de la Coopération)	
	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES				
54	Programme de développement de l'enseignement secondaire général	Améliorer l'offre et la pertinence de l'éducation dans l'Enseignement Secondaire Général	Taux d'admission des élèves dans les filières scientifiques	M. ONDOUA MESSI (Directeur de l'Enseignement Secondaire Général)	- Ancrage stratégique satisfaisant, sous réserve de la révision de la

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
55	Programme de développement de l'enseignement secondaire technique et professionnel	Adapter les enseignements offerts aux besoins en qualifications du marché de l'emploi	Pourcentage de nouveaux programmes implantés	M. NDIFONGWA Emmanuel Shu (Directeur de l'Enseignement Technique Normal)	stratégie du secteur éducation - Périmètre conforme
56	Programme de développement de l'enseignement secondaire normal	Développer l'Enseignement Secondaire Normal pour une meilleure efficacité interne et externe	Pourcentage des programmes pertinents implantés	Monsieur TEGA Justin (Inspecteur de Pédagogie chargé de l'Enseignement Secondaire Normal)	- Indicateurs à améliorer
57	Programme de gouvernance et de partenariat du MINESEC	Promouvoir une gouvernance efficace et un partenariat approprié avec la communauté éducative et les milieux socio professionnels	Taux de réalisation des activités programmées	M. MINKONGO Thomas Louis (Directeur des Ressources Financières et matérielles)	
	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR				
58	Programme de développement de la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur	Produire des ressources humaines de qualité dans les domaines stratégiques définis par le DSCE	Pourcentage d'étudiants inscrits dans les filières technologiques et professionnelles de l'enseignement supérieur public	Pr. PEGNYEMB Dieudonné (SDOUI)	- Ancrage stratégique satisfaisant, sous réserve de la révision de la stratégie du secteur éducation - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
59	Programme de modernisation et de professionnalisation des établissements facultaires	Rapprocher durablement les facultés des milieux socio professionnels	Pourcentage par sexe d'étudiants ayant suivi des programmes de formation professionnalisés dans les établissements facultaires classiques	Dr. KOMON Jean-Paul (Conseiller Technique n° 2 au Ministère de l'Enseignement Supérieur)	
60	Programme de valorisation et d'amélioration de la structuration de la recherche et de l'internationalisation de l'enseignement supérieur	Renforcer le système national de la recherche et de l'innovation universitaires ainsi que les transferts de technologies pour soutenir et impulser la productivité industrielle et la croissance économique	Nombre de Doctorats soutenus par an dans les domaines prioritaires de l'État	Pr. NYASSE Barthélémy (CCPRU)	
61	Programme d'amélioration de la gouvernance du système de l'enseignement supérieur	Améliorer le pilotage axé sur les résultats en améliorant les conditions de travail et de vie des personnels et des étudiants de l'enseignement supérieur	Tableaux de bord de gestion axée sur les résultats	Pr. MVOGO Dominique (Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur)	
	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
62	Programme de promotion de l'emploi décent	Augmenter l'offre d'emploi décent en faveur de la population active	Nombre d'emplois créés	M. ESSECK David (Chef de la Division de la Promotion de l'Emploi)	- Ancrage stratégique satisfaisant

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
63	Programme de développement de la formation professionnelle	Accroître l'employabilité de la population en adéquation avec les besoins du système productif	Nombre d'apprenants formés	M. NGATHE KOM Philippe (Directeur de la Formation et de l'Orientation Professionnelle)	- Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
64	Programme de renforcement de l'efficacité des moyens d'actions du MINEFOP	Mettre à la disposition des structures centrales, déconcentrées et organismes sous tutelle du MINEFOP des moyens d'accompagnement favorable à la mise en œuvre et au suivi de leurs activités	Taux de réalisation des activités	M. MONGLO Athanase (Directeur des Affaires Générales)	
	MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION				
65	Programme de recherche et de développement agricole	Contribuer à l'amélioration de la productivité et des productions agricoles	Nombre de paquets technologiques produits et diffusés	Dr. WOIN Noé (Directeur Général de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement)	- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
66	Programme de recherche et de développement technologique, géologique et minier	Accroître la production cartographique, l'information géographique, géologique, minière et renforcer le développement des technologies	- Nombre de technologies développées - Nombre de coupures de cartes produites et diffusées	M. ELIMBI MBOTTA Martin (Directeur Général de l'Institut National de la Cartographie)	
67	Programme de recherche et de développement social	Renforcer la recherche en santé humaine, science humaines et sociales, et développer la surveillance des applications à caractère industriel et la protection de l'environnement	Nombre de résultats de la recherche utiles à la compréhension et/ou à la réponse à une question sociale	Pr. ESSAME OYONO Jean-Louis (Directeur de l'Institut de Recherche Médicale et d'Etudes des Plantes Médicinales)	
68	Programme d'appui à la politique du sous secteur recherche et innovation	Optimiser le management des ressources au MINRESI, et améliorer la gouvernance	- Nombre de postes de travail équipés - Nombre de personnels formés ou recyclés	Mme EBELLE ETAME Rebecca (Secrétaire Général du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation)	
	MINSITERE DES ARTS ET DE LA CULTURE				
69	Programme de conservation de l'art et de la culture camerounaise	Préserver et consolider l'identité culturelle nationale	Fichier exploitable du patrimoine national culturel matériel et immatériel	Mme MEDOU Marthe Darisca (Directeur du patrimoine Culturel)	- Ancrage stratégique satisfaisant
70	Programme de développement des actifs de la propriété littéraire et artistique	Renforcer la contribution des biens et services culturels dans le développement économique	Taux d'accroissement du revenu de l'art et de la culture	Mme TCHAKOANI TEUBO Bernadette (Directeur des Bibliothèques et de la Protection de la Lecture)	- Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
71	Programme de renforcement des moyens d'accompagnement du sous-secteur de l'art et de la culture	d'améliorer la gestion et les conditions de travail du sous-secteur de l'art et de la culture	Taux de rendement des services internes	M. NWANTI AGHO Wilfried (Directeur des Affaires Générales du MINAC)	
MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS					
72	Programme de développement de l'offre de tourisme et des loisirs				- Ancrage stratégique satisfaisant
73	Programme de promotion du tourisme et des loisirs				- Périmètre conforme
74	Programme de renforcement du cadre institutionnel de développement du tourisme et des loisirs				- Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
MINISTERE DE LA COMMUNICATION					
75	Programme d'amélioration de l'offre et l'accès à l'information	Mettre à disposition à l'échelle nationale une information qualitative et quantitative	Taux de couverture du territoire national		- Ancrage stratégique satisfaisant
76	Programme de pilotage et coordination du sous secteur de la communication	Assurer le pilotage de la politique du sous-secteur communication et rendre performant l'administration de la communication	Taux de réalisation des plans d'action		- Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE					
77	Programme d'éducation civique et d'insertion sociale des jeunes	Promouvoir l'éducation civique et l'intégration nationale	Nombre de camps et campagnes d'éducation civique et d'intégration nationale	M. NCHARE MAMA (Directeur de l'Education Citoyenne, de l'Insertion Sociale et de la participation des Jeunes)	- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
78	Programme de promotion économique des jeunes	Promouvoir l'insertion socio économique des jeunes	Nombre de jeunes formés et insérés dans le circuit économique	M. NGAH Claude Paul (Directeur de la Promotion Economique des Jeunes)	- Indicateurs à améliorer
79	Programme de gouvernance et de développement institutionnel du sous-secteur jeunesse	Fournir aux services un appui de qualité pour l'exercice de leurs missions	Nombre de structures disposant de ressources conséquentes	M. WADJIRI Simon (Directeur des Affaires Générales du MINJEC)	
	MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE				
80	Programme d'encadrement du mouvement sportif	Optimiser le rendement des activités physiques et sportives	- Santé des populations - Victoire des sélections nationales		- Ancrage stratégique satisfaisant
81	Programme de développement des infrastructures sportives	Promouvoir les activités physiques et sportives	Nature et nombre des infrastructures construites et réhabilités		- Périmètre conforme
82	Programme d'administration et de pilotage des programmes du sous-secteur sport et éducation physique	Améliorer les moyens de mise en œuvre des programmes du sous-secteur sport et éducation physique	Taux moyen d'exécution des programmes opérationnels		- Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE				
83	Programme de santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent	Réduire la mortalité maternelle et la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Taux de mortalité infantile		- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
84	Programme de lutte contre la maladie et la promotion de la santé	Contribuer à la réduction considérable de la charge morbide à travers la lutte contre les épidémies et les pandémies et surtout à travers la promotion de la santé	Indicateurs de la maladie au Cameroun		
85	Programme de viabilisation du district de santé	Permettre aux districts de santé au moins d'atteindre la phase de consolidation			
86	Programme de gouvernance et d'amélioration des conditions de travail dans le secteur santé	Améliorer la gouvernance hospitalière et favoriser la mise en place d'un système de santé attractif pour le personnel de santé et pour l'usager	Taux moyen d'exécution des programmes opérationnels.		
	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE				
87	Programme de promotion de la sécurité sociale pour le grand nombre	Réformer le système de sécurité sociale	Proportion des populations couvertes en matière de sécurité sociale		- Ancrage stratégique satisfaisant

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
88	Programme d'amélioration de la protection du travail	Promouvoir les principes fondamentaux du travail décent	Coût de réparation des risques professionnels		- Périmètre conforme
89	Programme de gestion et de gouvernance du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale	Améliorer la gouvernance et la gestion des ressources humaines du sous-secteur Sécurité Sociale	Nombre d'entreprises par inspecteur du travail		- Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES					
90	Programme de protection sociale et de prévention des déficiences, de l'inadaptation sociale, des risques et des fléaux sociaux	Améliorer les conditions de vie des populations par l'éducation à la prévention des déficiences et de l'inadaptation sociale	Nombre de personnes sensibilisées/éduquées	M. SOH Rodolphe (Directeur de la Protection Sociale des Personnes Handicapées et des Personnes Âgées)	- Ancrage stratégique satisfaisant
91	Programme de solidarité nationale et de justice sociale	Assurer la réinsertion sociale et économique des personnes vulnérables	Nombre de personnes socialement vulnérables réinsérées	M. NYAMBI III DIKOSSO (Directeur de la Solidarité Nationale)	- Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
92	Programme de gestion de la gouvernance sociale	Améliorer la gestion et la gouvernance sociale	Taux d'exécution physico-financier du budget programme du MINAS	M. NDONGO Jean Pierre Erick (Directeur des Affaires Générales du Ministère des Affaires Sociales)	
MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE					
93	Programme de promotion de la femme et du genre	Promouvoir la dimension genre dans tous les secteurs de la vie nationale	- Indice d'Inégalité de Genre - Nombre de CPF et CTA construits, équipés et fonctionnels	Mme ABESSOLO ASSEKO Calice (Directeur de la Promotion Sociale de la Femme)	- Ancrage stratégique satisfaisant
94	Programme développement de la famille	Contribuer au développement et au renforcement de la famille comme institution sociale	- Taux d'unions légales, - Nombre de familles camerounaises bénéficiaires de l'éducation sur les droits des enfants et les droits et devoirs patrimoniaux - Nombre de famille, groupes associatifs et communautés sensibilisés	M. AKEM Pierre Marie (Directeur du Bien-être de la Famille)	- Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
95	Programme développement et institutionnel et de gouvernance du MINPROFF	Ce programme permettra de renforcer les capacités institutionnelles	- Nombre de réunions de coordination tenues - Nombre de personnels formés - Nombre de missions d'inspection et de campagnes de lutte contre la corruption - Nombre de bâtiments réhabilités, construits et équipés	M. NDZANA BILOA Alain Symphorien (Directeur des Affaires Générales au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille)	
	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE				
96	Programme d'offre de l'énergie	Disposer d'une quantité suffisante d'énergie pour la population et les activités économiques	Quantité totale d'énergie moderne disponible pour la consommation finale		- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
97	Programme d'accès à l'énergie	Améliorer l'accès des ménages et des opérateurs économiques à l'énergie	- Taux d'accès à l'électricité - Taux d'accès au gaz domestique		
98	Programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement liquide	Améliorer l'assainissement et l'accès durable à l'eau potable des ménages et des opérateurs économiques	- Taux d'accès à l'eau potable - Taux d'accès à un assainissement individuel		
99	Programme de renforcement des moyens d'accompagnement du sous-secteur eau et énergie	Améliorer les moyens de mise en œuvre des politiques du sous-secteur eau et énergie	Taux moyen d'exécution des programmes opérationnels		
	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS				
100	Programme de construction du réseau routier	Etendre le réseau routier	Pourcentage du réseau routier structurant bitumé		- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Responsables à désigner
101	Programme de maintenance du réseau routier	Traiter la fraction du réseau en mauvais état et améliorer l'état du réseau routier	Nombre de kilomètres de routes réhabilités		
102	Programme de renforcement de la performance et de l'ingénierie de la construction	Améliorer la capacité et la qualité de production du secteur de la construction	Pourcentage des bâtiments publics réceptionnés dans les délais		
103	Programme de renforcement institutionnel du MINTP	Poursuite et intensification des réformes en cours	Taux de mise en œuvre des programmes opérationnels		

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
	MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN				
104	Programme de développement de l'habitat	Rationaliser l'occupation de l'espace urbain et réduire de façon significative la proportion de l'habitat indécemment en milieu urbain	- Nombre de logements construits - Superficie des espaces aménagés, restructurés ou rénovés		- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
105	Programme d'amélioration de la gouvernance et de l'environnement urbains	Assainir l'espace urbain et asseoir une bonne gouvernance urbaine	Nombre d'ouvrages d'assainissement aménagés		
106	Programme de développement des infrastructures de transport urbain	Améliorer la mobilité urbaine par une maintenance et développement de la voirie urbaine	- Linéaire de voiries urbaines construit - Linéaire de voiries urbaines entretenu ou réhabilité		
107	Programme de pilotage et d'administration de la politique du sous-secteur habitat et développement urbain	Assurer la mise en œuvre efficace des programmes opérationnels du MINH DU	Taux de mise en œuvre des programmes opérationnels		
	MINISTERE DES DOMAINES, DU CADASTRE ET DES AFFAIRES FONCIERES				
108	Programme de constitution des réserves foncières et de lotissement des terrains domaniaux	Lever la contrainte foncière pour faciliter le développement des infrastructures et accroître l'offre en terrain	Nombre d'hectares réservés et sécurisés		- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
109	Programme de modernisation du cadastre	Maîtriser l'espace territorial national en vue d'améliorer la gestion domaniale, cadastrale et foncière	Taux de couverture et de densification du réseau géodésique national		
110	Programme de protection et de développement du patrimoine de l'Etat	Améliorer la gouvernance du patrimoine de l'Etat	Pourcentage du patrimoine de l'Etat identifié, maîtrisé et rationnellement géré		
111	Programme d'amélioration de la gouvernance et des conditions de travail du sous-secteur domaine et affaires foncières	Améliorer les conditions de travail, assurer le fonctionnement des structures de coordination et la mise en œuvre des opérations transversales	Taux de mise en œuvre des programmes opérationnels		

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
	MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS				
112	Programme de densification du réseau et d'amélioration de la couverture nationale postale	Accroître l'accès qualitatif, quantitatif et à moindre coût aux services postaux sur l'ensemble du territoire national	Nombre de points d'offre public de produits postaux, financiers ou électroniques	M. TOULOU MVODO (Conseiller Technique n° 2 au Ministère des postes et Télécommunications)	- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
113	Programme de développement et d'optimisation de l'utilisation des infrastructures des télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication	Disposer le Cameroun d'infrastructures fiables en nombre suffisant et faciliter le développement des TIC	- Nombre de kilomètres de fibre optique posée - Nombre d'utilisateurs	M. KAPTUE Pierre (Conseiller Technique n° 1 au Ministère des Postes et Télécommunications)	
114	Programme de soutien à la politique du sous-secteur postes et télécommunications	Améliorer les conditions de travail de l'administration du MINPOSTEL et assurer une meilleure performance du service public	Taux de mise en œuvre des programmes opérationnels	M. KAPELE (Directeur des Affaires Générales au Ministère des Postes et Télécommunications)	
	MINISTERE DES TRANSPORTS				
115	Programme de développement et de réhabilitation des infrastructures de base	Rénover les infrastructures ferroviaires, moderniser les infrastructures aéroportuaires, améliorer la qualité des infrastructures de navigation maritime et accroitre la mobilité urbaine.	- Nombre de Km de voies ferrées réhabilités ou construits - Nombre d'aéroports réhabilités - Nombre de ports réhabilités et fonctionnels		- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
116	Programme d'amélioration du système de sûreté et sécurité des différents modes de transport et de l'amélioration du système de collecte des données météorologiques	Réduire le nombre d'accidents et les comportements délictueux sur les routes, améliorer le système de sûreté et de sécurité de l'outil aéroportuaire, et favoriser un accès à quai sécurisé	Nombre de cas d'accident enregistrés		
117	Programme d'amélioration des conditions, moyens de travail et de promotion de la bonne gouvernance	Accroître l'efficacité du travail administratif			

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
	MINISTERE DU COMMERCE				
118	Programme de développement des exportations	Développer, promouvoir et contribuer à diversifier le commerce extérieur des biens à forte valeur ajoutée	Taux d'accroissement annuel des exportations	M. MOTOMBY NDUMBE Joseph (Directeur du Commerce Extérieur)	- Ancrage stratégique satisfaisant
119	Programme de régulation du marché intérieur	Assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur dans les conditions de concurrence saine	Taux d'inflation des produits locaux	M. MBARGA BIHINA Valentin (Directeur du Commerce Intérieur)	- Périmètre conforme
120	Programme de management des ressources du MINCOMMERCE	Améliorer les conditions de travail, la gouvernance et le rendement du personnel	Délai de traitement des dossiers	M. BAYAOLA Boniface (Directeur des Affaires Générales)	- Indicateurs à améliorer
	MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE				
121	Programme de diversification du tissu industriel	Développer de nouvelles filières et accroître l'offre en produits manufacturés à travers les nouvelles filières	Taux de contribution de la valeur ajoutée manufacturière au PIB		- Ancrage stratégique satisfaisant
122	Programme d'amélioration de la compétitivité des filières industrielles	Accroître la part des produits manufacturés dans les marchés	Part des produits manufacturés sur le marché intérieur		- Périmètre conforme
123	Programme de valorisation des inventions, innovations technologiques et des actifs de propriétés industrielles	Accroître le taux de valorisation des innovations technologiques et des produits de la recherche industrielle	- Nombre d'actifs de propriété industrielle enregistrés - Nombre d'interventions valorisées		- Indicateurs à améliorer
124	Programme de Renforcement des capacités d'intervention du MINMIDT	Mettre à disposition des moyens d'accompagnement favorables à la mise œuvre et au suivi des activités des structures centraux, déconcentrés et sous tutelle du MINIMIDT	Nombre de structures et de réalisation effectivement accompagnées		- Responsables à désigner
	MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT				
125	Programme d'amélioration de la compétitivité des PME	Créer un plus important tissu des PME et améliorer leur la compétitivité	Taux de PME mises à niveau	M. BADGA Jean marie Louis (Directeur des Petites et Moyennes Entreprises)	- Ancrage stratégique satisfaisant

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
126	Programme de promotion de l'initiative privée et d'amélioration du climat des affaires en faveur des PME	promouvoir l'initiative privée et améliorer le climat des affaires en faveur des PME au Cameroun	Nombre de nouvelles PME créées et opérationnelles	M. OWONA Alphonse Marie (Conseiller Technique n° 1 au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat)	- Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
127	Programme de promotion de l'entrepreneuriat collectif et d'amélioration des performances des très petites entreprises et de l'artisanat	Organiser et améliorer les performances du secteur de l'économie sociale et de l'artisanat et faciliter une migration des unités de production informelle (UPI) vers l'artisanat et les micro-entreprises	- Nombre d'artisans enregistrés dans les bureaux communaux de l'artisanat (BCA) - Nom d'entrepreneurs hommes enregistrés dans les CFCE selon le genre	M. EWUSI MBONGO Eric (Directeur de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel)	
128	Programme de renforcement des capacités du MINPMEESA pour la mise en œuvre de la stratégie	Renforcer les ressources humaines et matérielles du MINPMEESA pour la mise en œuvre de la stratégie	Taux de réalisation du plan d'action	M. MHOUNDE Tobie (Directeur des Affaires Générales au Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat)	
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL					
129	Programme d'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles	Rendre les produits camerounais plus compétitifs et leur faire gagner des parts additionnels sur les marchés sous-régionaux	Rendement à l'hectare des filières prioritaires	M. ABDOU NAMBA (Directeur du Développement de l'Agriculture)	- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
130	Programme de modernisation des infrastructures du monde rural et de production	Rendre plus performants les facteurs fondamentaux de protection et plus attractif le cadre de vie en milieu rural	- Proportion de la production issue d'exploitations modernes - Evolution du taux d'exode rural	M. AYANGMA Ferdinand (Directeur du Génie Rural et de l'Amélioration du Cadre de vie en milieu rural)	
131	Programme de gestion durable des ressources naturelles	Faciliter l'accès à la terre et permettre une mise en exploitation durable des terres arables dans le respect des contraintes environnementales	Superficie agricole nationale occupée par des exploitations et utilisant des bonnes pratiques de gestion de la fertilité	M. LEKU EZENAKU (Directeur du Développement Local et Communautaire)	
132	Programme de développement institutionnel et renforcement des capacités	Permettre à l'ensemble des acteurs publics et privés de relever les défis du développement du secteur	Proportion du budget national alloué au secteur	M. MVONDO NNA Patrick (Directeur des Etudes, des Programmes et de la Coopération)	

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
	MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES				
133	Programme de développement des productions et des industries animales	Accroître la production animale en vue de satisfaire les besoins nutritionnels de la population	Quantité des produits et denrées d'origine animale produits et transformés		- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Responsables à désigner
134	Programme d'amélioration de la couverture sanitaire et de la lutte contre les zoonoses	Réduire l'incidence des maladies animales à travers l'amélioration de la santé animale et l'amélioration de la santé publique vétérinaire	Taux de prévalence des maladies animales		
135	Programme de développement des productions halieutiques	Accroître durablement les productions halieutiques	Quantité de produits de pêches et d'aquaculture		
136	Programme d'amélioration du cadre institutionnel du sous-secteur pêche et industries animales	Renforcer les capacités institutionnelles et des acteurs du sous-secteur pêches et industries animales	Taux moyen d'exécution des programmes opérationnels		
	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE				
137	Programme de désertification et de changements climatiques	Inverser la tendance à la dégradation des terres et promouvoir l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques	- Superficie des terres restaurées - Différentes mesures d'adaptation aux changements climatiques mise en place		- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer - Responsables à désigner
138	Programme de gestion durable de la biodiversité	Prendre en compte des principes du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles	Nombre de stratégies sectorielles prenant en compte le développement durable		
139	Programme de lutte contre les pollutions, nuisances et substances nocives et/ou dangereuses	Réduire les pollutions et nuisances environnementales par la gestion écologiquement rationnelle et durable des déchets et des substances chimiques	Pourcentage des installations respectueuses de la réglementation environnementale		
140	Programme de pilotage et d'administration du MINEPDED	Améliorer la mobilisation des moyens d'action et la gouvernance des programmes opérationnels du MINEPDED	Taux de mise en œuvre des actions du MINEPDED		

N°	PROGRAMME	OBJECTIFS	INDICATEURS	RESPONSABLE DE PROGRAMME	OBSERVATIONS CIEP
MINISTÈRE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE					
141	Programme d'aménagement et renouvellement de la ressource forestière	Préserver et consolider l'identité culturelle nationale	Volume de recettes fiscales et parafiscales de la gestion forestière	M. MFOU'OU MFOU'OU Bruno (Directeur des Forêts)	- Ancrage stratégique satisfaisant - Périmètre conforme - Indicateurs à améliorer
142	Programme de sécurisation et valorisation des ressources fauniques et des aires protégées	Gérer durablement et valoriser la faune et les Aires protégées	Contribution aux recettes fiscales sous-sectorielles	M. TABI TAKO-ETA Philip (Directeur de la Faune et des Aires Protégées)	
143	Programme de valorisation des ressources forestières	Optimiser l'utilisation des ressources ligneuses et non ligneuses	Nombre d'emplois directs des filières bois et PFNL	M. MAHAMAT HABIBOU (Directeur de la Promotion et de la Transformation des Produits Forestiers)	
144	Programme de pilotage et gestion institutionnelle du sous-secteur forêt et faune	Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur	Niveau de mise en œuvre des activités du sous-secteur	M. SONE Simon Pierre (Directeur des Affaires Générales au Ministère des Forêts et de la Faune)	